
VE RI
TAS

CATHERINE

DE BOURBON

SŒUR DE HENRI IV

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

Mme LA COMTESSE D'ARMAILLÉ

Deuxième Édition



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

[illegible]

CATHERINE

DE BOURBON

SŒUR DE HENRI IV

CATHERINE

DE BOURBON

SŒUR DE HENRI IV

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

Mme LA COMTESSE D'ARMAILLÉ

Deuxième Édition



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1872


HARVARD COLLEGE
Apr 5 1939
LIBRARY

AVERTISSEMENT

Raconter l'histoire de Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV; montrer sous leur véritable jour les liens qui unissent son existence à celle de son frère, la force de son âme, l'étendue de ses sacrifices et la persistance de ses idées religieuses : tel est le but que nous nous proposons ici.

C'est beaucoup peut-être de consacrer

un volume à une vie qui a rarement excité la curiosité publique. Est-ce trop cependant, lorsqu'il s'agit d'étudier un caractère dont le mérite et les épreuves mettent en relief d'une façon particulière la ferme politique de Henri IV et son respect pour la liberté de conscience?

De nombreux témoignages contemporains et des documents peu connus nous ont permis de suivre l'histoire de Catherine de Bourbon au milieu des sanglantes annales de son siècle. Nous avons également profité des recherches faites aux archives de Paris, de Rouen, de Pau, de Nancy et de Florence, pour donner à notre récit une autorité puisée dans les lettres de la princesse elle-même.

Ces lettres, auxquelles le vieil esprit français dans toute sa grâce primitive prête un charme infini, méritent l'attention de nos lecteurs. En leur révélant l'âme et le cœur de Catherine, elles leur donnent une idée du style familier et des mœurs d'une époque dont elles retracent fidèlement les passions, les vices et les grandeurs.

CATHERINE
DE BOURBON
SŒUR DE HENRI IV

CHAPITRE PREMIER

Caractère de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon. — Naissance et premières années de Catherine. — Son éducation. — Son attachement au calvinisme. — Son arrivée à Paris. — Maladie et mort de Jeanne d'Albret.

Lorsque Charles-Quint traversa la France en 1540 pour aller soumettre les Flamands révoltés, l'histoire rapporte qu'il dit « *n'avoir vu qu'un homme durant son voyage.* » C'était Henri d'Albret, roi de Navarre.

Ce prince, ainsi jugé par le plus grand souverain de son siècle, avait épousé l'illustre et char-

mante sœur de François Ier. Sa fille unique Jeanne devint duchesse de Vendôme, et fut mère du roi Henri IV et de la princesse dont nous allons essayer d'esquisser la vie.

Jeanne était courageuse et spirituelle comme son père. On l'avait surnommée, tout enfant, la *mignonne des rois*, parce que François Ier et Henri d'Albret la chérissaient également, tant son humeur était aimable et sa personne avenante et gracieuse. Devenue reine de Navarre, elle montra de véritables talents politiques, prépara son fils à remplir sa vaillante carrière, et mérita l'éloge que d'Aubigné a fait d'elle dans son *Histoire universelle* : « Royne, n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière ès choses viriles, l'esprit puissant aux grands affaires et le cœur invincible ès adversités. »

Charles-Quint, dans son testament, avait recommandé à son fils, Philippe II, d'épouser l'héritière d'Albret, « princesse d'une robuste santé, d'un admirable caractère, vertueuse et d'un cœur digne de sa naissance. » Les intentions du vieil empereur ne s'accomplirent pas, et Jeanne, d'abord

fiancée au duc de Clèves, contrairement au vœu de sa famille, épousa, après la rupture de ce mariage, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme[1].

Antoine était, selon les auteurs contemporains, un prince de *belle et rare vertu*, au port imposant, aux manières élégantes et majestueuses. Il se montra toujours brave et vaillant : « car, de cette race des Bourbons, écrivait Brantôme, il n'y en a point d'autres. » L'ambassadeur vénitien Tommasio, qui l'avait connu, dit qu'il était grand, robuste et bien fait; que son courage militaire était hautement célébré, quoiqu'il fût plutôt un bon soldat qu'un habile général. Velly, à une époque plus récente, le juge ainsi : « Foncièrement bon, généreux, affable, plein de modéra-

1. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, descendait en ligne directe et masculine de Robert, comte de Clermont, cinquième fils de saint Louis. Le duché de Vendôme était entré dans sa maison par le mariage de Catherine de Vendôme, sœur et héritière de Bouchard, dernier comte de Vendôme. Antoine avait pour frères : François, comte d'Enghien, qui gagna la bataille de Cérisolles ; Charles, cardinal et archevêque de Rouen ; Jean, mort à la bataille de Saint-Quentin, et Louis, prince de Condé, qui fut père de Henri de Condé, de François, prince de Conti, de Charles, qui fut cardinal, et de Charles, comte de Soissons.

tion, vrai citoyen enfin, s'il n'avait suivi que ses penchants, ou si les intérêts de ses favoris s'étaient toujours accordés avec ceux de l'État. » Les qualités et les défauts inhérents au vieux sang français se partageaient son esprit agréable, éloquent et léger. Successivement l'idole et le fléau des partis qu'il adoptait avec une inconcevable mobilité, en passant de l'Église à Calvin, de Calvin à Luther, de Luther revenant à sa première religion, il mérita le surnom de *l'eschangeur*. Enfin, sa vie privée reproduisit trop fidèlement le désordre de son existence politique et de ses tendances religieuses. Sa dignité souffrit de son goût pour les plaisirs, et l'Estoile n'exagère pas en disant « qu'une intrigue d'amour lui faisait abandonner les plus grandes affaires du royaume. »

Cinq enfants naquirent du mariage d'Antoine de Bourbon avec l'héritière de Navarre. Trois d'entre eux moururent en bas âge [1]; les deux autres furent :

. . . . . Ce héros qui règna sur la France
Et par droit de conquête et par droit de naissance,

1. Le duc de Beaumont, le comte de Marles et une princesse appelée Magdelaine.

et Catherine, qui naquit à Paris le 7 février 1559[1]. Elle fut baptisée au Louvre avec une grande solennité : Catherine de Médicis lui servit de marraine, et le roi de Navarre promit à Henri II d'en faire plus tard l'épouse de François, duc d'Alençon, troisième frère du Dauphin.

Jeanne d'Albret était venue en France pour assister aux noces du Dauphin avec Marie Stuart, et demander à Henri II son appui pour obtenir de l'Espagne la restitution de la Haute-Navarre[2], que Ferdinand le Catholique avait envahie en 1512. La paix signée à Cateau-Cambrésis, entre l'An-

1. La reine Jeanne d'Albret occupait alors, rue des Francs-Bourgeois, n° 7, l'aile de la maison située entre la deuxième cour et le jardin. Au premier étage, au-dessus de l'entresol, il y a encore un salon du temps de la reine Jeanne, décoré de glaces, de peintures et de panneaux en laque auxquels on n'a point touché *. (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 3, 4e série, 1856-1857. Lettres inédites de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, recueillies par Ernest de Fréville).

2. C'était une partie considérable du royaume qui s'étendait au delà des Pyrénées, du côté de l'Espagne. Pampelune en était la principale ville. Le royaume de Navarre avait été fondé au huitième siècle, par Inigo-Arista, sur les débris de l'empire de Louis le Débonnaire.

* Le salon a été vendu en 1864.

gleterre, l'Écosse et la France d'une part, entre la France et l'Espagne de l'autre, détruisit l'espoir de la reine, et contribua en même temps à la faire incliner vers la cause de la religion calviniste, autrefois encouragée en Béarn par sa mère Marguerite de Valois.

La chétive apparence de Catherine contrastait tristement avec les brillants projets dont la cour de France entourait son berceau. Elle était faible, délicate et un peu boiteuse ; sa santé chancelante inspirait de continuelles alarmes. Mais la petite princesse avait déjà des flatteurs : ils décidèrent que son infirmité était une respectable tradition de famille, rappelant que son bisaïeul, le sire Alain d'Albret, avait été surnommé Jambe-Torte, à cause d'un défaut semblable.

Le premier événement de l'enfance de Catherine fut un malheur dont les suites eurent une grave influence sur sa vie entière. Antoine de Bourbon, son père, mourut le 17 novembre 1559, d'une blessure à l'épaule qu'il avait reçue en visitant la tranchée au siége de Rouen. Jeanne d'Albret n'hésita plus à se décider ouvertement

pour la religion calviniste, vers laquelle son âme inclinait depuis longtemps. Elle y était disposée par une austérité naturelle, un goût particulier pour les études abstraites, plus encore par la nécessité d'échapper à la domination espagnole et aux intrigues de Catherine de Médicis. En 1563, elle embrassa le calvinisme avec ses enfants dans une cérémonie publique et reçut la cène selon le rit de Genève. A cet acte succédèrent des mesures intolérantes et cruelles. L'assistance à la sainte messe et aux processions fut interdite aux Béarnais catholiques sous peine de mort; les biens ecclésiastiques furent confisqués, les autels démolis, les images pieuses et les statues des saints lacérées et détruites. Dès lors, les révoltes, les conspirations, tous les désordres de la guerre civile affligèrent la Navarre, où la liberté, la vie même de Jeanne et de ses enfants furent presque constamment menacées. Une conduite courageuse mais inhabile, un zèle trop intolérant, la privaient de l'appui de ses protecteurs naturels, et motivaient jusqu'à un certain point l'inimitié des Guises et la froideur du cardinal de Bourbon.

Il n'entre pas dans notre sujet de raconter ces troubles; mais nous devons rappeler ici un complot dont la princesse Catherine fut bien près d'être une des victimes, puisque l'objet de la conspiration ourdie par les Guises et l'Espagne était de s'emparer de Jeanne d'Albret et de ses enfants, de conduire la reine en Espagne et de la livrer à l'inquisition. Henri et Catherine devaient être enfermés séparément dans des forteresses, la Navarre eût été envahie par les troupes castillanes, et le Béarn offert à Charles IX pour être annexé à la France. Les moyens d'exécuter ce plan se préparaient activement, lorsqu'un hasard providentiel en revéla le danger, et fit de la jeune reine d'Espagne la protectrice de la reine de Navarre.

Étrangère à la politique de Philippe II, Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, vivait paisiblement dans le palais de Madrid, partageant son cœur modeste entre l'amour maternel et l'exercice d'une charité tout évangélique. Secondée dans ses soins bienfaisants par l'abbé de Saint-Étienne son aumônier, elle employait encore ses

moindres serviteurs à découvrir les pauvres dont la misère cachée réclamait des secours et des consolations. Au nombre de ces serviteurs était un Béarnais, huissier de sa chambre, appelé Anis Vespier, qui avait conservé un profond attachement pour la maison d'Albret. Un soir, une femme vient le trouver, et lui apprend qu'un Béarnais malade, arrivé depuis quelques jours à Madrid, languit sans secours dans le pauvre logement qu'elle lui a loué. Vespier parvint aussitôt auprès de son compatriote, lui prodigue les bienfaits de sa royale maîtresse, le fait transporter dans son propre logis, et gagne sa confiance entière. C'est ainsi qu'il découvrit dans le pauvre voyageur, l'un des agents du complot qui menaçait la reine de Navarre. Le malade, à la fois reconnaissant et présomptueux, parla du duc de Guise et du duc d'Albe, se vanta des entrevues qu'il avait eues avec ces augustes personnages, et ajouta que les mesures étaient prises pour qu'avant deux mois la reine de Navarre et ses enfants fussent enlevés et mis entre les mains de l'inquisition. Pour donner plus d'autorité à

ses paroles, il montra les papiers dont il était porteur. Vespier écouta l'aveu en contenant son indignation, et se hâta de le transmettre à l'aumônier de la jeune reine. Amené en présence d'Élisabeth, « il lui récita par le menu, raconte Villeroy, toutes les particularités de ce fait si exécrable : elle l'ouït, en eut horreur, et dit, la larme à l'œil : A Dieu ne plaise, mon maître, que telle méchanceté advienne : sur ce, elle résolut d'en écrire au roi son frère et à la reine sa mère pour y remédier. »

La reine d'Espagne avertit effectivement M. de Saint-Sulpice, ambassadeur de France en Espagne, qui envoya un secrétaire à Paris, avec des lettres pour la reine mère. Il eut soin, en même temps, de prévenir secrètement la reine de Navarre du danger qui la menaçait, l'engageant à quitter le Béarn et à se réfugier à Nérac, où elle serait sous la protection du roi de France. Jeanne reçut la nouvelle du péril avec sa fermeté accoutumée. Au lieu de suivre le conseil de l'ambassadeur français, elle prit des mesures défensives, visita les forteresses béarnaises et s'aventura jus-

que sur les frontières du côté de l'Espagne. Elle se retira ensuite sans précipitation dans le château-fort de Navarreins, avec ses dames et la petite Catherine, et se prépara à soutenir un siége. Elle expédia en même temps une lettre à la cour de France, pour exposer la conspiration de Philippe et demander justice. Elle ne l'obtint pas, Catherine de Médicis étant trop prudente pour se brouiller avec le fils de Charles-Quint, au sujet de la reine de Navarre. Mais le complot déjoué et découvert avorta, et, le danger cessant d'exister, Jeanne reprit une vie plus calme hors des sombres murs de Navarreins.

L'éducation de Catherine devint bientôt l'objet de la sollicitude de sa mère. La gouvernante de la jeune princesse fut choisie parmi les plus doctes femmes de sa cour. Marguerite de Selve, baronne de Tignonville, était, selon les Mémoires de Turenne, « une femme austère qui ne souffrait ni endurait rien de mal, et qui entourait sa maîtresse de continuels égards. » Cette digne matrone fut secondée dans sa mission par mademoiselle du Perray, par mesdames de Fontrailles

et de Vaux, *toutes femmes*, dit la reine de Navarre dans son testament « dont la vie entière est un exemple. » Catherine eut en même temps pour compagnes d'études et de récréations Jeanne du Monceau-Tignonville, mariée ensuite au baron de Pangeas ; Corisande d'Audoins, depuis comtesse de Guiche, et Louise de Châtillon, qui épousa Téligny et, restée veuve après la Saint-Barthélemy, se remaria au prince d'Orange.

Jeanne d'Albret avait composé le plan d'éducation suivi par madame de Tignonville, d'après les traditions de sa famille maternelle et les idées de l'époque. Le siècle de Catherine de Médicis, de Marguerite de Parme et d'Élisabeth d'Angleterre imposait aux princesses la nécessité de développer leur intelligence. Presque toutes étaient appelées à exercer une certaine influence sur la politique européenne, et l'on croyait en cultivant leur esprit fortifier leur caractère, multiplier leurs moyens de séduction, et les préparer ainsi à accomplir avec plus d'éclat leurs hautes destinées.

Florent Chrestien [1] et Palma-Cayet [2] furent choisis pour enseigner le grec, le latin et l'hébreu à la jeune princesse de Navarre. Charles Macrin [3], fils de ce Salmonée de Macrin, surnommé par l'orgueilleuse littérature du seizième siècle, l'Horace français, lui donna des leçons d'histoire et de poésie, et les ministres Merlin de Vaux et Espina l'instruisirent dans la religion que lui avait imposée sa mère. Le célèbre Théodore de Bèze [4] planait sur cette savante éducation et daignait quelquefois corriger les essais poétiques de la jeune fille, qui lui exprima sa reconnaissance en lui adressant des traductions françaises des psaumes, où l'on remarquait, dit-on, de la douceur et de l'harmonie.

1. Né à Orléans en 1541. Il fut percepteur de Henri IV, et l'un des auteurs de la célèbre *Satire Ménippée*. Mort en 1596.

2. Né à Montrichard en 1525. Élève de Ramus et ami de Théodore de Bèze. Ministre calviniste, il se convertit au catholicisme après Henri IV, et mourut en 1605, laissant plusieurs ouvrages historiques.

3. L'une des victimes du massacre de la Saint-Barthélemy.

4. Né à Vézelay en 1519, mort à Genève en 1615. Il professa la théologie jusqu'en 1600, et décida plusieurs questions de controverse. Il avait embrassé le calvinisme à Genève en 1548.

Des talents agréables formèrent le complément de ces études sérieuses. Les Mémoires contemporains assurent que Catherine jouait très-bien du luth, chantait encore mieux, et brillait par sa grâce modeste dans les ballets où l'on dansait les pavanes d'Espagne, les pazzamenos d'Italie, les voltes et les courantes. Elle n'avait pas moins de succès dans les danses béarnaises et elle maniait l'aiguille et le fuseau avec autant de dextérité que son aïeule et sa mère.

La première jeunesse de la studieuse enfant s'écoula au milieu des dangers et des intrigues de l'une des plus orageuses périodes de notre histoire. Elle habita avec sa mère les châteaux de Biron, de Vendôme, de Nérac et de Pau, et quelquefois les forteresses du Béarn, lorsque la guerre devenait menaçante, et la situation de la reine de Navarre plus dangereuse. La lutte commencée contre les catholiques se poursuivait avec ardeur. Il y avait émulation de cruauté entre les deux partis; mais on peut croire que la reine fut évidemment dépassée dans ses intentions, et que des haines particulières profitèrent de l'intimidation

générale qu'elle voulait établir. Sans cette supposition, son nom serait mêlé à de trop sanglants souvenirs. Les calvinistes étaient dans le Midi les plus forts et les plus ardents. De leur côté, les catholiques invoquaient l'appui de la cour de France, pour venger la spoliation de leurs églises, la perte de leurs libertés. Si Montluc et Terride se montrèrent sanguinaires au nom des catholiques, Montgommery, chargé par Jeanne d'Albret de la réduction des rebelles, commit en Béarn des excès non moins barbares, et se livra à des violences d'autant plus condamnables, qu'elles frappaient les êtres les moins agressifs et ne respectaient même pas les tombeaux. Puis arriva ce massacre de onze prisonniers sur parole, sans défense et sans armes ; cette effroyable scène du château de Pau, dont le temps ne saurait effacer le cruel souvenir, et que Favyn regardait comme l'une des causes de la Saint-Barthélemy. « C'étoit, raconte Favyn, le vingt-quatrième jour d'août, fête de saint Barthélemy..... Ces nouvelles faschèrent le roy Charles qui, dès lors, résolut en son esprit de faire une seconde Saint-

Barthélemy, en expiation de la première. » Sans ajouter foi à une assertion qui donne à un grand crime une apparence de représaille, sans supposer non plus que le forfait de la Saint-Barthélemy fut médité pendant une année entière, on peut croire que Charles IX, dans un accès de trop juste indignation, promit de venger les victimes.

Pendant cette funeste guerre, Jeanne d'Albret était devenue l'inspiratrice des actes politiques, et on pourrait presque dire militaires, du parti huguenot. Coligny, La Rochefoucauld [1], Rohan [2] et La Noüe [3] agissaient d'après ses conseils et reconnaissaient en elle un génie, une audace, une persévérance capables d'assurer le triomphe de leur cause. Jeanne, au milieu de ces vieux guerriers, dominant les grandes scènes de Jarnac et de Moncontour, devenue l'héroïne de la réforme, l'alliée d'Élisabeth d'Angleterre, et la rivale de Catherine

1. François de la Rochefoucauld, beau-frère du prince de Condé.

2. Le vicomte de Rohan, cousin de Jeanne d'Albret.

3. La Noüe, surnommé Bras de Fer, né en 1531, mort en 1592 au siége de Lamballe, en Bretagne. Il a laissé des Mémoires.

de Médicis, brillait aux yeux éblouis de sa fille d'un éclat presque surnaturel. Pour Catherine, la religion réformée se personnifiait dans sa mère. Où la politique et l'ambition agissaient autant que la foi, elle ne voyait qu'une mission divine : sa jeune âme, exaltée par la passion filiale, adoptait avec enthousiasme les nouvelles doctrines, et la réforme religieuse, prétexte pour tant d'autres à des idées d'indépendance et d'ambition, était pour elle une conviction sans alliage impur et toute de conscience. Imbue des lectures de Calvin, des préceptes de ses disciples, l'enfant, croyant appartenir à la primitive Église, considérait les champions de sa cause comme les soldats de la foi, et révérait comme des martyrs ceux qui succombaient en combattant. De ces impressions si vives résulta un attachement profond pour les doctrines religieuses qu'elle voyait consacrées par tant de zèle, de sacrifices et de sang, et une volonté plus passionnée que raisonnée d'y demeurer constamment fidèle. Cette constance, inspirée par l'amour filial fut, ainsi qu'on le verra plus tard, la cause des cruelles douleurs qui affligèrent ses derniers jours.

En 1571, la victoire d'Arnay-le-Duc assura aux réformés une paix honorable. Catherine de Médicis, Charles IX et le duc d'Anjou (depuis Henri III) la souhaitaient également, et une trêve fut d'abord conclue, pendant laquelle Castelnau [1] et de Mesmes [2] réglèrent avec la reine de Navarre les préliminaires de la paix de Saint-Germain. La cour accorda un édit aux calvinistes, qui le publièrent avec solennité, et dont Jeanne d'Albret fit la lecture devant une assistance nombreuse. Sa fille, alors âgée de onze ans, était près d'elle et l'écoutait avec une attention qui révélait le vif intérêt qu'elle prenait déjà aux succès de sa cause. Les confédérés obtenaient une entière amnistie, la liberté de conscience, le libre exercice de leur religion par toute la France, excepté à Paris et à la cour, et des avantages qui semblaient devoir leur rendre pour longtemps le calme et la confiance.

Mais les passions étaient trop excitées pour que

1. Né à Mauvissière, en Touraine, en 1520, mort en 1592. Homme d'État, bon capitaine et habile négociateur.

2. Henri de Mesmes, né en 1532, mort en 1596. Conseiller d'État et chancelier de Jeanne d'Albret.

les hostilités eussent atteint leur terme. Les catholiques murmuraient contre des conditions qui les humiliaient, et les huguenots ne désarmaient pas. Jeanne d'Albret entretenant leur ambition et leur défiance, les retenait à la Rochelle, leur centre de réunion.

La cour éluda ces difficultés par des accommodements politiques favorables aux deux partis. Tavannes,[1] le plus violent et le plus irrité des chefs catholiques, fut nommé maréchal de France, et Charles IX, en épousant Élisabeth, seconde fille de l'empereur Maximilien [2], se rapprocha par un nouveau lien de la maison d'Autriche et d'Espagne. Catherine de Médicis parut en même temps accueillir favorablement la demande que lui présentait le prince Louis de Nassau en faveur des protestants des Pays-Bas, opprimés par Philippe II. Enfin, Biron [3] fut envoyé en Béarn pour

1. Gaspard de Saulx, né à Dijon en 1509, mort en 1573. Il se distingua pendant les guerres de François Ier, et prit une part sanglante au massacre de la Saint-Barthélemy.

2. Maximilien II, né en 1527, mort en 1576. Élu roi des Romains en 1558, il succéda, en 1564, à son père Ferdinand Ier.

3. Armand de Gontaud, baron de Biron, maréchal de France,

négocier le mariage du prince de Navarre avec Marguerite de Valois.

Quatorze années auparavant, cette union avait été projetée par Henri II, ainsi que le dit Favyn, dans son vieux langage :

Antoine de Bourbon avait amené à Amiens son fils âgé de cinq ans. « Le roi, charmé de sa jolie physionomie, lui demanda s'il vouloit estre son fils. Mais le petit prince lui répondit aussitôt en son langage béarnois, se tournant vers son père : «Quet es lo seigne pay. (Cestuy-ci est monsieur mon père). » Le roi, prenant plaisir à ce jargon, lui demanda : « Puisque ne voulez estre mon fils, voulez-vous estre mon gendre? » Il respondit promptement et sans songer : « O bé (oui bien). » Et dès lors le roi très-chrétien, et les roi et reine de Navarre accordèrent le mariage de leur fils avec madame Marguerite de France. »

La négociation de Biron fut peu favorisée par Jeanne d'Albret. Elle songeait à marier Henri avec

né en 1524, mort au siége d'Épernay en 1592. Il reconnut Henri IV après la mort de Henri III, et combattit avec lui à Arques et à Ivry.

la reine Élisabeth et à le placer ainsi à la tête de la politique anti-espagnole. Si ce vœu s'était réalisé, un même sceptre aurait gouverné plus tard l'Angleterre, la France et la Navarre. Mais le conseil de Jeanne pensa différemment et l'obligea d'accepter l'offre de Charles IX.

Avant de se rendre à Blois pour régler les conditions du mariage de son fils, la reine publia en Béarn le Code national, connu sous le nom de *Stile de la Reine Jehanne*, qu'elle avait rédigé quelques années auparavant, lorsque, réfugiée à Navarreins pendant la conspiration espagnole, elle rêvait aux moyens d'élever entre son peuple et l'Espagne des barrières qu'elle croyait plus infranchissables que les Pyrénées. Ces ordonnances étaient trop austères pour être accueillies avec satisfaction par les Béarnais, et plusieurs articles excitèrent de violents murmures. Habituée aux révoltes, la reine contint cette opposition avec son énergie ordinaire, quoique la constance de la lutte commençât évidemment à épuiser sinon son courage moral, du moins ses forces physiques. L'amour maternel était alors son refuge et sa conso-

lation. Catherine, malgré son extrême jeunesse, tenait une grande place dans l'existence de sa mère. On la voyait auprès d'elle aux assemblées et aux réunions du conseil, où sa figure enfantine formait un singulier contraste avec le sérieux de son attitude et la dignité de son maintien. Vive, très-passionnée pour les idées religieuses de Jeanne, déjà grande admiratrice de son frère, dont les récents exploits avaient enorgueilli son cœur, elle avait, comme on disait alors, un *gentil esprit*, c'est-à-dire de l'instruction, de l'enjouement et du naturel. Jeanne d'Albret avait pour elle une indulgence voisine de la faiblesse, et sa dernière occupation avant son départ du Béarn est une révélation touchante de ce doux sentiment. Elle traça le plan et fit élever les murs d'un pavillon destiné à servir de résidence à sa fille. L'architecture, selon la mode du temps, devait être tout orientale, les salles spacieuses et richement décorées, et le nom du château était emprunté au patois béarnais : Castel-Beziat, ou Château-Chéri, d'enfant gâté. Longtemps les ruines en ont subsisté dans le parc des Hormelettes à Pau, luttant de du-

rée avec les vieux arbres qui les protégeaient de leur antique ombrage.

Il fallut s'arracher à cette douce et austère existence. La petite cour béarnaise quitta le château de Pau au commencement de l'année 1572. Jeanne et Catherine, accompagnées du comte de Nassau, de Téligny, de Biron, de Rosny et de la Rochefoucauld, furent reçues à Tours par la reine mère, qui venait au-devant de ses nouvelles alliées avec l'élite des dames de la cour. Catherine connut alors

« Ceste brillante fleur de l'arbre des Valoys,
En qui mourut le nom de tant de puissants roys,
Marguerite, pour qui tant de lauriers fleurirent,
Pour qui tant de bouquets chez les muses se firent; »

et la première impression de l'enfant semble avoir été tout à l'avantage de la future reine de Navarre, car le soir même de l'entrevue elle écrivait à son frère le billet suivant, où elle exprimait, avec la naïveté de son âge, son admiration et sa joie :

« Monsieur, j'ay veu Madame, que j'ay troué fort belle et eusse bien désiré que vous l'eusié veue ; ie luy ay bien parlé pour vous qu'elle vous

tinst en sa bonne grace, ce qu'elle m'a promis, et m'a fait bien bonne chère, et m'a donné un bau petit chien que jeme bien [1]. »

De son côté Catherine obtint des succès à la cour des Valois. « Vous ne sauriez croire comme ma fille paraît jolie, » écrivait Jeanne d'Albret à M. de Beauvoir, gouverneur du prince de Navarre ; elle était effectivement charmante à cette époque, grâce à son regard limpide, à sa physionomie animée, à sa taille mignonne que dessinait à ravir la forme austère de sa robe coupée à la mode huguenote. Avec ce costume rigide, elle eût ressemblé à ces figures mélancoliques retracées alors par le pinceau d'Holbein, si une expression souriante et fine n'eût révélé dans la petite puritaine la fille du joyeux Antoine et l'aimable sœur du vaillant Henri.

L'accueil de Charles IX à la reine de Navarre ne fut pas moins empressé que n'avait été celui

1. Ce billet est à la suite de la lettre de la reine de Navarre au prince de Navarre. MSS. Bibliothèque nationale. Dupuy, 209, 210, 211, fol. 39. Miss Freer l'a donné dans le deuxième volume de son remarquable ouvrage : *The life of Jeanne d'Albret, queen of Navarre*, London, 1855.

de sa mère. Les huguenots, témoins de ces démonstrations tendres et respectueuses, pressèrent Jeanne d'Albret de céder à presque toutes les exigences de Charles, persuadés que le mariage de ~~Catherine~~ et d'Henri serait pour eux un triomphe sur la cause catholique. La reine, le comte de Nassau et M. de Rosny (père du futur ministre d'Henri IV), doutaient seuls du succès. Jeanne se sentait dominée. Son caractère ouvert et confiant ne savait rien opposer au génie machiavélique de Catherine de Médicis, et ne le comprenait même pas. Aussi ardente et vive que Catherine était patiente et observatrice, elle opposait d'abord aux concessions que l'on exigeait d'elle une violence qui la condamnait ensuite à les adopter sans restriction. Elle prévoyait la destruction des plans de conduite qu'elle avait formés pour son fils, et l'irrésistible influence qu'exerceraient sur lui la reine mère, les séductions de son entourage et les charmes de Marguerite de Valois. Multipliant alors les avis, elle écrivait lettres sur lettres au jeune prince, à son gouverneur, et révélait ses anxiétés, ses regrets et son impuissance. Derniers efforts

d'un noble cœur contre l'insurmontable destinée sous laquelle il fallait fléchir.

Une autre cause d'inquiétude se joignit aux soucis que lui donnaient les longues négociations qui précédèrent son consentement à ce mariage. Au commencement d'avril, Catherine fut atteinte d'une pleurésie [1] dont la gravité ne laissa d'abord aucun espoir. Pendant une semaine entière, la reine ne quitta point le chevet de la jeune princesse presque expirante, et la soigna avec cette énergie désespérée du dévouement maternel qui semble parfois conjurer les menaces des plus redoutables arrêts du ciel. Le dixième jour de la maladie, les médecins Caillard et Desnœuds déclarèrent le danger passé; mais les saignées abondantes qu'ils avaient pratiquées selon l'usage de ce temps, avaient réduit la princesse à un état d'affaiblissement qui exigeait un repos de plusieurs mois. La reine fut cependant obligée de partir avec elle pour Paris, car le mariage de Henri s'était conclu durant la maladie de sa sœur, et les

1. Lettre de Jeanne d'Albret à Charlotte de Bourbon, abbesse de Jouarre.

lettres répétées de Charles IX n'admettaient plus d'hésitation. L'entrée de Jeanne dans Paris fut silencieuse ; l'influence des Guises sur la future capitale de la Ligue se faisait déjà sentir, et le peuple accueillit avec une curiosité hostile l'alliée d'Élisabeth et des protestants d'Allemagne. Selon Favyn, la reine alla demeurer à l'hôtel de Condé, rue de Grenelle-Saint-Honoré, et, selon d'autres historiens, chez Jean Guillard, ancien évêque de Chartres. La santé de Jeanne, affaiblie depuis quelques années, éprouvée encore par ses récentes inquiétudes pour sa fille, semblait entièrement détruite. A l'énergie fébrile qui l'avait soutenue pendant son séjour à Blois, avaient succédé une morne langueur, un découragement insurmontable. Naturellement disposée à la rêverie, elle paraissait plus que jamais étrangère à ce qui se passait autour d'elle, et restait plongée dans une triste méditation. Ce n'était qu'en lui parlant de ses enfants que ses amis la ramenaient à elle-même, et les larmes qui brillaient alors dans ses regards, révélaient les soucis et les angoisses que lui causait la perspective de leur avenir.

Cependant les apprêts du mariage de Henri dissipèrent momentanément sa mélancolie. Une dernière lueur de cette brillante énergie qui tant de fois l'avait distinguée, éclaira son esprit, lui inspira d'éloquentes paroles et de gracieuses réponses. Accompagnée du maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, elle visita les ateliers des artistes et des armuriers en renom, choisit et commanda des bijoux, des parures et des joyaux destinés à ses enfants et à la belle Marguerite, ne voulant rien épargner pour égaler le luxe déployé par la cour de Charles IX. C'est dans le courant de ces visites qu'elle passa chez le parfumeur de la reine mère les instants dont les libelles répandus plus tard par les protestants de Genève ont parlé avec une si vive défiance. Des soupçons sinistres se sont élevés contre un étranger que l'on croyait dévoué à Catherine de Médicis, et capable, même à son insu, de servir ses inlérêts et ses haines avec un zèle impitoyable. Il est cependant avéré que la maladie à laquelle succomba Jeanne la consumait avant son entrée dans le laboratoire florentin, et touchait à sa dernière crise.

Le 4 juin 1572, elle rentrait à l'hôtel de Condé, épuisée par la fièvre et la fatigue ; la nuit se passait sans sommeil, et le lendemain, de violentes douleurs de poitrine, accompagnées d'oppression, se déclaraient. Effrayés par ces symptômes, ses médecins ordinaires appelèrent ceux de Charles IX, et ces nouveaux conseils n'obtinrent aucun succès. La plus vive consternation se répandit dans le parti huguenot; l'amiral de Coligny, le comte de Nassau et le chancelier de Navarre, prévenus à la hâte, ne quittèrent pas les appartements voisins de celui de la malade, dont ils recueillirent les dernières volontés.

Jeanne, se montrant sublime devant la mort comme devant les périls qui tant de fois avaient menacé son existence, n'exprima d'autre regret que celui de quitter ses enfants. La destinée de Catherine paraît avoir été surtout l'objet de sa plus vive sollicitude. Malade elle-même, la jeune princesse ignorait l'état désespéré de sa mère, et l'on parvint à lui cacher quelque temps le malheur qui la frappait. Ce fut madame de Tignonville qui reçut les adieux de la reine de Navarre à

sa fille : « Dites-lui que sa mère mourante lui recommande de se montrer, dans son bas âge, ferme et constante au service de Dieu ; qu'elle le prie, qu'elle le serve, qu'elle soit soumise à son frère, aux femmes vertueuses qui vont diriger ses pas au milieu de tant d'écueils ; qu'elle se dise sans cesse à elle-même, qu'en écoutant leurs sages avis, c'est moi-même qu'elle écoute. Rappelez-lui le passé, nos entretiens, les exemples de vertu et de constance dont elle a été témoin. Enfin dites-lui que je la remets en la garde et la protection de Dieu qui la gardera et la protégera si elle le sert[1]. »

« J'engage et je supplie mon fils, disait la reine de Navarre dans son testament, qu'elle fit dresser en présence de l'amiral de Coligny et du cardinal de Bourbon, à prendre sa sœur Catherine sous sa protection, à être son tuteur et son défenseur, à lui servir après Dieu de père, à ne jamais admettre auprès d'elle d'autres femmes que la baronne de Tignonville, que mesdames de Vaux,

1. Vauvilliers, *Histoire de Jeanne d'Albret.* Testament de Jeanne d'Albret, Portef. Fontanieu, 324, et MSS. franç. 9438, 7, provenu de Mesmes. Bib. nat.

de Fontrailles, et mademoiselle du Perray, toutes de sa religion, et dont la vie entière est un exemple. Je lui défends d'user jamais de sévérité envers elle ; je veux au contraire qu'il la traite avec douceur, avec bonté ; que surtout il la fasse élever en Béarn, et qu'elle n'en sorte que lorsqu'elle sera en âge d'être mariée avec un prince de son rang, de sa religion, et dont les mœurs soient telles, que les deux époux puissent en un bon et saint mariage vivre pareillement et saintement ensemble. »

Par un autre article, Jeanne d'Albret donnait à sa fille tous ses bijoux, tous ceux que le comte de Nassau avait engagés à Paris pour le compte du prince d'Orange et qu'elle avait retirés pour le prix de 13,000 fr. Elle n'exceptait de ses dons que son grand collier engagé en Angleterre, et une pierre d'une beauté célèbre, appelée le *rubis balais*, qui devait rester dans la maison de Navarre. Elle exigeait que la princesse jouît pleinement de sa légitime, et terminait en suppliant le roi, la reine mère et les princes de protéger ses enfants, de leur permettre de pratiquer librement

leur religion, en demandant à la princesse Marguerite d'aimer Catherine comme sa sœur, en déclarant le cardinal de Bourbon et l'amiral de Coligny ses exécuteurs testamentaires, et en leur recommandant, au nom du sang et de l'amitié, de servir de protecteurs, de pères à Henri et à Catherine, gages de ses plus chères affections et de ses regrets les plus amers [1].

La reine de Navarre mourut le 9 juin 1572, assistée par les ministres Mallot, Merlin de Vaux et Espina, tandis que l'amiral de Coligny, penché sur sa main défaillante, pleurait la vaillante et noble amie dont l'exemple et les conseils avaient tant de fois éclairé sa conduite et ranimé son courage. Le cérémonial usité aux funérailles des personnes royales fut observé à l'égard de Jeanne avec autant d'exactitude que le permettait l'austère simplicité du culte qu'elle avait adopté. La

1. Ces détails, extraits de la pièce intitulée : Testament de la reine de Navarre, signé Gaudicher et Goguyer, notaires au Chatelet de Paris, ont été donnés par M[lle] Vauvilliers, dans son *Histoire de Jeanne d'Albret*, et par Miss Freer, dans *The Life of Jeanne d'Albret*.

reine, vêtue d'une robe de satin blanc brodée d'argent et du manteau royal de velours violet, fut exposée sur un lit dans une chambre tendue de noir; aucun cierge ne brûlait près d'elle; nulle voix ne faisait entendre les sublimes prières que la liturgie catholique consacre à la mémoire des trépassés: tout appareil était supprimé. Le public fut admis pendant cinq jours à venir s'incliner devant l'illustre défunte. Un sentiment de pitié profonde, auquel, sous l'empire des passions haineuses de l'époque, venaient se mêler d'affreux soupçons, s'éleva dans le cœur de presque tous ceux qui purent contempler ce front austère dont les pensées à jamais évanouies avaient souvent troublé les projets de ses adversaires. Longtemps on resta persuadé que Jeanne avait été empoisonnée par un des sinistres secrets laissés par les Borgia aux Médicis. L'accusation a été souvent reproduite, et l'on doit toujours la repousser comme une calomnie enfantée par les passions crédules de la France au seizième siècle. Si l'Estoile, Olhagaray, de Thou et Mézeray n'ont pas craint de joindre leur témoignage à ce préjugé vulgaire, il faut se

rappeler que la source à laquelle a puisé le premier de ces historiens n'est autre que l'immonde libelle intitulé *le Discours merveilleux*, et que les autres ont plutôt obéi à leur esprit de parti qu'à une conviction raisonnée ou appuyée sur des faits certains. Contre eux s'élèvent, avec l'accent de la vérité, Cayet, dans sa *Chronologie novennaire;* Favyn, dans son *Histoire de Navarre;* le médecin Caillard et le chirurgien Desnœuds, dans leurs rapports. Ces derniers, zélés protestants et auteurs de plusieurs écrits contre la cour de Charles IX, n'auraient pas manqué de signaler le crime s'ils avaient découvert ou cru apercevoir la moindre trace de poison.

La mort de Jeanne d'Albret rendait Catherine de Médicis et Charles IX protecteurs de la jeune orpheline qu'elle laissait séparée de son frère. C'est maintenant au Louvre, au milieu des sanglants épisodes de la Saint-Barthélemy, que nous chercherons Catherine de Bourbon.

CHAPITRE II

Mariage du roi de Navarre. — La Saint-Barthélemy ; massacre des serviteurs de Henri et de Catherine. — Situation de Catherine au Louvre. — Haine de Catherine de Médicis. — Mort de Charles IX. — Avénement de Henri III. — Projet de mariage entre lui et Catherine de Bourbon. — Catherine de Médicis le fait manquer. — Évasion de Henri de Navarre. — Départ de Catherine. — Son retour à Nérac et à Pau. — Son caractère. — Sa situation à la cour de son frère. — Ses rapports avec Sully, Turenne et Mornay.

Deux mois s'écoulèrent entre la mort de Jeanne d'Albret et le mariage du jeune roi de Navarre, dont Coligny avait pressé l'arrivée à Paris. Il y entra suivi de cinq cents gentilshommes, dont l'attitude orgueilleuse et agressive mécontenta le public et inquiéta la cour. Le 18 août 1572, la sœur de Charles IX épousa, avec un éloignement visible, un roi qui, de son côté, ne ressentait pour elle qu'une froideur à la fois méfiante et hautaine, la sachant dévouée à Charles IX par la crainte, au duc d'Alençon et au duc de Guise par

des intrigues mystérieuses. Cette union, regardée naguère comme un gage de paix, attendue longtemps comme une fête populaire, devint ainsi une occasion de scandales que le roi de Navarre augmenta en refusant d'assister à la messe qui fut célébrée à Notre-Dame après la cérémonie.

Catherine de Médicis, issue d'une de ces races élevées au pouvoir souverain par la volonté nationale, avait appris dès l'enfance à redouter le peuple et à tenir en haute considération sa capricieuse faveur. Elle croyait avoir doublement besoin de son appui pour se défendre contre le pouvoir croissant des Guises et la force du parti huguenot. Le mécontentement des Parisiens lui inspira des craintes que d'autres motifs augmentèrent.

Coligny avait réveillé dans l'âme de Charles IX, par de fréquents entretiens et par de nobles exemples, des idées guerrières qui tendaient à le soustraire à la domination de sa mère. Une expédition, dans le but de briser le joug espagnol en Flandre, se préparait à l'instigation de l'amiral, et le jeune du Plessis-Mornay avait même été en-

voyé des Pays-Bas en Angleterre pour obtenir l'alliance de la reine Élisabeth. Catherine de Médicis trembla pour son autorité; aucun moyen de la conserver ne l'arrêta; et voulant, de concert avec les Guises, obtenir par la terreur et la force des armes ce que la politique et l'adresse ne lui accordaient plus, elle demanda à son fils la mort des principaux chefs du parti qu'elle ne pouvait contenir davantage.

Charles céda. Le 23 août 1572, un conciliabule eut lieu au Louvre entre les Guises, les Valois et leur mère; les victimes furent désignées. Guise, dit-on, demanda la mort du roi de Navarre, de Catherine de Bourbon et du prince de Condé. La reine et le duc de Nevers[1] s'opposèrent à ce vœu barbare, et il fut décidé qu'on leur laisserait le choix de l'abjuration ou du supplice. Les préparatifs se firent pour la nuit suivante.

Une proclamation publique invita les huguenots à se réunir dans le quartier habité par Co-

1. Louis de Gonzague, né en 1540, mort en 1595. Il prit parti pour la Ligue pendant les guerres de religion, et se rallia ensuite à Henri IV. Il laissa des Mémoires.

ligny. Un mouvement populaire était à craindre, disait-on, et le roi demandait qu'on prêtât main-forte à l'amiral en cas d'attaque; en même temps, un régiment des gardes était posté devant sa maison. Dans la soirée, Marcel, ancien prévôt des marchands, et Jean Charron, son successeur, établirent des corps de garde sur toutes les places, firent tendre les chaînes qui fermaient les rues des seize quartiers de Paris, ordonnèrent que les maisons fussent illuminées à un signal convenu, et décidèrent que la marque de ralliement serait une croix blanche placée sur la poitrine.

L'intérieur du Louvre semblait tranquille pendant ces funèbres apprêts. Catherine de Médicis tenait son cercle comme dans les temps les plus calmes, tandis que Charles IX causait gaiement avec les seigneurs huguenots. Un spectateur attentif aurait pu cependant discerner dans cette réunion paisible quelques signes d'agitation, de crainte, et même de remords. La duchesse de Lorraine[1],

1. Claude de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, née à Fontainebleau en 1541, femme de Charles III, duc de Lorraine; morte en 1575.

sœur aînée du roi, était pâle et tremblante, malgré ses efforts pour se contraindre. La reine de Navarre, vaguement informée du complot, avait perdu son animation habituelle. Lorsque la réception fut terminée, elle sembla hésiter à retourner chez elle. La reine mère lui en donna l'ordre. La duchesse de Lorraine, ne pouvant retenir ses larmes, s'élança vers sa sœur et la supplia de ne pas obéir. « Pourquoi, dit-elle à la reine, l'envoyer sacrifier comme cela? Si les huguenots découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle. — S'il plaît à Dieu, répondit froidement Catherine, elle n'aura point de mal. Quoi qu'il en soit, il faut qu'elle y aille, de peur de lui faire soupçonner quelque chose. »

Pendant qu'elle parlait ainsi, Charles IX essayait de retenir au Louvre son favori, le jeune La Rochefoucauld. Il refusa, et le roi le laissa courir au supplice sans oser insister, de peur qu'une indiscrétion ne compromît l'exécution de ses desseins. Restés seuls, Catherine et son fils éprouvèrent, dit-on, un moment d'indicible terreur. Ils redoutaient une résistance désespérée. Charles, faible devant le crime comme devant sa mère, était tombé épuisé

sur un fauteuil; sa poitrine haletait; une sueur froide inondait son front. Catherine, au contraire, animée par l'inquiétude, interrogeait les moindres bruits et comptait les instants avec une agitation fébrile. Vers deux heures du matin, des pas précipités retentirent, et un messager parut. Il apportait la nouvelle de la mort de Coligny. « Besmes l'avait frappé le premier; ses restes mutilés étaient exposés aux insultes des assassins, et, ce crime étant consommé, le massacre allait commencer. » Le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois répondit à cette annonce, comme l'écho funèbre de la fureur populaire prête à s'assouvir, maintenant que la vengeance des grands était satisfaite, et en quelques instants Paris devint le théâtre d'un carnage dont on connaît les affreux détails.

Le Louvre eut aussi ses massacres et ses scènes sanglantes. Les seigneurs attachés au service du roi de Navarre et de la princesse Catherine furent tués dans leurs chambres ou dans les corridors. Ainsi périrent Beauvoir, précepteur de Henri; Macrin, maître de poésie de sa sœur; Saint-Martin, Clermont de Piles et Ségur Pardaillan, leurs

fidèles amis et serviteurs. L'appartement de la jeune reine de Navarre fut envahi par les assassins; couverte du sang d'un fugitif qui s'était jeté sur son lit, elle s'enfuit, vit tuer un homme devant elle, et tomba sans connaissance sur le plancher. M. de Nançay, capitaine des gardes, la porta évanouie chez la duchesse de Lorraine.

Le massacre dura trois jours dans Paris, et l'on porte le nombre des victimes à quatre mille. Pendant ce temps, le roi et sa mère changèrent trois fois de résolution : ils firent d'abord répandre le bruit que les discordes entre les Guises et les Châtillons avaient été la cause de ces violences. Puis ils expédièrent en secret des courriers pour commander aux gouverneurs des provinces d'exterminer les protestants. Enfin le roi tint en grande pompe un lit de justice, où, accusant Coligny et ses partisans d'une conspiration, il déclara que rien ne s'était fait que par ses ordres.

Où était Catherine de Bourbon durant le massacre? Dans quel réduit du Louvre écoutait-elle en frémissant le bruit du tocsin, les hurlements des assassins et les cris des victimes? Ma-

crin était-il loin de son appartement quand il périt assassiné? Quels furent ses sentiments et ses frayeurs? Comment cette enfant débile, encore affaiblie par une maladie récente, à peine remise du chagrin causé par la perte d'une mère chérie, supporta-t-elle cette cruelle émotion? C'est ce que nous ne pouvons dire exactement. On voit seulement, dans les Mémoires contemporains, que son frère abjura pour elle durant la nuit terrible où Charles IX exigea de Condé et de Henri leur soumission à la foi catholique[1]. Il est certain aussi qu'elle reçut du cardinal de Bourbon l'absolution

1. Sully ne nomme pas Catherine dans le récit qu'il donne de cette scène et qu'il semble placer dans la nuit même de la Saint-Barthélemy. « Deux heures avant le jour, dit-il, ils furent resveillés luy et le prince de Condé, par grand nombre d'archers de la garde, qui entrèrent effrontément dans leurs chambres, et leur firent commandement de par le roy de s'habiller et le venir trouver sans espées ; ce qu'ils furent contraints de faire ; et, en sortant de leurs chambres, virent percer de leurs gentilshommes de plusieurs coups de halebardes. Ayant esté présentez au roy Charles, il les receut avec un visage farouche et des yeux ardents de courroux ; et après plusieurs blasphèmes, injures et reproches de luy avoir fait la guerre, il leur commanda de quitter leur belle religion qu'ils avoient prise pour servir de prétexte à leur rebellion, etc. » *Œconomies royales* ou *Mém. de Sully*, t. I, p. 242.

exigée, et signa la lettre adressée au saint-père [1] par son frère et son cousin. Ces faits établis, on peut seulement lire par la pensée au fond de l'âme indignée de la jeune fille, blessée profondément dans ses sentiments les plus respectés, et d'autant plus révoltée intérieurement qu'elle était condamnée à une soumission apparente.

En quelques mois, elle avait passé, de la vie la plus douce et la mieux entourée, à une solitude tourmentée par de cruels souvenirs. Après sa mère, elle avait encore à pleurer ses amis, ses maîtres et ses fidèles serviteurs. Madame de Téligny, veuve et orpheline, avait gagné la Suisse ; Jacqueline de Montbel [2], la jeune et romanesque femme de l'amiral de Coligny, s'était également

1. Grégoire XIII, Hugo Buoncompagno, né en 1502. Célèbre par la réformation du calendrier Julien. Il a donné son nom à celui qui est adopté aujourd'hui dans presque toute l'Europe. Il publia le décret de Gratien, fonda le collége des langues orientales à Rome, et mourut en 1585.

2. Jacqueline de Montbel, comtesse d'Entremont; elle avait voulu, disait-elle, en épousant le vieil amiral Coligny, devenir la Marcia d'un nouveau Caton. Elle vécut dans l'exil depuis la mort de Coligny, et finit par être accusée de sorcellerie par la justice de Savoie. Son innocence venait d'être reconnue, quand elle mourut prisonnière, en 1594.

dérobée au supplice et à l'abjuration par un exil qui devait être éternel. Catherine regrettait dans ces nobles dames des amies tendres et dévouées, dont les soins auraient adouci ses chagrins et son isolement. Elle sembla s'affaisser sous le poids de tant d'épreuves; son aimable enjouement, la confiance de son âge firent place à une tristesse profonde, à une de ces résignations muettes, plus effrayantes chez les enfants que les accès d'un bruyant désespoir. Henri de Navarre ne la voyait qu'à de rares intervalles et en présence de témoins; le cardinal de Bourbon, son seul protecteur depuis la mort de Coligny, avait l'esprit trop faible et l'âme trop indifférente pour songer à la consoler [1], et Marguerite de Valois, occupée de plaisirs et d'intrigues, n'avait aucun attrait pour une enfant que paraissait miner une insurmontable langueur [2].

1. Voir la lettre de la princesse Catherine à M. de Saint-Geniès, *Arch. des aff. étrangères*, France, nº XIX, fol. 43.

2. Il semble pourtant qu'on ait eu la pensée, à cette époque, de réaliser le projet autrefois formé par Henri II et Antoine de Bourbon, de marier Catherine au duc d'Alençon. Elle-même l'atteste dans les termes suivants : « On me proposa estant encore fort jeune, François, duc d'Alençon, lors troisième fils de

Cependant les massacres de la Sainte-Barthélemy n'avaient amené aucun des résultats attendus par leurs auteurs. On ne reste guère unis dans le crime; aussi vit-on bientôt se former une faction dans la cause catholique. Le duc d'Alençon en devint le chef; on l'appela le parti des modérés ou des *politiques*. Dès que les calvinistes s'aperçurent qu'ils pouvaient compter sur la protection d'un prince du parti catholique, ils reprirent la guerre avec violence. Assez promptement ils obtinrent des succès dans le centre et dans le midi de la France, et se retranchèrent dans Montauban, la Rochelle et Sancerre. Catherine de Médicis, suivant son plan de conduite ordinaire, engagea le roi à publier d'une part un édit de sûreté en leur faveur, et de l'autre à s'emparer de la Rochelle. Le roi se rendit au siége de cette ville avec le roi de Navarre et le prince de Condé, ainsi forcés de combattre leurs anciens partisans. La lassitude contraignit bientôt la cour à faire la

France, ce que le roy, mon frère, n'eust pas agréable, à cause de la haine qu'il lui portoit. » Conversation de Madame avec Sully *Œcon. roy.* ou *Mém. de Sully*, t. II, p. 444.

paix. La reine mère en pressa la conclusion, tout occupée qu'elle était alors de faire parvenir le duc d'Anjou au trône de Pologne[1], que les négociations de Montluc[2] venaient de lui assurer.

Mais la mort prématurée de Charles IX laissa la couronne de France à son frère. Un nouveau règne commença en 1575, entouré d'espérances, et promettant une pacification générale. Avec lui aussi, Catherine de Bourbon sortit de l'obscurité dans laquelle s'écoulait son existence, et figura dans un épisode que l'histoire semble avoir négligé, malgré la vive et lumineuse couleur qu'il jette sur le caractère de Catherine de Médicis.

Une nouvelle peu attendue, celle du mariage du roi avec la sœur de Henri de Navarre, circula dans le parti huguenot avec le retour de Henri III. On crut à l'affaiblissement du crédit des Guises et de l'autorité maternelle de Catherine. D'où venait cette idée du roi, qu'il exprimait ouverte-

1. Il était vacant alors par la mort de Sigismond-Auguste, dernier des Jagellons.

2. Jean de Montluc, évêque de Valence, frère du célèbre Blaise de Montluc; il remplit d'importantes missions diplomatiques, et mourut en 1579.

ment à ses conseillers, et qui parvint à sa mère et à sa sœur, la duchesse de Lorraine? On sait combien de passions avaient déjà maîtrisé son cœur; nul n'ignore ses folles amours avec Marie de Clèves, et son roman avec Louise de Vaudemont, qu'il couronna ensuite. On ne peut donc attribuer au prestige d'un souvenir le vœu manifesté par lui d'épouser Catherine de Navarre, qu'il avait laissée presque enfant à son départ du Louvre. Croyons plutôt à une pensée conciliatrice résultant de ses entrevues à Vienne avec l'empereur Maximilien, et de conseils reçus de Venise et de Turin. Quelle qu'en fût la cause, ce projet, s'il fut sincère, honore les intentions du dernier Valois, et peut-être, s'il eût réussi, aurait-il mis un terme aux discordes civiles.

Mais une volonté supérieure, animée d'une force à laquelle on ne résiste guère, celle d'une haine superstitieuse, se dressa contre le désir du jeune monarque. Catherine de Médicis n'avait pas oublié la prédiction menaçante de ce devin des jardins de Monceaux qui, lorsqu'elle se croyait une mère heureuse et une puissante reine, lui

avait fait entrevoir l'extinction de sa race et l'appel de la branche de Bourbon au trône de France. Si déjà elle avait cédé à la politique, en donnant sa fille au roi de Navarre, son cœur repoussait l'alliance de son fils avec la sœur de Henri, et croyait même reconnaître dans la volonté de Henri III un signe non équivoque de la vérité de la prédiction. Écoutons Palma-Cayet raconter comment elle fit manquer le mariage de Catherine :

« Aussi dès auparavant le roy Henri III, revenant de Pologne, la désira. Et tient-on que si elle eût été au voyage de Lyon à son retour, et que le roy l'eust veue, infailliblement il l'eust espousée ; mais la royne-mère, Catherine de Médicis, la lui figura naine et contrefaite, ce qui estoit très-faux, car elle estoit de stature médiocre et de belle taille; bien est vray qu'elle avoit une jambe un peu courte (qui est une note de ceux d'Albret, comme estoit Alain sire d'Albret, père du roy don Juan, bisaïeul de la princesse Catherine). La dicte royne-mère fist à sa filliole ce bon office, voulant désadvancer le roy de Navarre qu'elle a hay dès

lors qu'il estoit petit, par une imagination qu'elle en conçeut du dire d'un devin italien qui fut dans Monceaux, à sçavoir que le roy de Navarre devoit succéder à ses enfants [1]. »

D'un autre côté, un récit de Catherine s'accorde avec celui de Cayet :

« Depuis le roy Henry III, lorsqu'il revint de Pologne, me fust aussi proposé ; à quoy la reyne mère Catherine s'opposa, tant elle hayoit notre maison, à cause que l'on luy avoit dit que le roy, mon frère, succéderoit à ses enfants [2]. »

Le témoignage de la princesse prouve de plus que l'idée de Henri III fut exprimée assez hautement pour que le mariage lui eût été proposé. Il est hors de doute qu'elle l'aurait accepté, et que le roi, en s'assurant ainsi dès son avénement au trône l'alliance du roi de Navarre, aurait ramené la concorde entre les partis et combattu victorieusement l'influence de la maison de Guise.

Henri épousa peu après, selon le conseil de sa

1. *Chronologie septennaire*, p. 37, liv. Ier. *Nouv. Collect. des Mém. pour servir à l'histoire de France*, par MM. Michaud et Poujoulat. Paris, Didier.

2. *Œcon. royales*, t. II, p. 445.

mère et de sa sœur (la duchesse de Lorraine), mademoiselle de Vaudemont, nièce des Guise, quoique leur pouvoir lui parût déjà redoutable; et pour la seconde fois depuis la mort de Henri II, une princesse alliée à la maison de Lorraine porta la couronne[1]. Il est peu d'occasions où la passion superstitieuse de la reine mère ait eu un résultat aussi fatal pour la France et pour sa famille. Elle renversait un plan sage et conciliateur, affaiblissait le pouvoir en aliénant de lui ses appuis naturels, et doublait ainsi la force de ses ennemis. Cette aversion invétérée de Catherine contre Henri et sa jeune sœur, donne encore la mesure du danger qui les environnait à la cour, et des intrigues qui allaient jusqu'à menacer leur existence. On sait avec quelle patiente adresse Henri sut les éviter, comment il feignit l'engourdissement et la nullité pour en diminuer les effets, comment enfin

1. « La royne, sa mère, et la duchesse de Lorraine, sa sœur le descouragèrent de la recherche qu'il désiroit faire de Madame Catherine de Navarre, ainsi que nous l'avons dit cy-dessus, et l'asseurèrent qu'il ne trouveroit jamais femme plus de son humeur que Mademoiselle Louise de Vaudemont. » Cayet, *Chronologie septennaire*, liv. III, p. 143.

il sembla se noyer dans les plaisirs et dans les séductions qui se multipliaient à dessein autour de lui. L'attitude de sa sœur est moins connue ; il semble que Catherine de Médicis, satisfaite de l'avoir écartée du trône, l'ait oubliée et négligée. On ne voit point figurer la sœur du roi de Navarre dans les fêtes dont la cour des Valois fut si prodigue à cette époque. Isolée comme elle l'était au milieu des intrigues, des galanteries et des conspirations, il est impossible de savoir avec certitude si la sœur avait avec son frère des communications secrètes, si Henri prescrivait à Catherine un plan de conduite analogue au sien, s'ils entretenaient quelque espérance de s'éloigner ensemble, et si la princesse fut instruite du projet de fuite qu'il parvint à réaliser en 1576. L'extrême affection qui les unissait dès lors peut faire croire à cette dernière supposition, qui nous conduit à l'époque de leur commune délivrance.

La reine mère, profitant des loisirs de la trêve de Champigny, s'efforçait d'absorber Henri dans les plaisirs et d'éteindre en lui sa première énergie. Cependant il ne tarda pas à déjouer ses pro-

jets. Le 1er février 1576, Henri s'échappa de Saint-Germain pendant une partie de chasse, et gagna son gouvernement de Guyenne. Bientôt il sut imposer des conditions à ses ennemis, dominer ses rivaux sans les éloigner de sa cause, et rendre ses forces et son nom redoutables. Cet événement ouvrit à Catherine de Bourbon les portes du Louvre. Peu de semaines après le départ d'Henri, M. de Fervaques fut envoyé pour demander la liberté de la princesse de Navarre au nom de son frère[1]. On l'accorda au mois de mai 1576, et Henri III publia en même temps un édit de pacification par lequel les protestants reçurent huit places de sûreté et la promesse d'une réunion des États-Généraux avant six mois. Henri III et sa mère revenaient au système qui avait été

1. « La paix se fit trois ou quatre mois après, et suivistes le roy de Navarre, lequel fit lors, estant à Touars, nouvelles protestations de vivre dans la religion que l'on luy avoit fait quitter par force à la Sainct-Barthelemy ; d'où il fit partir Farvaques pour aller à la cour redemander Madame sa sœur (avec lequel vous fustes, pource qu'il estoit fort de vos amys) ; laquelle, dès la première ou seconde journée, au partir de Paris, se desclara de la religion ; et vous aussi fustes au presche à Châteaudun avec elle, et plusieurs autres qui avoient changé au massacre. » (*Mém. de Sully*, t. I, p. 261, coll. Petitot.)

adopté dans les premières années du règne de Charles IX; « ils voulaient, dit l'historien d'Avila, que les partis fussent d'égale force, espérant en devenir les arbitres, ou les détruire l'un par l'autre. »

Le départ de la jeune princesse de Navarre coïncida avec un événement dont les suites furent d'une extrême gravité pour le pouvoir royal. L'un des articles du traité qui la rendait à son frère, donnait le gouvernement de la Picardie au prince de Condé. Les habitants de cette province étaient les plus ardents catholiques du royaume. Ils refusèrent d'obéir à un prince protestant, et le duc de Guise profita de leur mécontentement pour former la première association connue sous le nom de *Ligue*.

Catherine, en quittant le Louvre, était accompagnée de MM. de Fervaques et de Sully, de M. d'Espalungue, que les Mémoires appellent son premier maître d'hôtel, et de la baronne de Tignonville. Henri de Navarre la reçut à Parthenay, et la conduisit ensuite à la Rochelle[1], où elle fut

1. « Le roy son frère l'attendoit à Parthenay, et vint trois

accueillie avec éclat par les calvinistes, dont elle avait repris à Châteaudun les pratiques religieuses. Henri établit sa sœur à Nérac, petite ville alors bien fortifiée, située dans un pays salubre et fertile, au centre de ses opérations militaires.

Devenu maître de la Guyenne, il voulait conserver cette conquête, et réunir autour de lui les chefs protestants que décourageait la faiblesse du duc d'Anjou, chef du parti des modérés. Les hostilités, suspendues par l'édit du 14 mai, reprirent avec ardeur. La guerre civile dévasta de nouveau les provinces et devint cruellement meurtrière. Quand la lassitude obligeait les partis à poser les armes et à conclure une trêve momentanée, le roi de Navarre rassemblait sa noblesse à Nérac et à Pau; sa petite cour, présidée par une princesse de seize ans, oubliait quelquefois les dangers et les infortunes de la guerre pour se livrer à des divertissements conformes à l'esprit de l'époque et surtout à la vie rude et frugale du pays. Les Mé-

lieues au devant d'elle ; puis s'en allèrent ensemble à la Rochelle, où ceux de la ville firent entrée au roy de Navarre. » (*Mém. de Sully*, t. I, p. 261.)

moires de Turenne et de Sully fournissent sur ce point de curieux détails; l'ensemble forme un tableau piquant des mœurs d'alors et de la situation de Catherine de Bourbon, louvoyant avec une habileté toute féminine entre les amours de son frère, les prétentions et les galanteries des jeunes seigneurs de son parti, sachant déjà comprendre les intérêts de Henri avec une rare pénétration, et favoriser ses amis les plus puissants avec une adresse qui prouvait qu'elle avait vécu à la cour de Catherine de Médicis. Les secrétaires de Sully lui rappellent, dans ses Mémoires, le don que lui fit la princesse de Navarre[1] d'une bague précieuse,

1. «....... De l'honneur et des faveurs qu'elle vous avoit autrefois faites à Pau, de vous avoir mis de son ballet, et pris la peine de vous en monstrer elle-même les pas et les figures, et encor à Corase, chez M. de Miossens, lorsqu'il y fut couru une bague, qu'elle s'estoit offerte de donner, laquelle voyant que c'estoit vous qui l'aviez gaignée, et se doutant bien que vous la luy viendriez, sans aucun doute, demander, elle ne vous voulust pas bailler celle qu'elle avoit préparée pour ce mesme effect, qui estoit de médiocre valeur, mais elle s'en estoit fait apporter une autre, qui valoit bien deux mil escus, qu'elle vous donna, se souvenant de la bien-veillance que la reine sa mère portoit à vostre père, qui l'avoit portée plusieurs fois entre ses bras. » (*Mém. de Sully*, t. III, p. 57.)

à la suite d'une fête dont il avait été le héros, et l'emploi de ses soirées au château de Pau en 1576.

« ... Là, commençastes vous à faire le courtisan, Madame, sœur du roi, prenant la peine elle-mesme de vous montrer les pas d'un ballet dont elle vouloit que vous fussiez; et de fait, vous le dançastes huit jours après devant le roy, ainsy que nous l'avons ouy dire au sieur d'Yvetot. »

Les rédacteurs des *Économies royales* n'ajoutent pas que la princesse ait été satisfaite des progrès de son élève, auquel ce souvenir plut toujours singulièrement, puisqu'il se le fait répéter à deux reprises[1] par ses complaisants secrétaires dans leurs volumineux manuscrits. Catherine de son côté n'oublia pas ces leçons, qui furent interrompues, à son regret non équivoque, par l'expédition du roi de Navarre contre la ville d'Eause, où le jeune Sully obtint des succès d'un genre différent.

Turenne paraît avoir été plus brillant encore à

1. *Mém. de Sully*, t. I, p. 269, et t. III, p. 57.

la cour de Catherine. Il avait dix-neuf ans à peine, et son existence était déjà riche en événements. Petit-fils du connétable de Montmorency, et allié de la reine mère, il avait grandi au milieu des cabales et des intrigues de la cour. Initié de bonne heure aux affaires les plus secrètes, dévoré de la soif du commandement et des grandeurs, il avait embrassé le calvinisme après la Saint-Barthélemy, bien plus dans l'espoir d'y trouver l'indépendance, que par aversion pour les excès criminels de la cour. Se croyant maître de la noblesse de sa province, pressentant la ruine du parti modéré, et voyant les princes huguenots prisonniers ou émigrés, il avait conçu le projet de se placer à la tête de leur faction. Une fortune considérable, l'éclat d'une origine qui remontait aux anciens comtes d'Aquitaine, encourageaient cet audacieux projet, que l'arrivée du roi de Navarre en Guyenne ne tarda pas à faire échouer. Il tenta néanmoins d'occuper une place importante dans le parti qu'il avait espéré conduire, et devint effectivement l'un des chefs calvinistes les plus célèbres.

Au prestige d'une réputation brillante et méritée, Turenne joignait les séductions d'un esprit distingué, les goûts élégants et fastueux des princes de son temps. Il écrivait bien, parlait encore mieux, et avait une conversation agréable et même instructive[1]. De tels avantages ne pouvaient manquer de le placer au premier rang à la cour de Catherine[2]. Quant à la nuance de galanterie délicate qui s'établit entre la princesse et le brillant gentilhomme, nous respectons trop la vé-

1. « Je prenois plaisir, quand j'estois hors d auprès du roy de Navarre, soit en allant par le pays ou dans ma maison, de mestre toujours en avant quelque question de théologie, de philosophie, de politique, de la guerre, de la façon de bien parler ou bien escrire, de la civilité, ayant souvent eu quelques personnes qui avoient du sçavoir : cela me gardoit des mauvaises occupations que prennent les esprits oiseux, et me donnoit une superficie de connoissance de la pluspart des discours qu'on tient en la fréquentation du vulgaire, pour en dire bien à propos quelque chose. » (*Mém. du duc de Bouillon*, p. 157, coll. Petitot.)

2. « Le roi de Navarre, la paix faite, s'en vint en Saintonge et Périgueux, où je l'allay trouver avec un bon nombre de noblesse, plus grand qu'il n'en avoit, où j'en receus tout l'honneur et carresse que je pouvois desirer et de Madame sa sœur, qui lui avoit esté renvoyée du roy après le départ du dit roy son frère. (*Mém. du duc de Bouillon*, p. 153.)

rité pour ne pas le laisser nous la révéler lui-même :

« Madame, sœur du roy de Navarre, commença à me faire bon visage : c'estoit une chrestienne princesse, qui avoit lors Madame de Tignonville pour gouvernante, qui estoit une femme austère, méfiante, qui avoit un continuel regard sur sa maistresse, et ne souffroit n'y enduroit rien de mal. Madame et moy parlions souvent ensemble, de façon qu'elle commença de prendre de la confiance en moy, qui l'honorois fort, ayant ceste princesse de fort belles qualités, estant jeune et agréable, chantant des mieux, jouant fort joliment du luth, faisant quelques rimes, de sorte que luy rendant l'honneur que je lui devois, elle me disoit familièrement ses conceptions et moi les miennes. Je ne luy parlois jamais que dans sa chambre et devant tout le monde ; de sorte que n'y ayant là personne qui me précédast, il sembloit qu'elle suivist plustôt la coutume d'entretenir les plus grands, que par un choix elle m'entretint. Cela a duré longtemps, bien l'espace de quatre ou cinq ans, et finit ainsi que vous l'entendrez. Le roy son frère ne désa-

gréoit pas cela, n'y voyant rien de mal séant, et jugeant que ce m'estoit un moyen de me retenir davantage à luy que la conversation honneste et vertueuse de sa sœur avec moy. »

L'indiscret d'Aubigné ajoute que Turenne aspirait à un autre honneur que celui de causer familièrement avec la princesse de Navarre. Henri le laissa, peut-être à dessein, quelque temps dans le doute à cet égard ; c'était l'un des moyens les plus sûrs de l'attacher à son parti. On sait que, dans la suite, il épousa Charlotte de la Marck et, après elle, Élisabeth de Nassau, qui le rendit père du célèbre Turenne.

Mornay avait embrassé la cause du roi de Navarre en même temps que Turenne ; mais ses vingt-sept ans, son caractère austère et la régularité de sa vie privée le rendaient sinon le modèle, du moins le doyen de la jeune cour de Béarn. Né en 1549, il avait été destiné à l'état ecclésiastique ; l'exemple de sa mère, les conseils de plusieurs docteurs calvinistes l'entraînèrent vers la Réforme. Il en adopta les principes dans toute leur rigidité primitive et devint bientôt le plus ardent de ses

adeptes. Seul peut-être des chefs de la noblesse huguenote, il soutenait sa cause par un motif de conscience plutôt que par le désir de s'affranchir de l'autorité souveraine, et dès cette époque aussi, il avait compris les grandes qualités du roi de Navarre. Ses relations avec Catherine eurent un caractère entièrement religieux; il révérait en elle la pieuse et savante élève de Théodore de Bèze, et ne songeait guère à sa grâce et à son enjouement, laissant à Turenne, à Sully et à bien d'autres, le soin de chercher à lui plaire. Au reste Catherine paraît avoir accueilli l'austère hommage de Mornay avec autant de bienveillance que les galantes assiduités de ses autres courtisans. Il composa pour elle ses *Méditations sur l'Évangile*[1]; elle en accepta gracieusement la dédicace, qui est un échantillon plus curieux qu'attrayant du style contourné de l'époque et de l'imagination mélancolique du jeune puritain.

1. Voy. *Mém. et corresp. de Mornay.*

CHAPITRE III

Conduite politique de Henri III. — Proposition de Biron à la princesse Catherine. — Voyage de la reine mère à Nérac. — La reine Marguerite séduit les huguenots. — Silence de l'histoire sur Catherine à cette époque. — Elle reçoit Marguerite de Valois à Pau. — Rigidité de Catherine. — La cour de Navarre établie à Nérac. — Plaisirs et galanteries de Marguerite de Valois. — La guerre des amoureux. — Retour de Catherine en Béarn après le départ de Marguerite de Valois. — Elle est nommée lieutenante générale du Béarn. — Le roi d'Espagne la demande en mariage. — Détails sur cette négociation. — Le duc de Savoie la demande en mariage. — Amour du prince de Condé pour la princesse. — Proposition de Henri III. — Demande du duc de Lorraine. — Intention secrète du roi de Navarre et de Mornay pour la princesse. — Mission de Ségur en Angleterre. — Maladie de Catherine. — Proposition du prince de Wurtemberg-Montbéliard.

Les États promis aux protestants par Henri III, au moment du départ de la princesse Catherine, s'étaient ouverts à Blois à la fin de l'année 1576. Les députés qui prirent la parole dans les premières séances étaient presque tous attachés à la ligue catholique de Picardie, qui avait pris sous la protection du duc de Guise un rapide et redoutable accroissement.

Ces députés demandèrent que ce qui serait décidé unanimement dans l'assemblée générale eût

force de loi, ou bien que, pour la prompte expédition des affaires, le roi nommât un certain nombre de juges auxquels les États en joindraient autant, et que ce qui aurait été réglé par ce conseil souverain devînt irrévocable; on réclama aussi la publication du concile de Trente, la révocation des grâces accordées aux huguenots, et la guerre contre eux. Ces prétentions se développèrent successivement, tantôt par insinuation, tantôt avec menaces. Le roi éluda avec sa politique ordinaire les difficultés qu'elles lui suscitaient.

Il se déclara chef de la Ligue, déconcerta ainsi le duc de Guise, et fit dresser un formulaire, d'où étaient retranchées toutes les ambiguïtés dangereuses pour le maintien de son autorité. Il répondit aux insinuations contre les hérétiques, en ajoutant « qu'il fallait auparavant s'assurer de l'intention des princes et des seigneurs absents; que peut-être étaient-ils disposés à rentrer dans le sein de l'Église, et que leur rang méritait bien une sommation[1]. »

1. Anquetil, *Esprit de la Ligue*, ou *Histoire des troubles arrivés en France*.

Les États, obligés d'adhérer à ces raisons, choisirent les députés qui devaient être envoyés au roi de Navarre, au prince de Condé et au maréchal de Damville[1], principaux chefs du parti calviniste.

Ces députés étaient Pierre de Villars[2], archevêque de Vienne, André de Bourbon, seigneur de Rubempré, et Mesnager, trésorier général de France. La reine mère leur avait adjoint un quatrième personnage, dont la mission toute spéciale n'était pas la moins importante : c'était le baron, depuis maréchal de Biron, le même qui avait négocié le mariage du prince de Navarre avec Marguerite de Valois. Tandis que les députés de Blois devaient chercher à convaincre les princes huguenots, il comptait voir secrètement la princesse

1. Henri I[er], duc de Montmorency, né en 1544, mort en 1614. Il s'était signalé au siége de Metz par Charles-Quint, puis en Piémont ; il fut nommé maréchal, se trouva à la bataille de Saint-Denis, se mit, après la Saint-Barthélemy, à la tête des politiques dans son gouvernement du Languedoc, où il vécut en souverain. Henri IV le nomma connétable en 1593. Il eut pour fils l'infortuné duc de Montmorency, condamné à mort et décapité le 30 octobre 1632, à Toulouse.

2. Pierre de Villars, archevêque de Vienne, négociateur, écrivain ascétique, né à Lyon en 1518, mort en 1592.

Catherine de Bourbon, la décider à employer son influence sur Henri son frère et sur le prince de Condé (qui passait pour être épris d'elle), afin de les ramener au parti catholique. Biron devait lui offrir, comme récompense de son intervention, l'alliance du duc d'Anjou, qui paraissait appelé à hériter d'une couronne à laquelle le mariage de Henri III et de Louise de Vaudemont ne donnait pas de successeur.

La tentative échoua. Catherine transmit fidèlement à son frère les paroles de Biron, et celui-ci dut se contenter d'une réponse négative.

La guerre recommença dès que l'assemblée de Blois eut terminé ses séances. Le duc d'Anjou s'empara de la Charité-sur-Loire, et Montmorency, cédant tardivement aux propositions de la cour, prit parti contre les huguenots avec les débris de la faction des modérés. Le désordre des finances de Henri III l'empêcha de profiter des avantages de cette défection, et il ne put continuer une guerre heureusement commencée. Biron et Villeroy furent envoyés aux chefs des protestants pour négocier avec eux ; un nouvel édit de paci-

fication fut signé à Poitiers et à Bergerac, et aurait produit de bons résultats si Henri III avait inspiré de l'estime et de la confiance. Il avait perdu toute considération, autant par sa faute que par l'influence des factions sur l'opinion publique. L'acte pacifique sur lequel il comptait pour reprendre de l'autorité en rétablissant la tranquillité dans son royaume, demeura sans effet et ne servit qu'à révéler sa détresse.

La reine mère, instruite du mécontentement général, et voyant que sa politique devenait suspecte aux deux partis, songea à regagner l'alliance du roi de Navarre, qui restait maître de la Guyenne et ne désarmait pas. Elle partit pour le Midi en 1578, donnant pour prétexte à son voyage l'obligation où elle était de ramener Marguerite de Valois à l'époux dont elle vivait séparée depuis deux ans. Des conférences pacifiques s'ouvrirent à Nérac dès qu'elle fut arrivée dans cette ville, où elle avait amené un brillant cortége de jeunes femmes, espérant séduire le roi de Navarre et son entourage. Le Louvre, avec son éclat, ses vices et ses intrigues, paraissait suivre ses pas. Le roi

de Navarre ne demanda pas mieux que d'oublier la politique et de ne songer qu'à ses plaisirs. Marguerite de Valois, toujours disposée aux conquêtes, entreprit celle de sa nouvelle cour. Elle captiva le vieux chancelier Pibrac, et le décida à favoriser les huguenots dans le traité qu'il rédigeait. Non moins épris, mais plus heureux, Turenne l'entoura d'hommages qu'elle ne repoussa pas. A son exemple, les dames de la coûr se disputèrent les succès, et maintes anecdotes, qu'il est inutile de rappeler ici, prouvent que la réforme religieuse n'avait réformé ni la morale ni les mœurs du temps.

Il semble indiscret de chercher Catherine de Bourbon dans cette cour galante, où les grâces de sa personne lui inspiraient de nombreux succès, où tant d'éléments de séduction devaient ébranler son austérité puritaine. Sa figure cependant reste calme et pure au milieu de ces désordres, et les écrits du temps, si prodigues en révélations scandaleuses et si peu jaloux de l'honneur des princesses, respectent tous la noble fille de Jeanne d'Albret. Il y a des époques où c'est faire l'éloge

des femmes que de n'en pas parler; et, comme Élisabeth d'Autriche à la cour de Charles IX, Catherine demeura sans reproche au sein de la corruption la plus effrénée; aussi voyons-nous son frère lui confier dès lors le gouvernement de son royaume pendant ses fréquentes absences.

Le résultat des conférences de Nérac fut favorable aux protestants, qui obtinrent le droit de bâtir des temples, de lever des impôts pour l'entretien de leur culte, et d'avoir quatorze places de sûreté au lieu de neuf. La reine mère, à la suite du traité, retourna à Paris et laissa Marguerite de Valois en Navarre. La reine suivit son mari et sa belle-sœur à Pau, où la mésintelligence tarda peu à se déclarer. La religion en fut le prétexte. La sœur de Henri, nous devons en convenir, n'était rien moins que tolérante, et ne permettait en Béarn aucun exercice de religion catholique, quoiqu'un grand nombre des habitants de Pau fussent restés fidèles à leur ancienne croyance. Marguerite de Valois obtint à grand'peine de faire dire le dimanche une messe au château, dans une petite pièce qui ne pouvait contenir que sept ou

huit personnes. On levait le pont-levis tant que durait la célébration du saint sacrifice. Le jour de la Pentecôte 1579, plusieurs Béarnais catholiques s'introduisirent, à l'aide d'un déguisement, dans la petite chapelle où ils priaient paisiblement, quand un espion dénonça leur présence à Le Pin, secrétaire du roi de Navarre. Sans aucune forme de procès, Le Pin fit maltraiter les intrus devant Marguerite, et les envoya dans les prisons du château. L'indignation du secrétaire ne résista cependant pas à l'offre d'une forte somme promise par les prisonniers. Ceux-ci ne pouvaient cependant recouvrer leur liberté sans un ordre du Parlement. La colère de la reine aggrava encore cette fâcheuse affaire, et Henri trancha la difficulté en transportant la cour à Nérac, où l'on demeura quatre ou cinq ans. Catherine, hors du manoir paternel, se montrait beaucoup plus accommodante, et Nérac devint bientôt célèbre par le charme et l'élégance de la société qui s'y réunissait. Marguerite était de ces femmes qui savent communiquer à ce qui les entoure quelque chose de la poésie de leur imagination et de la délica-



tesse de leurs habitudes. Le vieux château prit sous ses ordres une apparence de fête et de jeunesse. Un parterre s'étala devant les fenêtres, et des allées de lauriers-roses dessinèrent au loin les bords de la rivière qui serpentait au milieu des prairies. Une chapelle catholique sortit de ces bocages improvisés ; la reine y entendait la messe, pendant que sa belle-sœur allait au prêche. Aux troubles précédents avait succédé une douce harmonie entre deux croyances qui se partageaient cette petite cour, comme elles partageaient alors l'Europe entière. Le latin, la musique et la poésie occupaient les matinées des princesses ; des bals et de longues promenades, le reste de la journée. Rien de plus brillant que le récit de ces cavalcades où les jeunes seigneurs de la cour se disputaient l'honneur d'accompagner Catherine et de caracoler autour de la litière de Marguerite. Et quelle litière ! C'était celle du voyage de Flandre, « faite à piliers de velours incarnadin d'Espagne, en broderie d'or et de soie nuée à devises, toute vitrée, et ayant à la doublure ou aux vitres quarante devises toutes différentes,

avec des mots en espagnol et en italien sur le soleil et ses effets [1]. » Toutes les demoiselles d'honneur suivaient à cheval. M. de Turenne avait le privilége exclusif d'entretenir la reine à sa portière, tandis « que les vingt-cinq gentilshommes de la Tour-d'Auvergne, vêtus de casaques de velours orange, avec force passements d'argent et les armes dorées par bandes, » l'escortaient à quelque distance. Lorsque ce cortége étincelant d'or, de pourpre et de clinquant traversait les campagnes de l'Agenois et brillait sous l'éclat du soleil méridional, le peuple ébloui croyait voir apparaître Urgèle et Mélusine dans toute leur pompe fantastique.

Le temps s'écoulait ainsi, dit Marguerite, dans ses charmants Mémoires, « en fêtes, en conversations et en plaisirs honnestes, et ma cour de Nérac, en 1579, était si belle et si plaisante, que nous n'enviions pas celle de France, y ayant Madame la princesse de Navarre, ma sœur [2]. »

1. *Mém. de Marguerite de Valois*, t. II, p. 124-125. Liége 1713.

2. *Mém. de Marguerite de Valois*, t. III, p. 187.

Mais les personnages principaux de cette illustre réunion conservaient cette fois leurs ambitions politiques, et ne se laissaient pas absorber par les plaisirs comme à l'époque du traité de Nérac. Henri veillait sur son armée, et profitait de la paix pour augmenter ses forces et rétablir l'ordre des finances. Marguerite entretenait une correspondance avec le duc d'Alençon, et employait secrètement son influence sur les seigneurs calvinistes pour les engager à le suivre en Flandre. Elle songeait également à négocier le mariage de ce frère trop aimé avec la reine Élisabeth, et elle parvenait à lui assurer l'appui d'un grand nombre de huguenots. Turenne était l'heureux confident de ces projets : tous deux conspiraient de la meilleure amitié du monde, dans une maison isolée, près du Mas d'Agenais, où Marguerite se rendait régulièrement. La cour se taisait discrètement sur ces entrevues, auxquelles on donnait un motif tout étranger à la politique.

Mais Turenne était trop favorisé pour ne pas avoir de jaloux. De mauvais propos circulèrent,

sans toutefois alarmer ni surprendre le roi de Navarre. Il n'en fut pas de même de Henri III, qui, instruit de l'incorrigible légèreté de sa sœur, écrivit de sa main au roi de Navarre, et troubla malencontreusement la sereine quiétude de la cour de Nérac.

A la lecture de cet avertissement, Henri comprit promptement que le roi n'avait point été porté à cette confidence par le seul intérêt de l'honneur de son beau-frère. Il en fit part à la reine, et le vicomte de Turenne en fut également instruit. Les accusés se défendirent, protestèrent de leur innocence, et rejetèrent la calomnie sur la malice du roi. « Il n'a intention, dirent-ils au roi de Navarre, que de vous brouiller avec vos amis, si vous prêtez l'oreille à ses insinuations. Un de vos meilleurs serviteurs étant disgracié trouvera moyen de vous faire éloigner tous les autres. Qui sait même s'il n'a pas avancé cette accusation pour avoir une raison spécieuse de ne point vous délivrer Cahors et les autres villes promises en dot à sa sœur ! » Et les deux amoureux concluaient qu'il fallait prendre les devants

et s'assurer de gré ou de force la possession de ces villes [1].

Henri céda à ces raisons, qui lui offraient une brillante occasion d'augmenter son pouvoir, et prit les armes, vivement approuvé par sa noblesse avide de combats et déjà lasse de son oisiveté. Le prétexte donné à cette nouvelle guerre était l'inexécution de la convention de Nérac; mais le nom de *guerre des amoureux*, sous lequel l'histoire en conserve le souvenir, explique suffisamment quelle en fut la véritable cause. « On sera, dit Mornay en rappelant ces événements, bien embarrassé à l'écrire si on veut lui donner quelque dignité. Il faudra assigner pour cause d'un effet ce qui ne l'aura pas été, une cause généreuse au lieu de l'amour d'une femme. »

Le principal fait d'armes de cette guerre fut la prise de Cahors par le roi de Navarre. Les combats durèrent cinq jours, et Henri fit preuve de la plus folle témérité. Catherine de Bourbon et Marguerite restèrent à Nérac. La ville fut tenue

1. *Esprit de la Ligue.*

en neutralité par ordre du roi de France, à condition que le roi de Navarre n'y entrerait pas tant que les hostilités se prolongeraient. Mais Henri ne tint pas cet engagement, et vint furtivement voir mademoiselle de Montmorency-Fosseuse qu'il aimait alors. Le maréchal de Biron, instruit de ce fait, attaqua Nérac [1], et son artillerie brisa même quelques vitres du château. Les princesses subirent très-vaillamment ce simulacre d'assaut qu'elles devinaient ne pas être sérieux. Biron, jugeant ensuite son honneur satisfait, envoya présenter ses excuses à la reine, et fit retirer ses troupes.

Il en fut de cette guerre comme de celles qui l'avaient précédée ; le succès, à peu d'exceptions près, appartint aux catholiques ; mais la faiblesse de Henri III et le défaut d'ordre de ses troupes

1. « La reine de Navarre, Madame sœur du roy et toutes les dames de leur suite vinrent, pour voir l'armée ennemie et l'escarmouche, sur les murailles, tours et portaux de la ville, contre lesquels le maréchal de Biron fit tirer cinq ou six coups de canon, puis se retira pour aller prendre logis. » (*Mém. de Sully*, t. I. p. 299, édit. Petitot. *Mémoires de Marguerite de Valois*, l. III, p. 192.)

l'empêchèrent d'en profiter. Las de cette lutte à la fois puérile, ruineuse et meurtrière, il fit commencer des négociations, qui se terminèrent au château de Fleix par un traité où le duc d'Alençon fut médiateur entre les deux rois. La promesse d'être secondé dans l'expédition qu'il préparait en Flandre l'avait décidé à accepter cette mission, dont le résultat fut encore plus favorable aux protestants que le traité de Nérac.

Le roi de Navarre entra en possession de la dot de sa femme [1], et le duc d'Anjou s'assura de l'appui des principaux chefs calvinistes, qui le suivirent dans les Pays-Bas. Turenne et La Noüe furent de ce nombre. Marguerite de Valois retourna au Louvre, où des intrigues occupèrent son esprit léger et son âme inconstante. La petite cour de Nérac se trouva ainsi dispersée par une autre guerre.

Catherine ne resta point à Nérac après le dé-

1. Cette dot formait une valeur de trois cent mille écus d'or au soleil, l'écu évalué à 54 sous. La reine mère avait offert 200,000 livres tournois; les ducs d'Anjou et d'Alençon, 25,000 livres chacun. Les sommes, n'ayant pu être payées comptant, furent instituées en achat de rentes au denier 12 sur la ville de Paris.

part de la reine de Navarre. Elle retourna à Pau, où sa présence devenait nécessaire, car, à vingt ans, la petite sœur du roi, comme il l'appelait par allusion à sa délicate apparence, était gouvernante et lieutenante générale de Béarn ; elle publiait des ordres militaires, et devait maintenir les places de guerre en état de défense dans le pays confié à sa surveillance. Henri lui témoignait alors une grande confiance fondée sur l'estime que lui inspirait la fermeté de ses principes et de son caractère. Sa destinée devenait en même temps un objet de puissant intérêt pour la diplomatie européenne. Le mariage de son frère restait stérile, et sa religion ne permettait pas d'espérer qu'il n'obtînt jamais de la cour de Rome le droit de contracter un autre lien. Catherine était considérée comme l'unique héritière du roi de Navarre et plusieurs princes aspiraient à sa main.

Philippe II, roi d'Espagne, fut au nombre de ces prétendants. Il demanda (vers 1580) la main de Catherine avec une insistance qui témoigne de tout le prix qu'il attachait à cette alliance, et il

accompagna sa demande des offres les plus capables de séduire l'ambition de Henri et d'éblouir l'imagination de sa sœur. Nulle couronne alors n'était comparable à celle de cette Espagne, enrichie par ses conquêtes en Amérique, toute-puissante en Italie et glorieuse héritière de la haute influence exercée par l'empereur Charles-Quint sur la politique européenne. Philippe promettait à Henri, en échange de la main de Catherine, des secours suffisants pour fonder une monarchie indépendante dans le sud de la France. La Gascogne, augmentée du Languedoc, réunie aux deux Navarres, au comté de Foix, au Béarn et au Bigorre, aurait composé ce royaume, auquel la protection de l'Espagne était à jamais assurée. Pour couronner ces propositions par une promesse plus solennelle encore, Philippe se chargeait d'obtenir du pape la rupture du mariage de Marguerite et d'Henri; il donnait l'infante Clara-Eugenia [1] pour épouse au jeune monarque et pour reine à la Navarre.

1. Fille d'Élisabeth de France, sœur de Charles IX.

Telles étaient les conditions présentées par les envoyés espagnols à Mornay, et transmises par lui à Henri et à Catherine. L'indépendance du sud de la France, sa destinée même, furent donc un instant livrées à la décision d'une jeune fille qui pouvait, en acceptant la plus haute situation de l'Europe, amener l'Espagnol au delà des Pyrénées, rallumer une guerre sanglante entre Henri III et le roi de Navarre, et arrêter les progrès de l'expédition commencée par le duc d'Anjou dans les Pays-Bas.

Cependant la réponse de Catherine ne se fit pas attendre. Elle-même, dans un entretien particulier tenu plusieurs années après avec Sully, donne avec une admirable simplicité les motifs de son refus : « Il fut question, dit-elle, de me faire épouser le roi Philippe d'Espagne ; mais la différence de religion, et qu'il voulait que le roi mon frère se joignit à lui pour faire la guerre à la France, en empêchèrent l'effet. »

Lorsque Mornay transmit aux envoyés espagnols la réponse de Catherine et d'Henri, ils s'écrièrent avec étonnement « que le roi et la prin-

cesse ne savaient ce qu'ils faisaient de repousser leurs offres ; que, du reste, les marchands étaient prêts. » Ce mot décèle, ajoute l'*Esprit de la Ligue*, les ressorts cachés qui soutinrent si longtemps la Ligue.

Cependant Philippe ne renonça pas entièrement à son projet. Il comptait sur les embarras dans lesquels la Ligue allait plonger le roi de Navarre et connaissait son manque de ressources pécuniaires [1]. Une somme de huit cent mille ducats, qui devait lui être livrée s'il revenait sur sa décision, fut déposée au village d'Ochagany, dans la haute Navarre, au-dessus de Roncevaux. De plus, en 1583, Philippe profita des relations d'un certain vicomte d'Echaus avec un Espagnol nommé Un-

1. « Le roy Philippe d'Espagne aussi, en l'année 1580, l'envoya voir, promettoit au roi de Navarre de grands advancements de sa part, jusque-là qu'il luy conseilloit de se faire roy de Gascogne, que pour cest effect il luy ayderoit d'hommes et d'argent, mesme il tint par longue espace de temps huict cents mil ducats dans Ochagany, village de la Haute-Navarre, au-dessus de Roncevaux, si ledict seigneur roy de Navarre les eust voulu accepter pour faire la guerre à la France. » *Chronologie septennaire.* Voyez T. Cayet [1598]. Voyez aussi les *Lettres missives de Henri IV*, par M. Berger de Xivrey, notes.

diano, pour faire proposer à Henri une somme de trois cent mille écus par mois, s'il voulait attaquer la France. Mornay et Saint-Geniez [1], sénéchal de Béarn, refusèrent cette nouvelle offre, mais prièrent le roi d'Espagne de prêter à leur maître, sans condition politique, une somme de cinq cent mille écus, pour laquelle il aurait engagé tous ses biens. Philippe ne prêta rien, chercha pourtant à reprendre cette affaire, et n'obtint aucun résultat [2].

En 1582, un nouveau prétendant vint s'offrir à la main de Catherine. C'était le jeune duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, fils unique d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France, fille de François Ier. Mornay, MM. de Bellegarde [3] et de Clervant conduisirent cette négociation, que la dissidence de religion fit manquer. Elle paraît

1. Armand de Gontaud, seigneur de Saint-Geniez, sénéchal de Béarn depuis 1564.

2. *Collection des Lettres missives de Henri IV*, par M. Berger de Xivrey, notes.

3. Lettre conservée à Montpellier et dans le *Manuscrit des Carmes* de la Bibliothèque de Tours, p. 105. — *Ibid.*, *Instruction à M. de Clervant*. Voyez *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay*, t. II, p. 154.

avoir été fort secrète, bien qu'un passage de la correspondance de Busbeck [1] avec l'empereur d'Autriche semble prouver que la diplomatie étrangère en ait eu connaissance. Cette négociation fut reprise en 1583 par un autre envoyé, M. de Servain. Mornay mit encore pour condition expresse [2] que Catherine conserverait sa religion ; et, selon Palma-Cayet, cette condition aurait été acceptée par le duc de Savoie [3]. Il ajoute que son représentant resta quelque temps à Vic-Fezenzac, en Bigorre, attendant une réponse qui ne fut pas favorable ; car Charles-Emmanuel de-

1. Busbeck (Augier Ghislen de), historien, antiquaire, né à Comines en 1522, mort en 1592. Il fut ambassadeur de Ferdinand I[er], de Maximilien II et de Rodolphe II, en Turquie et en France. L'Europe lui doit l'importation du lilas, qu'il avait rapporté d'Orient. *Busbeq VII omnia quæ extant cum privilegio, ex officina Elzeviriana, anno* 1660. *Epistola* VI, p. 475, xv, Augusti, col. 10, LXXXII.

2. Responce à l'Instruction du sieur de Servain, envoyé vers le roy de Navarre de la part de M. le duc de Savoie. *Mém. et correspondance de Duplessis-Mornay*, t. II, p. 270, 271 et 272.

3. « Cela estant failly, le duc de Savoie, l'an 1583, y envoya par deux fois avec promesse de ne luy empescher nullement sa religion. Son agent arriva à Vifezenzac, en Bigorre, donc estant esconduict, ledict agent passa en Espaigne, et par ceste ocasion fust procédé au mariage de l'infante Catherine-Michelle avec ledict duc. » (*Chronologie septennaire*, 1598.)

manda et obtint, peu de temps après, la main de l'infante Catherine-Michelle. Mornay avait alors formé un autre projet pour la jeune princesse : nous verrons bientôt à quelles intentions politiques il se rattachait. D'ailleurs, le roi de Navarre, dans sa tendresse pour Catherine, hésitait à l'éloigner d'une cour dont elle faisait l'ornement et le charme. Il songeait plutôt à la marier à un prince de sa famille [1], et balançait entre Condé, le comte de Soissons, son frère, et le prince de Dombes [2] leur cousin. Condé, veuf de la belle Marie de Clèves, désirait vivement épouser la sœur du roi de Navarre. Il lui offrait un cœur chevaleresque, une valeur incomparable et un caractère dont les qualités rappelaient les vertus antiques. Mais Catherine repoussa sa demande, et Condé, après plusieurs mois d'attente et de vaine espérance, forma un lien tristement célèbre avec Charlotte de la Trémouille [3].

1. *Œconomies royales* ou *Mém. de Sully*, t. I.

2. Henry, prince souverain de Dombes, dauphin d'Auvergne, fils de Louis, duc de Montpensier, et de Marie, héritière de Mézières.

3. On sait qu'elle fut accusée d'avoir fait empoisonner Condé,

Henri III songeait aussi au destin de Catherine de Bourbon. Le projet de mariage qu'il méditait pour elle était un témoignage étrange de ses bizarres faiblesses. Il avait créé duc d'Épernon son favori La Valette, et voulant mettre le comble à sa générosité, il avait l'idée de le marier à la sœur du roi de Navarre, pour le placer au même rang que Joyeuse, qui venait d'épouser la sœur de la reine Louise de Vaudemont. Cette ouverture, repoussée avec indignation par Henri et par Mornay, est dévoilée par ce dernier dans le discours intitulé : « Si le roy de Navarre doit aller en cour ou non, » 26 décembre 1582 [1] et par un passage de

et qu'elle subit une rigoureuse prison après la mort de ce prince. Le Parlement la déclara innocente. Elle eut pour fils Henri II, père du grand Condé.

1. « Craignent que le roy, qui aime sans borne le duc d'Épernon, ne presse le roy de Navarre de lui céder son gouvernement de Guyenne, et qui plus est, de luy bailler Madame la princesse sa sœur en mariage. Ainsy que ci-devant il a fait ce qu'il a pu envers M. de Montmorency pour lui faire céder son gouvernement de Languedoc au duc de Joyeuse, et n'a fait conscience d'escrire à M. de Lorraine pour faire espouser audit duc d'Épernon la princesse de Lorraine, sa nièce, choses qui sans doubte, offenseroient tellement le cœur du roy de Navarre, qu'il regretteroit de jamais y avoir mis le pied... » (*Délibération sur eung voyage du roy de Navarre*, *Corr.*, t. II. p. [illegible]76.),

la correspondance de Busbeck avec l'empereur d'Autriche [1].

A la même époque le duc de Lorraine, Charles III, veuf de Claude de France, offrit sa couronne à la princesse de Navarre. Elle répondit sans trop de ménagement « qu'il lui semblait trop vieux, et que ses héritiers étaient presque de son âge à elle [2]. » Le duc néanmoins ne se découragea pas; il avait pénétré les intentions de Mornay sur l'avenir de Catherine et cherchait à les déjouer. Il lui proposa son fils le jeune duc de Bar, marquis de Pont-à-Mousson, et il envoya en même temps MM. de la Motte, de Mayneville et d'Haussonville [3] en Écosse pour négocier le mariage d'une

1. Busbeck, *Epistola* XLIX, p. 567, XXV *aprilis*, clo. 10, LXXXV.

2. *Mém. et corresp. de Mornay.*

3. « Monsieur de la Motte-Fénelon va sans doute proposer le mariage de Madame la princesse de Lorraine avec le roy d'Écosse, et à mesme fin vont le sieur de Mayneville, que cognoissez, et le fils du baron d'Haussonville de la part de M. de Lorraine. » (Lettre à M. d'Angroigne, dernier janvier 1552.) « Ceste alliance, à mon advis, sera suspecte à l'Angleterre, et pourtant s'offre l'occasion de leur ramentevoir les propos qu'aultre fois je leur ai ouverts du mariage de Madame la princesse dont peult sortir aultant de bien que l'aultre de

de ses filles avec Jacques, fils de l'infortunée Marie Stuart. Ce double projet manqua : Catherine refusa le duc de Bar comme elle avait refusé son père, et Mornay profita de la mission des envoyés français et lorrains [1] pour entamer avec le gouvernement anglais des ouvertures relatives au mariage qu'il préparait depuis longtemps entre la princesse de Navarre et le roi d'Écosse [2].

Cette union répondait aux vues politiques de Mornay pour la cause de Henri, à son attachement

mal. Il est certain que ce jeune prince ne demeurera longtemps sans se marier, car ce qu'il est tant recherché l'y faict penser. C'est une princesse chrétienne, bien élevée, sage, belle, de grande expectation : si elle eust voullu tant soit peu rabattre de la relligion, elle épousoit le duc de Savoie, et encore ne s'en rebute-t-il pas du tout. Ce seroit eung heur pour l'Écosse, eung repos pour l'Angleterre, et de quelque part qu'on se tourne n'y a rien à craindre, ni soubsçonner de ceste part pour ce qui concerne l'auctorité de la royne. J'en parle pour le bien de la chrestienté, et vous prye, par l'advis de M. de la Fontaine, en traiter, etc. » (*Mém. et Corresp. de Mornay*, t. II, p. 217, 218.) Voy. aussi les lettres à lord Walsingham.

1. Voy. la note précédente.

2. « J'estime que le mariage qu'on poursuit en Écosse, du roy avec la fille de Lorraine, mettra les Anglais en alarme, et les fera penser à en conseiller quelque autre qui leur soit moins suspect. Nos amis s'en souviendront pour ceste occasion, et le leur faudra ramentevoir. Car de Savoie, je pense qu'on ne s'y doibst attendre, etc. » (Lettre à M. de Clervant.)

He became her [illegible] 16 years [illegible]

pour la jeune princesse, et à ses sentiments de zélé calviniste. Jacques était appelé à régner sur l'Angleterre : il était allié de près à la reine Élisabeth, seule souveraine dont le pouvoir indépendant et ferme fût en opposition ouverte avec la maison d'Autriche, ennemie acharnée de la Réforme. Mornay, dans sa pieuse ferveur, croyait préserver Catherine de l'influence catholique en la donnant à un prince élevé dans les sévères doctrines du puritanisme écossais. Enfin ce mariage devait être une des premières conditions de la ligue que méditaient Henri et ses conseillers entre la reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne [1].

Cette ligue, sorte de contre-partie de celle de France, était la réalisation d'une idée fort antérieure à l'époque dont nous parlons. Turenne l'avait conçue le premier après le siége de La Ro-

1. Instructions originales, signées Henri et Catherine, données aux ambassadeurs qu'ils envoient vers la reine d'Angleterre, curieuses pour l'article du commerce. Archives de l'Empire, K, 101, nº 17. Le nº 26 de la même liasse renferme une procuration donnée, le 1er juin 1581, par Catherine au sieur du Plessis, conjointement avec le roi de Navarre, son frère.

chelle. Condé et Montmorency avaient tenté de l'exécuter après les États de Blois en 1576 ; mais les circonstances et l'absence des négociateurs y avaient mis obstacle. Henri craignait l'ambition du vicomte de Turenne, et ne pouvait d'ailleurs lui confier une mission aussi délicate et aussi importante. Elle fut réservée au surintendant de la maison du roi, Jacques de Ségur Pardaillan [1], homme dont nous connaissons si bien l'incorruptible fidélité, disait de lui Henri, le zèle pour nos affaires et pour celles des églises, que nous l'avons établi surintendant de notre maison et chef de notre conseil privé [2]. »

Plus modeste et moins passionné que Mornay, Ségur unissait une distinction réelle, un mérite

1. Jacques-François de Ségur, appelé souvent Ségur Pardaillan, seigneur de Sainte-Aulaye, Montazeau, etc., fils de Pierre de Ségur et de Catherine de Pellagrue. Nommé, le 14 août 1576, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, il devint surintendant de ses maisons, affaires et finances et chef de son conseil, fut gouverneur de Sainte-Foi, en Agenais ; puis, en 1593, capitaine de cinquante lances des ordonnances. Il vivait encore en 1605. A l'exemple de Mornay, il avait refusé d'abjurer le protestantisme, et s'était retiré de la cour.

2. Lettre à l'Électeur de Saxe. *Henrici Navarri regis Epistolæ*, Utrecht, 1679 ; in-12, p. 170.

solide à une simplicité franche et bienveillante. Il était honoré de l'attachement du roi et de sa sœur[1], et considéré de toute leur cour, ce fut à lui que Mornay remit l'exécution du projet qu'il préparait depuis quelques années.

Ségur devait se rendre en Angleterre, muni d'une instruction relative au mariage de Catherine et du roi d'Écosse[2], puis en Suède, en Saxe

1. Cette lettre de la princesse en est la preuve : « Monsieur de Ségur, j'ay reçu vostre lettre du quatre juillet, ensemble les nouvelles que vous me mandez, de quoy j'ay esté très-aise, les voyant si bonnes : cela faist paroître le fruit de vostre peine. C'est une chose si juste que le roy mon frère et tous ses amys soutiennent, que je m'assure que Dieu finira leurs peines, et leur fera goûter enfin un heureux repos et une vie plus contente que leurs ennemis ne pensent; je l'en prie tous les jours, et qu'il garde ces bons serviteurs et mes amis, du premier rang desquels je vous mets. J'espère que la peine que vous prenez pour le service du roy mon frère ne sera point reconnue ingratement de luy, et la bonne volonté que vous m'avez toujours portée ne sortira jamais de ma mémoire. Croyez que je me souhaite souvent de pareils amis que vous près du roy mon frère, mais puisque son service vous en éloigne, croyez que cependant vous aurez en moy par deça une fort asseurée amie ; mais que je rechercheray toujours les moyens de vous en rendre preuve, lesquels attendant, je vous supplie encore vous asseurer que je suis, etc »

2. « Instruction pour traiter avec la royne d'Angleterre et aultres princes étrangers protestants, baillée par le roy de Navarre au sieur de Ségur, y allant de sa part, en juillet 1583. Dressée et minutée par M. du Plessis. »

et en Danemark. Il commença son voyage en 1583. La cour de France en fut instruite, et Henri III ne cacha pas son mécontentement et la défiance que cette mission lui inspirait. Le roi de Navarre allait envoyer Clervant au Louvre pour donner des explications, quand un nouveau scandale, produit par la légèreté de la reine Marguerite, détourna l'attention publique et devint une occasion de négociations longues et délicates, dont Mornay fut personnellement chargé.

Le roi de Navarre, s'autorisant de l'affront imposé par Henri III à Marguerite, qu'il avait chassée du Louvre, s'empara de plusieurs villes en litige entre la France et la Navarre. Il força Henri III de lui accorder la suppression des garnisons royales dans les places voisines de Nérac, et l'obligea par cette attitude hostile à modérer l'opposition qu'il comptait mettre au voyage de Ségur, dont la mission s'accomplit ainsi sans difficultés.

Pendant ces négociations, une maladie dangereuse de Catherine, semblable à celle qui l'avait atteinte à Blois en 1572, faillit mettre fin aux grands projets formés sur elle par les politiques

de la cour de Navarre. Le roi lui prodigua, dans ces moments d'épreuve, les soins les plus touchants, et négligea des affaires importantes pour attendre près d'elle que son rétablissement parût entièrement assuré [1].

A cette époque, un nouveau prétendant à sa main vint s'offrir. C'était le prince de Wurtemberg Montbéliard. Mornay, alors à Paris, accueillit cette demande, et l'exposa au roi de Navarre dans les termes suivants [2] : « Un nommé Vergerius, secrétaire du roi de Wurtemberg, nous est venu faire ouverture à M. de Chassincourt et à moi du mariage de Madame votre sœur avec ledit seigneur duc : c'est à la vérité ung prince riche, de grande maison, fort allié en Allemagne : il parle français, etc. Les mœurs de la nation sont ung peu dissemblables, et le pays rude. Il a emporté le portraict [3] de ma dite dame. Nous lui avons res-

1. Lettre du roy de Navarre au roy de France. — Lettre au maréchal de Matignon. (Voy. *Collection des Lettres missives de Henri IV*, par M. Berger de Xivrey, t. II.)

2. Lettre de M. du Plessis au roy de Navarre, commencée le 20 février 1584, terminée à la fin de mars.

3. Il existe au musée du Louvre, salle Sauvageot, B, 365, une

pondu en sorte que nous ne l'en avons mis hors d'espoir. »

Cette proposition n'eut pas de suite, et le duc de Wurtemberg n'obtint rien de plus que le portrait de Catherine. La négociation de Ségur avançait alors. Élisabeth l'avait accueilli avec empressement, et avait adressé une lettre à la princesse où elle exprimait son désir de la voir se rapprocher d'elle par d'autres liens que ceux de la politique [1]. Le mariage de Catherine de Bourbon avec le roi d'Écosse se serait vraisemblablement effectué, si un grave événement n'avait suspendu, au moins pour quelque temps, les négociations commencées.

miniature d'une authenticité douteuse, représentant Catherine de Bourbon, et semblant s'accorder avec cette époque de sa vie. La figure annonce vingt ou vingt-cinq ans. L'exécution paraît se rapporter à la date de 1579 à 1580. C'est de l'école de Clouet déjà bien affaiblie.

1. Instruction adressée à M. d'Angroignes. (*Mém. et corresp. de Mornay*, t. II, p. 357.) — *Idem*, Mlle Vauvilliers, *Histoire de Jeanne d'Albret*, notes.

CHAPITRE IV

Mort du duc d'Anjou. — Situation du roi de Navarre. — Puissance de la Ligue. — Bulle du pape. — Conduite du roi de Navarre. — La reine Marguerite conspire contre lui. — Lettre de Catherine à Saint-Geniez. — La reine de Navarre s'enfuit d'Agen. — Elle est arrêtée et conduite à Usson. — Dévouement de Catherine de Bourbon envers son frère. — Elle vend ses bijoux. — Détresse du roi de Navarre. — Marques d'attachement des Béarnais pour Catherine. — Négociations de Henri III avec le roi de Navarre. — Déclaration de guerre. — Bataille de Coutras. — Henri part pour le Béarn avec le comte de Soissons.

Le 10 juin 1584, le duc d'Anjou, frère unique du roi, mourut à Château-Thierry, et transmit au roi de Navarre ses droits légitimes à la couronne de France. Peu après, Henri III envoya le duc d'Épernon à ce prince, pour l'engager à rentrer dans l'église catholique. L'acquiescement du roi de Navarre à cette demande aurait désarmé la Ligue et épargné de longues infortunes à la France. Mornay, dans son zèle aveugle pour le calvinisme, la repoussa au nom de son maître, et

la lutte des Guises et des Bourbons se déclara ouvertement devant l'Europe étonnée de tant d'audace d'une part, de tant de valeur et de persévérance de l'autre.

Appuyée par l'Espagne, depuis le traité de Joinville[1], la Ligue proclama le vieux cardinal de Bourbon[2] héritier légitime de la couronne au préjudice de son neveu : les intrigues de la reine mère se joignirent à ces hostilités en paralysant les derniers efforts du roi contre l'ambition des Guises, et le pape Sixte-Quint, sollicité par Claude Mathieu, le plus actif agent de la maison de Lorraine à Rome, excommunia le roi de Navarre et le prince de Condé, déclarant Henri « relaps en hérésie, indigne de porter son titre ; le déposséda, lui et sa postérité, de ses prétendus États, et le proclama inhabile à toute succession, notamment à succéder au trône de France. »

La bulle du pape, signée par vingt-cinq cardi-

1. Par ce traité, Philippe II s'unissait au duc de Guise pour défendre la religion catholique, et pour empêcher qu'un prince hérétique pût jamais succéder à la couronne.

2. Fils de Charles, duc de Vendôme et frère d'Antoine de Bourbon.

naux, fut envoyée à l'empereur Rodolphe et au roi de France. Celui-ci, malgré sa faiblesse, s'effraya justement des conséquences qui résulteraient d'une telle sentence portée contre un prince que sa naissance rendait héritier légitime du trône. Après de vives discussions, et le départ simultané de l'ambassadeur de France à Rome et du nonce à Paris, un accommodement eut lieu. L'archevêque de Nazareth, envoyé près du roi, agit avec une modération qui atténua l'effet de cette bulle.

Mais Henri III ne pouvait soutenir le roi de Navarre. Après avoir vainement essayé de dominer la Ligue, il dut se soumettre à la pacification de Nemours, qui livrait un grand nombre de places fortes aux Guises, défendait l'exercice du culte protestant, en bannissait les ministres, et déclarait la guerre aux calvinistes.

Cependant Henri de Navarre résistait vaillamment aux triples attaques de Rome, de la France et de l'Espagne. Il répondait à l'anathème pontifical par une déclaration éloquente; au duc de Guise, par une provocation en duel; à la Ligue, en formant une association composée des seigneurs

huguenots et des nobles français qui restaient fidèles à l'hérédité légitime. Les princes du sang appuyèrent cette manifestation. Enfin, la reine Élisabeth et les princes allemands formèrent une association protectrice de celle de France, qui promit à Henri de lui fournir des secours militaires. Ainsi, grâce à l'active persévérance du jeune souverain, les nations étrangères se trouvèrent engagées à maintenir l'ordre de succession au trône, et à sauver l'indépendance de la France.

Pendant que Henri de Navarre luttait avec tant d'énergie au dehors, il était loin de trouver du calme dans les États qu'il gouvernait. Depuis le retour de la reine Marguerite, et après l'éclatant scandale qui l'avait bannie du Louvre, le château de Nérac était devenu un théâtre de troubles et d'intrigues. Elle avait repris ses anciennes relations avec le duc de Guise, et une correspondance, où la politique avait autant de part que la tendresse, s'était établie entre la reine de Navarre et le chef de la Ligue. Turenne, excité par la jalousie et par le désir de servir Henri, se décida

à l'en avertir. On arrêta un serviteur de Marguerite qui était porteur de ses dépêches mystérieuses. Cet acte de rigueur excita le ressentiment de la princesse, qui accusa Henri de la persécuter. Elle prétendit que Ségur [1], surintendant de sa maison, avait reçu l'ordre de la constituer prisonnière et de la conduire à Pau. Sous ce prétexte, Marguerite quitta Nérac, et, conseillée sans doute par le duc de Guise, elle s'empara, au nom de la Ligue, de l'Agenais et du Quercy (pays qui faisaient partie de sa dot), leva une armée et organisa une petite guerre contre son mari.

L'existence de Henri fut menacée de près. Un ligueur forcené, nommé Gabayet, tenta plusieurs fois de l'assassiner. Instruit du désordre qui résultait de l'indigne conduite de Marguerite, Henri III ordonna au maréchal de Matignon [2] de s'unir au roi de Navarre contre les factieux, qui furent défaits au Bec-d'Ambez, comme on le voit par

1. Lettre à M. de Ségur. Lectoure XXVII, 1er juin 1585. (*Lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 79.)

2. Jacques de Goyon de Matignon, né à Lonlay en 1525, nommé maréchal de France en 1579. Lieutenant général de la Guienne, il fut un des premiers à reconnaître Henri IV. Mort en 1597.

une lettre de la princesse Catherine à M. de Saint-Geniez, gouverneur de Navarreins en Béarn.

« Monsieur de Saint-Geniez, il vient de venir un laquais du roy mon frère, par qui il escrit que le maréchal a prins le Bec-d'Ambez, en a tué et noyé et prins quarante-deux, dont Gabayet en est, qui a tant de fois voulu tuer le roy mon frère. La compagnie qui estoit de la Ligue, où il avoit envoyé de ceulx de sa compagnie de Parabelle, s'est venu rendre à luy avec promesse de ne retourner plus à Agen, où l'on a beaucoup de nécessité. Il est venu un de mes gens de Tours, qui dit que ceux des Ligues estoient près d'Orléans, et font tous les maulx qui se peuvent dire. J'espère que leur méchanceté les fera périr. Si je sçay d'autres nouvelles, je ne fauldray de vous les mander. Le roy mon frère me mande tous les jours que je ne parte pas d'icy qu'il ne me le mande. A Dieu, monsieur de Saint-Geniez. Je suis et seray toujours votre bien affectionnée et asseurée amye [1].

« Catherine de Navarre. »

1. L'autographe de cette lettre appartient à la collection de M. Feuillet de Conches.

Malgré l'intervention du maréchal de Matignon, la guerre de l'Agenais dura près de deux ans. La reine, retirée à Agen, se couvrit de ridicule en donnant à son amie, madame de Duras, une dignité équivalente à celle de premier ministre. Le peuple, accablé d'impôts, réclama l'assistance de Henri III et se révolta. Le maréchal de Matignon marcha sur Agen, d'où la reine et madame de Duras s'échappèrent à la hâte. Un cavalier prit la reine en croupe; elle fit ainsi plus de douze lieues, et finit par être arrêtée par M. de Canillac, qui se saisit d'elle au nom du roi et la conduisit au château d'Usson en Auvergne, où nous la laisserons écrire ses Mémoires pour charmer l'ennui de sa captivité.

La conduite courageuse et dévouée de la jeune sœur du roi présentait alors un frappant contraste avec les désordres de Marguerite. Constamment occupée des intérêts de Henri, elle agissait avec une modération judicieuse et ferme, qui mérita souvent les éloges du roi, et lui fut précieuse dans maintes occasions. Les principales ressources militaires lui étaient confiées, car le fort de Na-

varreins, dépôt des armes et des munitions, appartenait au Béarn. En même temps, pour subvenir aux dépenses de la guerre, elle engageait ses meubles et abandonnait à son frère ses revenus et ses pensions. Dans ces moments de détresse, Henri, réduit aux expédients, alla jusqu'à mettre en gage ses joyaux et ceux de sa sœur[1]. Un sieur Jean-Baptiste Rota, se disant citoyen grison, prêta 3,000 écus d'or au coin de France. Théodore de Bèze fut l'intermédiaire de cette affaire, et il reçut en dépôt, pour la garantie de la somme prêtée, les bijoux suivants, qui donneront une idée de l'écrin de la princesse béarnaise : « un grand saphir de couleur d'Orient, hors d'œuvre, taillé en table à huit pentes, le dessous en degré ; une grande bague, où il y a un grand diamant et quatre rubis à mettre au chapeau ; une grande table de diamant, garnie de quatre rubis en table, et une pièce à chatons[2]. » Les dames

1. Lettre du 8 octobre 1579. — *Idem* du 5 octobre 1586. — *Idem* du 13 août 1590.

2. Arch. de l'Empire, sect. Bord., Ch. des comptes. Mém. à l'an 1593. Ces bijoux furent réclamés en 1591, comme étant la propriété de Madame, sœur du roi.

de la princesse suivaient son exemple, et la plus riche d'entre elles [1], madame de Gramont, vendit ses pierreries et en fit remettre le prix au roi.

L'année 1586 accrut, par une nouvelle épreuve, les difficultés de sa situation. Une famine affreuse désola le pays; la gouvernante fut forcée de défendre l'exportation des grains sous peine de mort; le prix du vin fut porté à quatorze liards le pot, avec ordre de n'en vendre qu'un demi-pinton à la fois [2].

Cependant la guerre continuait, l'armée de Henri souffrait cruellement et le découragement gagnait ses soldats, rebutés par la misère. Dans cette détresse générale, on vit la sœur du roi s'efforcer de secourir son frère; et, ses ressources personnelles étant épuisées, elle supplia « ses chers jurats de la ville de Pau » de prêter quinze cents livres. La chambre et le conseil refusèrent. Mais la ville et le peuple, apprenant que la requête de leur princesse n'était point accueillie, se

1. Elle avait apporté 30,000 livres de rentes en dot, somme énorme pour cette époque.

2. Archives de Pau. Voy. l'ouvrage de M. de Lagrèze sur le château de Pau.

réunirent pour lui remettre la somme qu'elle avait demandée. Ces dons rassemblés produisirent un total de seize mille écus, qui furent immédiatement envoyés au roi.

Henri entrait alors dans l'une des époques les plus critiques de sa vaillante existence. Il luttait contre Mayenne[1] et contre des intrigues plus dangereuses encore que les tentatives des Guises; car Henri III, décidé à éluder le traité de Nemours, reprenait le système qu'il avait adopté aux derniers États de Blois.

Promettant aux catholiques une guerre prochaine contre les huguenots, il fit vendre pour deux millions de biens du clergé, sous prétexte de pourvoir aux frais nécessaires pour mettre une armée sur pied. Il entama ensuite une négociation avec le roi de Navarre : la reine mère eut une conférence avec ce prince en 1586 (18 octobre). Elle lui proposait une alliance, dont son

1. Charles de Lorraine, deuxième fils du Balafré, né en 1554, mort en 1611. Il s'était déjà fort distingué dans les guerres contre les Turcs, au service de la République de Venise, à la défense de Poitiers, à Moncontour, à la Rochelle et à la prise de Brouage.

abjuration était la principale condition, et dont le gage eût été un mariage avec sa petite-fille, Christine de Lorraine, se chargeant d'obtenir du pape la rupture de l'union de Marguerite avec Henri. Ce prince ne lui répondit que par des refus, dont la fierté lui apprit la ruine croissante de son pouvoir, l'insuffisance de sa politique, et qui décidèrent Henri III à commencer la guerre et à s'unir à la Ligue.

Mais, conservant toujours le dessein de garder personnellement une sorte de neutralité, il disposa ses forces de manière à l'indiquer. Trois armées furent rassemblées. La plus considérable, confiée au duc de Joyeuse, devait tenir tête au roi de Navarre s'il s'avançait ; la seconde, livrée au duc de Guise, empêcherait les reîtres de pénétrer dans le royaume pour rejoindre les huguenots ; la dernière, conduite par le duc de Mayenne, restait en Guienne, se proposant de harceler Henri, d'envahir le Béarn et de faire prisonnière la princesse Catherine. Le roi se réservait un quatrième corps, formé de Suisses et de quelques régiments fidèles.

La politique de Henri III, digne de celle de sa mère, était alors de détruire un parti par l'autre, quitte à se débarrasser lui-même ensuite de celui qui serait resté debout.

L'armée du duc de Joyeuse était supérieure en nombre à celle du roi de Navarre. Mieux équipée et mieux montée, elle avait encore le prestige de l'autorité souveraine et l'assurance des récompenses. Mais les jeunes généraux qui la dirigeaient, méprisaient la discipline et l'obéissance. Leurs mœurs étaient dissolues, leurs altercations fréquentes; ils se montraient puérils, courageux et insouciants comme leur souverain.

Les deux armées se rencontrèrent, le 20 octobre 1587, entre Libourne et la Roche-Chalais. Henri marchait au-devant des trente-six mille reîtres entrés en France par la Lorraine. Joyeuse, essayant de lui fermer le passage, s'avança jusqu'à Coutras, bourg situé sur l'Isle, où s'élevait un magnifique château bâti par Odet de Foix, sire de Lautrec. Là s'accomplit le grand fait d'armes qui ouvrit à Henri le chemin du trône de France, et à sa sœur le roman de sa vie entière.

La bataille, depuis tant racontée, fut courte et décisive. Les troupes de Joyeuse se débandèrent après le premier choc de la cavalerie de Navarre, et la déroute devint complète. Henri se signala dans ce sanglant désordre par les traits d'une intrépide et téméraire valeur; l'armée royale fut entièrement défaite, l'infanterie taillée en pièces, l'artillerie prise, tous les drapeaux enlevés. On rapporte que l'infortuné Joyeuse, resté debout parmi les débris de ses troupes, contemplait avec stupeur la ruine de tant d'espérances, quand un de ses lieutenants lui demanda ce qui lui restait à faire. « A mourir, » répondit-il, et s'enfonçant aussitôt dans les bataillons ennemis avec Claude de Saint-Sauveur son frère, il termina ainsi sa courte et aventureuse existence. Retrouvé parmi les morts, il fut porté à son vainqueur, qui ne revit pas sans émotion ces nobles traits, dont un sanglant trépas n'avait point altéré la beauté.

Après cet éclatant succès, une vive délibération eut lieu dans le conseil du roi de Navarre sur la marche à suivre[1]. Les plus judicieux

1. Thou, *Histoire*, Sully, *Mém.*

étaient d'avis de rejoindre les troupes allemandes; Condé proposait de s'avancer sur la Loire et de s'emparer de Saumur. On lui répondit : « que les troupes étaient chargées de butin; que la noblesse, fatiguée et dépourvue de ce qui était nécessaire pour une expédition aussi éloignée, songeait à se retirer et à aller se refaire dans ses terres, et qu'il était imprudent, après un si heureux succès, de risquer de perdre la gloire qu'on venait d'acquérir au prix du sang de toute une armée. »

Cette opinion était vivement appuyée par le jeune comte de Soissons, dernier prince de la maison de Condé. L'éclatante valeur qu'il avait déployée dans le combat, le secours qu'il avait fourni à l'armée en lui amenant une partie de la noblesse de Beauce et de Normandie, le rendaient digne d'être écouté. Ce n'était, on le verra, ni la prudence, ni la politique qui l'inspiraient; mais le roi, après quelques entretiens particuliers avec lui, parut convaincu à tel point, qu'il se détermina, contrairement à ses intérêts véritables, à suivre l'avis de ce conseiller de vingt et un ans.

Il confia une partie des troupes au prince de Condé, et lui ordonna de retourner à la Rochelle; il chargea M. de la Burthe de porter à Henri III une lettre avec des propositions pacifiques; et, se séparant de la noblesse de Saintonge et de Poitou, il partit pour Sainte-Foi, accompagné du comte de Soissons. A peine arrivés dans cette ville, ils abandonnèrent à Turenne le commandement des troupes qui restaient, et se dirigèrent vers le Béarn, suivis d'un détachement de cavalerie, qui chassa quelques troupes de Mayenne. Le but de ce voyage fut bientôt connu. Henri allait offrir à sa sœur les vingt-deux étendards de Joyeuse, lui présenter le comte de Soissons, auquel il l'avait promise à l'insu de son conseil, et revoir près d'elle une femme qu'il aimait éperdument depuis quelques années.

CHAPITRE V

Caractère du comte de Soissons. — Sympathie de Catherine pour lui. — Facilité avec laquelle Henri de Navarre dispose de la main de sa sœur. — Intrigues de l'abbé d'Elbène. — Promesses de mariage échangées entre Catherine et le comte de Soissons. — Regrets de Henri de Navarre. — Ses querelles avec le comte de Soissons. — Révélation mystérieuse contre le comte de Soissons. — Rôle de Sully dans cette affaire. — Brouillerie et séparation du roi de Navarre et du comte de Soissons. — Catherine refuse le roi d'Écosse. — Départ du comte de Soissons pour la cour de Henri III. — Mission confiée à ce prince. — Son arrestation par les ligueurs en Bretagne. — Sa prison au château de Nantes. — Lettre de Catherine. — États de Blois. — Assassinat des Guises. — Alliance du roi de Navarre et de Henri III. — Assassinat de ce prince. — Avénement de Henri IV. — Intrigues du comte de Soissons. — Catherine régente de Navarre. — Sa situation en Béarn et en Navarre. — Ses rapports avec la magistrature et la noblesse. — Ses correspondances. — Goût de la princesse pour la poésie. — Son portrait. Antonio Perez.

Il faut dire maintenant quel était ce nouveau prétendant de Catherine, par le conseil duquel Henri sacrifiait tant de gloire. Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, était le plus jeune des princes de la branche de Condé. Sa mère, Françoise d'Orléans, duchesse de Longueville, était belle, aimable et séduisante. Lui-même était déjà

célèbre par sa vaillance et par ses succès à la cour de France. Esprit fin et cultivé, cœur intrépide, aimant la gloire comme un Bourbon, l'intrigue comme un Valois, les arts comme un Médicis, il résumait en lui les qualités, les séductions, mais aussi les vices des grandes races contemporaines. Son caractère et sa conduite étaient agités, souvent inexplicables ; on reconnaissait en lui un enfant de ces époques terribles, où selon la remarque de Montaigne, « la nature humaine est secouée dans tous les sens. » Frère catholique d'un prince huguenot, ami de Henri III et des Guises, proche parent du roi de Navarre, il avait des liens dans tous les partis ; il s'associait à leurs passions, partageait leurs dangers et leurs triomphes, et passait de l'un à l'autre avec une légèreté telle que l'Estoile, dans son judicieux journal, l'appelle, non sans raison, le Protée de son temps.

Une fortune beaucoup plus considérable que celle de ses frères assurait son indépendance. Il l'employait libéralement, et son hôtel à Paris était célèbre par le grand nombre d'objets d'art qu'il

y réunissait à grands frais. La reine mère y résidait souvent. Elle aimait à retrouver dans cette splendide demeure les gloires artistiques de l'Italie et les trophées de la Renaissance. A Nogent et à Blandy, le prince exerçait une hospitalité fastueuse. Passionné pour tous les plaisirs, il excellait dans les exercices du corps les plus difficiles, brillait dans les conversations les plus intelligentes, et portait avec une grâce et une noblesse incomparables le costume éblouissant de cette époque. Les femmes avaient pour lui une préférence que justifiaient son esprit, son élégance et son âge. Indulgentes pour sa légèreté, enthousiastes pour ses succès, elles subissaient toutes l'influence de ce charme dont la nature l'avait doué. Le roi de France lui témoignait une affection particulière; et le peuple, qui se plaisait alors, dans son ignorante misère, à entourer d'un merveilleux prestige ceux qui l'opprimaient, le croyait en rapport avec le monde invisible. Les désordres de sa vie privée, les scènes étranges dont les souterrains de Nogent et les tours de Blandy étaient, disait-on, le théâtre, au lieu de

faire naître la défiance ou l'indignation, excitaient une timide et superstitieuse curiosité. On savait d'ailleurs qu'il était ennemi des impôts, disposé à soutenir le faible, à combattre les abus du pouvoir, et Henri IV, en comparant plus tard sa radieuse popularité à celle du duc de Guise, a donné la mesure de son influence et de son mérite.[1]

Catherine avait connu le comte de Soissons à l'époque où Jeanne d'Albret et Françoise de Condé s'étaient réfugiées à la Rochelle. Enfant, elle avait été la compagne de jeu et la première amie du prince, que plus tard elle avait revu au Louvre. Ces impressions d'enfance et de jeunesse, qui se gravent si profondément dans le cœur, lui étaient restées vives et douces. La brillante renommée du prince, sa religion, les récits de ses galants succès, les traits de son caractère mobile, de son âme inconstante, les actions mêmes qui auraient dû encourir le blâme de celle qui naguère refusait le roi d'Espagne à cause de sa foi catholique,

1. L'Étoile, t. II, p. 121. La Haye, 1741.

toutes ces circonstances lui avaient inspiré un intérêt que bien des fois peut-être elle s'était reproché, mais dont elle n'avait pu se défendre. Ce fut un de ces traits de l'éternelle histoire, vieille comme le monde, mais toujours nouvelle pour le cœur qui subit un premier amour.

Nous avons raconté la négociation entamée pour le mariage de Catherine avec le roi d'Écosse, en signalant les grands intérêts auxquels se rattachait cette alliance. On a vu que ce projet n'avait pas empêché Henri, à la même époque, de songer à marier sa sœur au prince de Dombes. Peu après, voyant la guerre se rallumer, il crut important d'attacher à sa cause un prince plus entreprenant, moins scrupuleux, catholique et influent aussi : c'était le comte de Soissons. Des négociations secrètes, dont nous allons parler et qui se terminèrent par la promesse de la main de Catherine, se nouèrent alors entre le roi de Navarre et le brillant prince de la maison de Condé.

Pressé par les circonstances, obligé pour ainsi dire de vivre et d'agir au jour le jour, Henri disposait de la sorte du nom et de la fortune de sa

sœur, comme d'un précieux appât, et il est regrettable de dire que, jusqu'au moment où il la donna presque mourante à la Lorraine, il l'avait promise successivement aux princes et même aux simples gentilshommes qu'il voulait attacher à son parti. Un passage des Mémoires de d'Aubigné, ce Philippe de Commines du règne de Henri IV, et un sévère écrit de la duchesse de Rohan, attestent ce fait avec une amertume trop cruelle sans doute, mais malheureusement trop justifiable.

Un personnage de moralité fort équivoque, dont le nom se trouve mêlé à beaucoup d'intrigues de cette époque, l'abbé 'Elbène ou de Bellozanne[1], se chargea de détacher le comte de Soissons du parti de la cour et de l'attirer dans celui du roi de Navarre. Il profita d'un moment où Soissons, indigné de la faiblesse de Henri III, se plaignait de voir le nom des princes du sang devenir un vain titre dans l'État, tandis que le pouvoir des

1. Il y avait alors plusieurs personnages du même nom : celui-ci mourut en 1597, « bon serviteur du roi et des dames, » disent les Mémoires du temps.

Guises augmentait de jour en jour; d'Elbène lui représenta que, dans la guerre qui venait d'éclater après la conférence de Saint-Bris, il s'agissait moins des intérêts de la religion que de ceux de l'État; que l'indépendance du royaume et l'honneur de sa famille reposaient sur le roi de Navarre; qu'enfin, s'il s'unissait à lui, il pouvait aspirer à la main de Catherine et obtenir peut-être cette princesse désirée par tant de souverains.

Non content de ces belles propositions, l'abbé d'Elbène s'efforce de les rendre plus brillantes encore : il s'adresse à l'ambition du prince, il lui représente que, si Catherine devient comtesse de Soissons, elle lui apporte en dot des biens considérables; que si le roi de Navarre meurt sans postérité, elle hérite de ses États, et que les droits légitimes de la maison de Bourbon au trône de France passeront à son époux et à ses enfants. Il lui promet enfin d'obtenir du comte de Stafford, ambassadeur d'Angleterre en France, des sommes considérables pour lever des troupes. Le prince devait céder à de si puissants arguments; il céda

en effet, partit aussitôt pour le Béarn, et eut une entrevue secrète avec Henri. Il écrivit ensuite deux lettres au cardinal de Bourbon, son oncle, pour lui annoncer sa défection sans en expliquer la cause; puis, réunissant sa noblesse et ses troupes, il rejoignit les huguenots aux Rosiers, passa dans leurs rangs avec éclat, et devint, à la bataille de Coutras, l'un de leurs plus ardents auxiliaires.

Catherine avait alors vingt-huit ans. Son âge était encore celui de l'espoir et des illusions; le royal exil que lui préparait Mornay dans la triste patrie de Marie Stuart épouvantait son âme. Dans de telles dispositions, elle devait ressentir plus que de l'intérêt pour le jeune et brillant prince qui se montrait assez épris d'elle pour lui sacrifier sa cause; plus que de l'affection même pour cet ami d'enfance dont la lointaine image était restée chère à son cœur, et qui venait l'attacher par un lien nouveau à son frère et à son pays. Telle fut l'origine de cet amour dont le souvenir répand encore un charme mélancolique sur la mémoire de la sœur de Henri IV, et qui l'entoure

du prestige que le roman donne à l'histoire, l'infortune à la grandeur.

Selon tous les Mémoires contemporains, le comte de Soissons et la princesse, en présence de Henri, échangèrent alors des promesses de mariage, dont il remit l'accomplissement à une époque rapprochée. Pendant quelque temps, on le vit traiter le jeune prince avec une affectueuse confiance, et l'associer à ses travaux politiques et à ses expéditions militaires. Il supporta patiemment la violence, l'insubordination naturelle à son esprit. Il endura sa hauteur, le dédain qu'il témoignait pour la vie rude et frugale du pays, ne s'offensa point du luxe insolite qu'il déployait, des façons orgueilleuses et froides qu'il affectait envers la noblesse de sa petite cour et à l'égard de ses amis les plus dévoués. Le comte n'avait su dissimuler aucun des défauts de son caractère, et bientôt Henri se repentit d'avoir rapproché de lui cet indomptable jeune homme, agité des passions les plus contradictoires, les plus dangereuses, qui ne cachait pas son dessein de retourner en France après son mariage, et de jouir en maître

indépendant des grands biens que posséderait sa femme au delà de la Loire[1].

Le roi de Navarre se contenta d'abord de retarder l'époque du mariage sous divers prétextes. Le prince en fut violemment irrité; il osa menacer Henri d'abandonner son parti s'il ne revenait pas sur sa décision. Alors commence le rôle de Sully dans cette triste affaire; feignant d'être mécontent du roi, il gagna la confiance du prince, pénétra ses desseins et les transmit à Henri. Près de ses familiers, le comte de Soissons s'exprimait avec son imprudence ordinaire : « Le roi croit-il m'abuser longtemps ainsi? Suis-je venu pour servir son ambition et combattre pour une religion que la mienne condamne? N'ai-je donc quitté la France et la cour que pour subir ses mépris et devenir le jouet de ses hésitations? Il m'avait promis sa sœur; j'ai tout abandonné pour elle, j'ai combattu mes amis et trahi ma cause pour l'épouser. Maintenant, il prétend me la refuser et me dicter des lois; mais il me connaîtra mieux; j'épouserai Catherine contre son gré, et

1. Sully, *Mém.*, t. II; p. 70, édit. Petitot.

dégagé par son manque de parole de toute obligation envers lui, je reviendrai en France avec la princesse, je réunirai ses biens aux miens, et je vivrai libre et heureux, loin de lui et de son égoïste ambition. »

Une dénonciation mystérieuse augmenta ces discordes, et les rendit assez éclatantes pour amener une rupture. Un soir, au retour d'une chasse, le roi reçut à son adresse un paquet apporté par des inconnus. Il l'ouvrit et s'aperçut qu'il contenait une lettre anonyme. Cette lettre le prévenait que le comte de Soissons intriguait contre lui, qu'il cherchait à corrompre ses serviteurs, qu'il avait repris ses relations avec la cour de France, et qu'il aspirait à se faire reconnaître et adopter par Henri III pour héritier du trône, par l'intervention du cardinal de Bourbon son oncle. On citait ses paroles, on donnait les preuves, on nommait ses complices. De plus, la même lettre accusait le prince de songer à épouser une fille du duc de Nevers, tandis qu'il semblait si vivement épris de la princesse de Navarre; elle ajoutait encore que, s'il avait entraîné Henri en Béarn après la bataille

de Coutras, il n'avait agi ainsi que pour l'empêcher de poursuivre ses victoires, de rejoindre les reîtres, et d'écraser peut-être l'armée du duc de Guise comme il avait écrasé celle de Joyeuse.

La délation était-elle vraie? Était-ce un jeu joué entre le roi et son conseil, ou le résultat d'une convention secrète avec les amis du Béarnais irrités de sa conduite après la victoire de Coutras? Était-ce encore le résumé d'une confidence faite par le comte à[illegible]lly dans un moment d'emportement? C'est ce que jamais l'on ne pourra établir d'une manière positive, quoique les dernières suppositions s'accordent assez avec la conduite tenue par Henri et son ministre dans la suite de cette triste et singulière intrigue. Le roi parut, en recevant cet écrit, plus indigné que surpris; il dissimula d'autant moins sa colère, s'il en ressentit réellement, et sa déception, si elle exista, qu'il cherchait depuis longtemps un prétexte pour rompre ses engagements et obliger sa sœur à renoncer à l'union qu'il lui avait proposée. La mort du prince de Condé l'ayant appelé à la Rochelle vers cette époque, il exigea que le comte de Soissons le suivît

et quittât le Béarn. Il remit ainsi indéfiniment la célébration du mariage, que la cour considéra bientôt comme rompu sans retour. On était habitué à voir la princesse se soumettre avec une docile abnégation aux volontés du roi, et l'on crut qu'elle se résignerait à l'abandon de son fiancé. On sait d'ailleurs que les affaires de sentiment n'étaient pas l'objet principal dont se préoccupât l'entourage de Henri, et que ses conseillers étaient assez ennuyés de ses propres amours, sans aller encore s'inquiéter de celles de sa sœur. Mornay pressa les négociations relatives au mariage d'Écosse, et tandis que Henri achevait sa rupture avec Soissons, Jacques VI écrivait lui-même à Mornay[1] pour demander à Henri la main de Catherine.

De graves événements s'accomplissaient alors. Henri III, forcé d'abandonner Paris après la journée des Barricades, s'était retiré à Mantes. Il consentait à se séparer du duc d'Épernon, à nommer le duc de Guise généralissime de ses armées, et à convoquer les États généraux pour le mois d'octobre. Ces nouvelles, transmises au roi de

1. *Mém. et corresp. de Mornay,* lettre du roi d'Écosse.

Navarre et au comte de Soissons, augmentèrent leur brouillerie. Leur rivalité devint plus évidente. Le prince voulait retourner à la cour; il semblait se flatter d'y retrouver la faveur dont il avait joui, et remplacer peut-être le duc d'Épernon. De son côté, le roi de Navarre, songeant à négocier avec Henri III, et à profiter de la nouvelle situation du trône pour s'en rapporocher plus facilement, chargeait Sully, qu'il envoyait à Mantes, de proposer au roi l'appui de ses armes, dans le but de l'aider à reprendre sa capitale. A cette nouvelle, le comte de Soissons, irrité de ne pas avoir reçu cette mission qu'il avait convoitée, éclata en reproches amers et violents contre Henri : il l'accusa de l'avoir trompé dès le commencement de leur alliance, de n'avoir eu d'autre pensée, en lui proposant Catherine, que de briser son avenir politique et de détruire son influence à la cour. Il lui prodigua les plus cruelles invectives, les insultes les plus sanglantes, et jura qu'il obtiendrait, en dépit du roi, la main de sa sœur qu'il lui refusait. Mauvaises paroles, dit Sully, qui amenèrent une rupture plus éclatante que

toutes les scènes qui avaient eu lieu précédemment. Le comte de Soissons partit ensuite pour Mantes, « lassant Sully le long des chemins de son mécontentement, de son amour et de ses projets de vengeance[1]. »

Après cet événement, le roi de Navarre paraît avoir instruit sa sœur du départ du comte de Soissons et des causes de son éloignement. Il ne semble pas néanmoins qu'il lui ait ôté tout espoir de réconciliation; mais il envoyait en même temps La Burthe en Béarn pour remettre à la princesse la lettre de Jacques VI, et la préparer à recevoir favorablement l'envoyé écossais Melvil, muni d'instructions particulières. La princesse l'accueillit avec froideur, ajourna sa réponse, et donna pour cause à son hésitation une santé qui lui faisait redouter la rigueur du climat de l'Écosse. Après de longs pourparlers entre Mornay et Buzanval, envoyé de Navarre à Londres, la négociation fut rompue, et Jacques épousa l'année suivante la princesse Anne, fille de Frédéric II, roi de Danemarck.

1. Voy. *Œcon. royales*, t. I, p. 407 et les précédentes.

Cependant le voyage du comte de Soissons à la cour de Henri III s'était terminé sans satisfaction pour lui. Le roi l'avait reçu froidement, ne pouvant lui pardonner la part qu'il avait prise à la bataille où Joyeuse avait succombé. Une mission militaire en Bretagne lui avait été seulement accordée. Il s'en acquitta avec une imprudence dont les suites lui furent fatales. Arrêté par les ligueurs avec le comte d'Avaugour, il fut envoyé à Nantes et y resta plusieurs mois prisonnier. Sa captivité servait admirablement les intentions du roi de Navarre, qui, grâce aux ligueurs, se voyait délivré pour quelque temps d'un ennemi dont les intrigues et l'irritation l'inquiétaient avec raison. Il se flatta que cette absence effacerait son souvenir du cœur de Catherine. Mais la princesse, trop soumise à son frère pour oser braver son autorité, était trop constante aussi pour sacrifier son affection et manquer aux engagements que son cœur avait pris.

Patiente et discrète, elle attendit, ne cessant ni d'espérer le retour de son fiancé, ni de prier pour lui. « J'ai su, écrivait-elle dans la joie

qu'elle éprouva en apprenant son évasion[1], que mon cousin, le comte de Soissons, s'était sauvé de sa prison par un merveilleux moyen, car il en a été tiré dans une corbeille. Dieu a montré en sa délivrance un effet admirable de sa providence. Je le prie qu'il lui fasse encore cette grâce qu'il ne soit ingrat, envers sa divine bonté, d'un si excellent bénéfice[2]. »

Une des dames de la princesse, appelée à jouer un rôle important dans ce grand drame de la vie de Catherine, et dont l'attachement n'était pas le seul mobile, servait de confidente aux deux amants et s'était chargée de leur correspondance. C'est par elle que le comte de Soissons apprit, dans sa prison de Nantes, que la princesse avait refusé pour lui la couronne qui lui était offerte par l'héritier des Stuarts et le futur successeur des Tudor.

1. « Il se mit dans un panier dans lequel on lui apportait à manger; les domestiques l'emportèrent hors du château au travers des gardes, qui crurent que c'était la desserte qu'on enlevait. » (De Thou, *Hist. univ.*, t. X, l. 96, p. 659. Londres, 1734).

2. Lettre de Catherine à M. de Gontaut. Arch. des aff. étrang., corresp. diplom., France, nº XIX, vol. intit. *Lettres écrites de la main du roi Henri IV*, etc., fol. 17.

Cependant les États de Blois s'étaient ouverts avec éclat. La majorité, dévouée au duc de Guise, abreuva le roi d'humiliations, et ne craignit pas de proclamer en quelque sorte la souveraineté du peuple. Henri III, par sa résignation passive, semblait accepter ou encourager cette rébellion; mais sa conduite s'accordait trop peu avec son caractère pour ne pas inspirer de l'inquiétude. L'événement justifia les appréhensions. Le 23 décembre, Henri III, par un sanglant coup d'État, vengeait son autorité menacée jusqu'aux dernières limites, et croyait écraser la Ligue en assassinant ses rois. Ne sachant pas profiter de la consternation que produisit d'abord cette terrible exécution, il laissa l'opposition se redresser plus furieuse et plus imposante. Mayenne fut nommé successeur de ses frères; le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, se joignit à lui; Lyon suivit son exemple, et presque tous les parlements de province furent contraints d'embrasser le parti de la révolte.

Mayenne, chef de la Ligue, possédait la bravoure du duc de Guise; sa politique moins ex-

clusive, son caractère plus sage, lui assuraient des succès plus solides. Il plaisait aux Parisiens par son nom, au clergé par sa dévotion, et à la magistrature par sa douceur et sa modération. Henri III crut pouvoir le désarmer par des offres brillantes qui furent méprisées. Voyant l'inutilité de ses efforts, il se décida à se réunir au roi de Navarre. L'entrevue des deux princes eut lieu au Plessis-lès-Tours, le 30 avril 1589. Deux mois suffirent à Henri de Navarre pour reformer l'armée. A la fin de juillet, quarante mille combattants étaient réunis; le siége de Paris, que défendait Mayenne, allait commencer. Le roi de Navarre, retiré à Meudon, tenait Vanves et Charenton avec ses troupes, et Henri III occupait Saint-Cloud.

C'est là que, le 1er août 1589, il succomba victime du fanatisme de Jacques Clément, et que l'antique prédiction qui promettait à la maison de Bourbon la plus glorieuse couronne du monde, s'accomplit au milieu des convulsions de la guerre civile et religieuse. Il ne restait plus des Valois qu'une princesse prisonnière, oubliée dans les murs d'une forteresse d'Auvergne.

Mais la France catholique ne pouvait reconnaître un roi calviniste, et s'il prétendait la gouverner, il devait abjurer. Henri IV résista; car l'appui des huguenots lui était encore trop indispensable pour qu'il se décidât à s'en priver. Il promit solennellement de se faire instruire, et satisfit ainsi sa conscience et ses intérêts.

A cette époque reparut le comte de Soissons, à la tête d'une faction nouvelle, dont les longues intrigues expliquent encore la profonde et persistante irritation du roi contre lui. Ce parti, auquel le cardinal de Vendôme donna son nom, et le prince son courage, son intelligence et sa funeste activité, porta le trouble et la défection au sein de la cause royaliste, et à plusieurs reprises en détacha quelques ardents auxiliaires. Rome, l'Espagne et la Ligue le favorisaient secrètement : il est évident que le comte de Soissons correspondait avec ces trois puissances. Il savait habilement s'effacer lorsque Henri triomphait, et se relever avec ses revers. C'est ainsi qu'après le succès inespéré d'Arques, on vit le prince se rapprocher du roi, pour troubler l'armée en prétendant y occuper la

seconde place[1]; que plus tard, à la veille du combat de Fontaine-Française, il se retira du camp avec ses troupes, et que, dans l'intervalle, il commit un acte dont l'audace romanesque faillit enlever la sœur du roi au parti de son frère.

Catherine apprit en Béarn l'avénement de son frère au trône de France. Henri avait joint alors au titre de gouvernante et de lieutenante générale de Béarn, que portait sa sœur, celui de régente de Navarre, c'est-à-dire du pays qui s'étendait de l'Espagne à la Dordogne et de l'Océan au Languedoc. La plus belle partie du royaume de Henri IV était ainsi confiée à l'administration de Catherine. Tandis que par la force des armes, il arrachait le nord de la France à la guerre civile, sa sœur, par l'empire d'une modération intelligente et ferme, lui conservait une province agitée par les complots de l'Espagne et les passions religieuses.

La vie de la régente à Pau, ville qu'elle quitta fort peu durant cette intéressante période de son histoire, offre le constant témoignage de son dévouement au roi, en même temps que de son atta-

1. *Mém. du duc d'Angoulême.*

chement au peuple, à la noblesse et au pays qu'elle était fière et jalouse de conserver à son frère. C'est une existence à laquelle les mœurs naïves et la beauté de la contrée prêtent leur charme, et l'antique splendeur du château de Pau sa majesté. On comprend qu'elle l'ait plus d'une fois regretté au Louvre et à Nancy, et que son esprit doux et rêveur l'ait constamment ramenée vers sa résidence chérie.

Le château de Pau, bâti, dit-on, au dixième siècle par les vicomtes de Béarn, conservait, à l'époque où régnait la sœur de Henri IV, son caractère de forteresse du moyen âge, et Catherine aurait pu braver quelque temps dans ses vieux remparts les attaques de l'Espagne et des ligueurs. Du côté oriental, il était protégé par des fossés profonds et par le flanc de sa principale tour; du côté du nord et de l'ouest, par une enceinte de murs et par les eaux du Hédas; du côté du nord, des escarpements naturels, baignés par une dérivation du Gave, rendaient la place inaccessible. De sombres restes de la barbarie du moyen âge l'animaient encore. Chacune de ses tours avait sa légende, sa

prison, ses fantômes et ses sanglants souvenirs. Les instruments de torture se dressaient encore dans les cachots, et on assurait qu'un souterrain immense s'étendait jusqu'à une ville éloignée, pour faciliter dans un cas désespéré la fuite de la garnison.

L'intérieur de ce château répondait à son pittoresque aspect. Les appartements, où l'esprit se plaît à évoquer avec le souvenir de la régente, sa figure austère, mais remplie de poésie et d'originalité, étaient décorés dans le goût de la renaissance, avec ce luxe prodigue longtemps conservé dans les maisons flamandes. Retracer ces chambres antiques, d'après les anciens inventaires, c'est chercher à reproduire un tableau de Rembrandt ou de Gérard Dow. Des peintures remarquables, de magnifiques tapisseries les ornaient. Les verreries d'Italie, les faïences de Palissy, les majoliques d'Urbino brillaient sur les dressoirs de noyer. Les armes florentines de l'époque de Charles VIII et les dagues de Tolède étincelaient en trophées sur les panneaux des galeries; les guipures en point de Venise et en toile de Frise voilaient de

leurs délicats réseaux les lits de damas, de velours et de satin des Indes. La bibliothèque, dont l'intéressant catalogue existe encore en partie, était l'une des plus curieuses de ces anciens temps. Dans une pièce appelée le cabinet du roi, dix coffres antiques, portant les noms d'Abraham, de Moïse, de David, de Salomon, de Lazare et de saint Jean, renfermaient le trésor du château, c'est-à-dire une profusion de bijoux et d'objets d'art dont l'énumération serait trop longue à donner ici[1]. Presque tous ces appartements s'ouvraient sur une terrasse, de laquelle Catherine pouvait contempler le Gave avec ses eaux limpides et ses lointains murmures, les vallées de Gan et de Lestelle, les coteaux de Jurançon et de Gélos, tantôt resplendissants de soleil, tantôt noyés dans les brumes vaporeuses qui tombaient des Pyrénées avec les derniers feux du jour et les premières ombres du soir. De cette terrasse, qui dominait des bouquets d'arbres dont les cimes y jetaient leurs parfums et leurs chants d'oiseaux, on descendait dans ces

1. La plupart de ces détails sont dus aux savants ouvrages de M. de Lagrèze sur le château de Pau.

jardins tant aimés d'Henri et de Catherine, dont l'entretien coûtait plus de cinq mille écus par an. Là, se voyaient les berceaux de feuillage dont parle Auguste de Thou dans ses Mémoires, et les vergers célèbres qui ont donné à la France septentrionale tant de précieux produits. Dans les terres attenantes, coupées de bois, de champs et de prairies, qui dépassaient une étendue équivalente à trente-sept hectares, la régente récoltait le blé qui devenait le pain délicat pétri par sa jolie boulangère Picotine; puis, les muscats, les melons, les figues et les presegs ou pêches réservés à sa table; tandis que les troupeaux destinés à l'approvisionnement du château s'engraissaient dans les pâturages, sans se laisser distraire par les nuées de cailles et de perdreaux qui venaient à l'automne payer leur tribut aux cuisines, dont le célèbre La Varenne avait été longtemps le maître.

On connaît le caractère des anciens Béarnais par les lois que leur avaient données leurs souverains et par leur civilisation avancée. Comme toute nation ancienne et intelligente qui respecte son passé et qui a foi dans son avenir, ils étaient jaloux de

leur liberté; et, pour ce peuple fier et dévoué, l'obéissance était de l'affection; la soumission du respect. Lorsqu'un souverain avait mérité sa confiance, l'attachement qu'il inspirait était inaltérable. Ainsi s'expliquent et le succès avec lequel Catherine accomplit une mission qui n'était pas sans difficultés à une semblable époque, et la paix qui régna en Béarn et en basse Navarre pendant que les autres provinces françaises étaient en proie aux divisions les plus violentes.

Catherine était dirigée dans son gouvernement par MM. de Mesmes de Ravignan[1], chef du conseil royal de Pau; de Callignon, chancelier de Navarre; de Gontaut Saint-Geniès, lieutenant général de Béarn et gouverneur de Navarreins, et de Benac, conseiller et chambellan du roi, et gouverneur de Bigorre. Dès l'âge de vingt ans, nommée lieutenante générale et régente de Béarn et de Navarre, elle avait pris une part active à l'administration, et veillait avec la plus grande sollicitude à la défense du pays. La correspondance dont nous re-

1. Pierre de Mesmes, seigneur de Ravignan, et président du conseil souverain de l'an 1582. Mort en 1606.

produisons quelques parties[1], et qu'elle échangeait jour par jour avec MM. d'Incamps, de Saint-Geniès, de Poyanne, de Meslon, d'Espalungue et d'autres officiers de Henri IV, donne de précieux renseignements sur les divers mouvements des partis ennemis, et prouve en même temps la vigilance et l'activité de la régente. Une existence austère et paisible, beaucoup de charité, d'aménité dans les habitudes, une soumission consciencieuse aux ordres de son frère lui avaient assuré la considération de ces magistrats distingués, et une sorte de popularité, si l'on peut appeler ainsi le lien patriarcal qui existait entre le souverain et le peuple à cette époque reculée. Zélée calviniste, elle observait les pratiques de sa religion avec une stricte rigueur; mais sa conduite envers les catholiques était devenue aussi tolérante que celle de sa mère avait été cruelle. Lorsque ses devoirs de princesse et de chrétienne se trouvaient remplis, elle aimait à se retirer dans son *château chéri*, pour se livrer à ses études favorites, bien dignes de son temps et de son caractère. C'étaient

1. Voir aux pièces justificatives.

des traductions des Psaumes en langue française et des poésies religieuses, qui obtinrent une sorte de succès.

Les goûts vifs et délicats que lui avait donnés son éducation pour la littérature et les arts, lui procuraient des jouissances élevées et précieuses. Palma Cayet, devenu son lecteur, l'initiait à la littérature naissante sous la plume inspirée de Malherbe, de Montaigne, de la Boëtie, de Thou et des Yveteaux. La poésie française se préparait alors à déployer ses pompes : du Bartas et d'Aubigné accordaient déjà la lyre dont Corneille et Racine devaient tirer leurs mélodieux accents. Si Henri, au milieu des hasards de sa vie errante et glorieuse, lisait avec plaisir les vieux romans à la mode du temps ou les sonnets en vogue, avec quel charme sa sœur, retirée dans le château de Marguerite de Valois, ne devait-elle pas rechercher et accueillir les ouvrages littéraires de cette ardente époque! A ce culte pour les lettres, noble héritage de son aïeule, elle joignait encore celui des œuvres d'art, des riches peintures, des tapisseries, des objets précieux et même des indus-

tries plus utiles et moins relevées, créées par l'active imagination des Béarnais. Les imprimeries, les armureries de Pau attiraient son intérêt, et les fabricants de drap de la petite ville de Nay obtenaient d'elle des encouragements.

Souvent elle quittait son château pour aller revoir les sites qu'elle préférait dans les environs, les métairies où, durant son enfance, elle aimait à se reposer, les ermitages ruinés dont l'aspect solitaire et mélancolique plaisait à son imagination et lui rappelait le temps de sa première jeunesse. Parfois encore, elle allait porter elle-même ses ordres aux gouverneurs des forts du pays [1], visiter ses amis dans leurs châteaux, sans dédaigner l'hospitalité des chaumières. Nobles et paysans, catholiques et huguenots, tous la recevaient avec un égal empressement. La vue de cette jeune femme dont les simples habitudes s'alliaient à de si grands souvenirs, la douce fermeté avec laquelle elle accomplissait sa mission, tout en elle inspirait cette confiance respectueuse, cet attrait

1. Lettre du 22 août 1592, à M. de Saint-Geniez.

indéfinissable qui excite le dévouement et assure l'affection.

Catherine avait alors trente ans, et il semble que le crayon de Dumoustier l'ait représentée à cet âge et à cette époque de sa vie. Ce dessin, conservé à la Bibliothèque nationale [1], s'accorde mieux que les autres portraits de la princesse avec le témoignage de ses contemporains. Ses traits offrent une analogie frappante avec ceux de Jeanne d'Albret et de Henri IV. La bouche est expressive, le teint délicat, le nez d'une courbe aquiline, le regard doux et vif, l'œil du même bleu que celui de Henri. Des cheveux blonds, crêpés et relevés sur les tempes, encadrent le front ouvert et pur. Le corsage et la taille ont de la grâce et de l'élégance, mais l'ensemble du portrait est celui d'une femme plus agréable que belle, et dont la physionomie intelligente et fine devait être le charme principal.

Telle était, autant que nous pouvons la décrire à trois siècles de distance et à l'aide de rares do-

1: Bibl. nat., Cab. des estampes, communiqué par M. de Laborde.

8.

cuments, l'existence de la sœur de Henri IV en Béarn, lorsque les journées d'Arques et d'Ivry immortalisaient son frère, et qu'il luttait avec sa pauvre et glorieuse armée contre six adversaires, dont Mayenne était peut-être le moins redoutable. Mornay transmettait ces nouvelles à la régente de Navarre[1] en l'instruisant des desseins du roi, qui se rapprochait de Paris pour en commencer le siége. Il se vit alors arrêté dans ses succès par l'armée espagnole, et la guerre continua pendant toute l'année suivante sans apporter de notables changements dans sa situation. Il tenta de surprendre Paris, ne réussit pas, mais parvint à s'emparer de Chartres et de Noyon. Le jeune duc de Guise, fils du Balafré, s'échappa de Tours, où il était prisonnier. Les ligueurs formèrent le projet de l'appeler au trône à la place du vieux cardinal de Bourbon, et de lui faire épouser l'infante, fille de Philippe II.

De son côté, la régente eut lieu de craindre (novembre 1590) qu'une armée castillane, forte

1. Lettre de M. du Plessis à Madame, 18 septembre 1590. (*Corresp. de Mornay*, t. VI.)

de plus de dix mille hommes de pied, de quinze cents hommes de cavalerie légère ou d'arquebusiers à cheval, ne pénétrât en France par la Navarre, pour essayer de rejoindre l'armée du duc de Parme, de troubler ainsi les plans de Henri IV, et d'amener peut-être l'entier envahissement de la France, également attaquée au sud et au nord [1]. Ces appréhensions ne se réalisèrent pas; leur cause même permit à la régente de rendre un service important à la politique française, en attachant au parti de Henri IV un homme dont le nom et les infortunes étaient alors bien connus : c'était Antonio Perez. On sait qu'il avait encouru la disgrâce de Philippe II, après avoir été un instant l'égal en faveur, sinon en talents politiques, du cardinal Espinosa, du duc d'Eboly, du duc d'Albe et du cardinal Granvelle. Rappelons ici comment Catherine de Bourbon devint la protectrice de ce célèbre aventurier.

1. Voy. P. Cayet, *Chronologie novennaire*, t. II, contenant « l'histoire de la guerre sous le règne du très chrestien roy de France et de Navarre Henry IV, et des choses les plus mémorables advenues par tout le monde, depuis le commencement de son règne, l'an 1589, jusques à la paix faite à Vervins, etc. »

Perez était parvenu à se réfugier auprès du tribunal suprême d'Aragon; il avait été acquitté par cette libre justice, dont Charles-Quint avait autrefois respecté l'indépendance et reconnu les droits. Mais l'inquisition ayant repris son procès et l'ayant condamné, il fut emprisonné de nouveau. Le peuple, animé par les partisans d'Antonio Perez, se révolta contre une autorité qui violait ses priviléges constitutionnels, et délivra Perez. Cette sédition provoqua la formation de l'armée castillane dont l'approche inquiétait la régente de Navarre. Philippe craignait d'exciter une guerre civile en déclarant ses intentions de vengeance contre l'Aragon. Il avait assuré aux députés de Saragosse « *que ses troupes passoient en France et feroient seulement halte en Aragon* [1]. » Mais malgré ces paroles, l'armée était entrée dans Saragosse, et de cruelles exécutions avaient commencé. Antonio Perez réussit à s'enfuir; il gagna les montagnes, et il écrivit une lettre suppliante à la

1. « Especialmente no intrando, comò no entra ni exercita jurisdiccion, sino que yendo de paso a su jornada de Francia. »

princesse Catherine [1] pour obtenir sa protection et un asile en Béarn. La pitié, plus encore que la politique [2], décida la régente à lui répondre : « *qu'il pouvoit venir hardiment et à la bonne*

1. « Sérénissime dame, Antonio Perez se présente à Votre Altesse, par le moyen de cette lettre et de la personne qui la porte. Madame, comme il ne peut exister ici-bas de lieu si caché et si retiré où ne soit parvenu le bruit de mes persécutions et de mes aventures, il est probable que, par suite de ce retentissement, la connaissance en sera arrivée jusqu'à des région aussi élevées que celles où Votre Altesse réside. Ces persécutions sont telles, et elles durent depuis si longtemps, qu'elles m'ont réduit à la plus impérieuse et absolue nécessité, pour ma défense et ma conservation naturelle, de chercher un port où je puisse sauver ma personne, et la mettre à l'abri de cette mer pleine de tempête que soulève avec tant de furie et depuis tant d'années contre elle la passion de certains ministres, ainsi que cela est notoire au monde entier. Raison suffisante, Madame, pour croire que j'ai été comme une borne à l'épreuve du marteau et de tous les chocs possibles. Je supplie Votre Altesse de me donner sa protection et un sauf-conduit qui me fasse parvenir au but que je poursuis, ou, si elle le préfère, de m'accorder son appui et un guide pour pouvoir passer en toute sécurité près de quelque autre prince de qui je puisse recevoir le même bienfait. Votre Altesse fera là une chose digne de sa grandeur. » M. Mignet, *Antonio Perez et Philippe II.*

2. La *Grande Chronique ancienne et moderne de Hollande-Zélande, West-frise, Utrecht, Frise Overyssel et Groeningen*, recueillie tant des histoires desdites provinces que de divers aultres auteurs, par J. François le Petit, greffier de Béthunes, en Artois. A. Dordrecht, impress. de Guillaume Guillemot, t. II, p. 604-605.

heure, et qu'il trouveroit en Navarre toutes franchises, allant, venant, séjournant avec liberté entière de sa religion. » Elle lui envoya quelques chevaux et une escorte assez nombreuse pour sa sûreté. Il arriva à Pau le 26 novembre 1591. Catherine le traita avec égards, et accueillit généreusement ses compagnons d'infortune, condamnés à l'exil pour avoir défendu leurs libertés nationales.

Quatre de ces nobles proscrits conservaient l'espoir de vaincre l'armée castillane et de venger le grand justicier d'Aragon, Juan de la Nuça, exécuté par ordre de Philippe II. Ils demandèrent à la régente de leur accorder quelques secours pour exécuter ce généreux et téméraire projet. Cédant à leurs instances, et accomplissant en même temps la pensée politique exprimée par Mornay : « Nous exciterons les révoltes d'Aragon [1], » elle leur donna cinq cents hommes sous la conduite de quelques capitaines béarnais, et promit des renforts si l'expédition commençait heureusement. Les montagnards furent avertis du passage des

1. Lettre à M. de Buzanval. *Mém. et corresp.*

soldats, et un grand nombre de volontaires se joignirent à cette petite armée, que dirigeaient quatre seigneurs aragonais.

Quelques succès furent d'abord obtenus : la vallée de Tonte fut envahie, la ville de Jaca prise, et la justice royale chassée des environs. A ces nouvelles, Catherine chargea le chevalier de Sales, gouverneur d'Oleron, de conduire mille soldats en Aragon [1]; mais diverses circonstances retardèrent leur départ. Pendant ce temps, les Espagnols, rentrés dans Jaca, profitèrent des dissensions qui s'étaient élevées entre les capitaines aragonais et béarnais pour disperser leurs faibles troupes, et pour ameuter le peuple contre les huguenots. Ceux-ci revinrent en France avec peine, et les Espagnols chefs de l'expédition ayant été pris, furent conduits à Saragosse et décapités. Antonio Perez était resté à Pau. Philippe II employa vainement divers moyens pour le ressaisir; la vigilante Catherine exerça sans obstacles sa gé-

1. « Comment Madame Catherine, sœur unique du roy très chrestien, estant à Pau, envoya des gens de guerre sur les frontières d'Aragon, et ce qui en advint. » (*Chron. novennaire* p. 342.)

néreuse hospitalité envers l'ancien secrétaire d'État espagnol, jusqu'en 1593, époque à laquelle il la suivit en France, et reçut de Henri IV une mission diplomatique auprès de la reine Élisabeth.

La petite expédition béarnaise en Aragon ne fut pas inutile aux intérêts de la France. Elle jeta une lumière plus vive sur la cruelle politique de Philippe II, et intéressa l'Europe entière au sort de ses dernières victimes. Peu après, le gouverneur de Bayonne découvrit un complot espagnol qui semblait être une représaille de la tentative de la régente en faveur des Aragonais : il s'agissait d'envahir la Guyenne. Le gouverneur de Fontarabie, qui en était le chef, avait pour complices un médecin navarrais et un Espagnol établi à Bayonne. Il s'en fallut de peu que le projet ne réussît; car une flotte et une armée étaient prêtes, lorsque les conspirateurs furent découverts et mis à mort [1].

1. *Chronologie novennaire.*

CHAPITRE VI

Amour de Catherine pour le comte de Soissons. — Sa fidélité. — Son ignorance dans les querelles qui s'étaient élevées entre le comte de Soissons et Henri IV. — Caractère de la comtesse de Gramont. — Ses intrigues. — Sa jalousie contre Henri. — Avertissements donnés à Henri par Mme de Pangeas. — Lettres à la comtesse de Gramont. — Siége de Rouen. — Promesses de la main de Catherine au duc de Montpensier et au prince d'Anhalt. — Le comte de Soissons quitte l'armée. — Son arrivée à Pau. — Situation de Catherine. — Témoignages des auteurs contemporains sur sa volonté d'épouser le comte de Soissons. — Lettre de Henri IV à M. de Ravignan. — Entrée du conseil souverain chez la régente. — Arrestation du comte de Soissons. — Émeute excitée par le conseil souverain. — Catherine gardée à vue par M. de Ravignan. — Lettre de la princesse à Henri IV. — Sentiment de Henri IV en la recevant. — Il paraît oublier les torts du comte de Soissons. — Conduite inconsidérée de ce prince. — Il insulte le baron de Pangeas. — Catherine quitte le Béarn pour se rendre à la cour de Henri IV. — Son voyage. — Son arrivée à Saumur. — Elle y trouve mesdames de Rohan et de Mornay. — Volonté de Henri IV de lui faire épouser le duc de Montpensier. — Stances de Malherbe. — Résistance et larmes de la princesse. — Elle avoue au roi qu'elle s'est engagée à épouser le comte de Soissons. — Colère de Henri IV. — Sa conversation avec Sully. — Sully chargé d'exiger une rétractation de Catherine et du comte de Soissons. — Manière dont il l'obtient.

Telle fut l'active et intelligente administration de cette princesse, dont le cœur, aussi vaillant et plus constant que celui de son frère, offrit le modèle de la plus inébranlable fidélité à son roi, à

son parti, à sa religion proscrite, enfin, comme on va le voir, au seul fiancé que son cœur eût accepté.

Nous voici parvenus à l'épisode le plus curieux et le plus intéressant de ses amours, à l'un des événements les plus romanesques de l'histoire du seizième siècle, déjà si riche en aventures de ce genre. Ce n'est pas sans hésitation que nous allons le retracer. Quand il s'agit de ces sentiments dont le souvenir semblerait devoir s'éteindre avec l'existence qu'ils ont si profondément agitée, on balance à choisir entre son appréciation personnelle et celle de la plupart des historiens, et l'on voudrait n'écouter que son propre jugement, aux dépens peut-être de la vérité des faits et de l'autorité des témoignages.

Quatre ans s'étaient écoulés depuis l'époque où Henri de Navarre, après la bataille de Coutras, avait fiancé sa sœur au jeune comte de Soissons. On sait ce qui était arrivé ensuite; on n'a point oublié le mécontentement du roi, ses regrets, sa brouillerie avec le prince, les malheurs de ce dernier, sa prison et son évasion à Nantes, ses in-

trigues avec le cardinal de Vendôme et ses continuelles difficultés avec Henri IV, qui, forcé de l'admettre au conseil et à l'armée, se défiait sans cesse et trop justement de lui.

Les circonstances n'avaient pas altéré les sentiments qui l'unissaient à la sœur du roi. Une correspondance active existait entre Catherine et le comte. Ni l'un ni l'autre ne cachaient à leurs familiers que leur volonté était de cimenter par un prochain mariage une inclination contrariée depuis longtemps. Catherine semble avoir ignoré ou voulu ignorer les mécontentements du roi. Le prince ne s'en inquiétait guère, ou croyait pouvoir en triompher sans peine.

Ainsi aveuglée par son penchant, Catherine se trouva entraînée dans une sorte de conspiration ou d'intrigue assez sérieuse, qui, ourdie par la vengeance d'une ancienne maîtresse du roi, fut dévoilée par l'attachement d'une autre maîtresse également de vieille date, et enfin confondue par la fermeté clairvoyante de Henri et par la soumission des magistrats aux ordres de leur souverain.

Il y avait alors en Béarn une femme remar-

quable par ses charmes, son esprit et ses talents, une femme que Henri IV avait autrefois aimée au point d'avoir oublié pour elle les intérêts de sa cause et le soin de sa gloire. C'était la veuve du comte Philibert de Guiche, gouverneur de Bayonne et sénéchal du Béarn; c'était cette Corisande que la Navarre avait surnommée *la belle*, et que Michel de Montaigne, épris de son mérite, a rendue célèbre en lui dédiant les vingt-neuf sonnets d'Étienne de la Boétie. Amie d'enfance de Catherine, elle avait été la confidente de son penchant pour le comte de Soissons, et l'avait favorisé, d'abord par affection pour la princesse, ensuite par un sentiment tout différent.

En 1591, Corisande n'était plus la brillante héroïne du Béarn ni la maîtresse du cœur de Henri IV. Elle avait perdu et son élégance et sa jeunesse; le roi, qu'elle avait adoré, l'oubliait pour mademoiselle d'Estrées. Naturellement ambitieuse et violente, et sachant, en femme de son siècle, haïr autant qu'elle avait aimé, elle chercha tous les moyens de montrer au roi qu'elle voulait et pouvait se venger.

A l'époque de la rupture de Henri avec le comte de Soissons, elle avait su tous les détails de cette affaire, en même temps que les causes de la profonde irritation du roi contre ce prince, et son désir d'écarter un rival aussi dangereux qu'entreprenant. Avec cette perspicacité que donne la jalousie, elle comprit que l'amour de Catherine pouvait devenir entre ses mains l'arme la plus cruelle qu'elle pût employer contre le roi. Presser le mariage de la sœur de Henri avec le comte de Soissons, lui donner une couleur de rébellion, prouver par là le mépris que l'on faisait de son autorité, intéresser peut-être l'Espagne et la Ligue à sa trahison, assurer le bonheur et l'indépendance d'un prince justement redouté du roi, tel paraît avoir été son but en engageant Catherine à rappeler son fiancé en Béarn, pendant que Henri assiégeait Rouen (1592).

Mais tandis que Corisande correspondait activement avec le comte de Soissons, une autre femme, aimée aussi de Henri dans ses jours de jeunesse, lorsqu'elle s'appelait Jeanne de Tignonville, et mariée depuis au baron de Pangeas, épiait

avec une défiante inquiétude les projets de son ancienne rivale, et transmettait au roi le récit fidèle et circonstancié des ses intrigues, heureuse de lui rappeler un sentiment qu'il avait méconnu depuis de longues années et dont elle gardait complaisamment le souvenir. Tout autre que Henri IV, dans la crise politique où il se trouvait, aurait traité légèrement ces communications, qui lui rappelaient ses vieilles amours et semblaient dictées par une jalousie rétrospective. Avec sa lucidité ordinaire, sa merveilleuse habitude de faire face à toute espèce de péril, il comprit du premier coup la gravité de celui-ci ; il devina l'ensemble de ce complot, où devaient agir simultanément le chaste amour de sa sœur, la passion ambitieuse du comte de Soissons, et l'active aversion de Corisande. Peut-être prévit-il d'autres conséquences à cette affaire, de ces dangers que seul il pouvait envisager, de ces déceptions enfin dont il n'avait que trop la cruelle expérience. Sa conduite prouve toute l'importance qu'il y attachait.

Il envoya immédiatement en Béarn un ancien

serviteur de Catherine, nommé La Varenne[1], homme sans moralité, mais intelligent et dévoué aux intérêts de son maître. La Varenne était chargé de lettres sévères pour madame de Gramont, d'avertissements pour M. de Ravignan, président du conseil souverain à Pau, et de communications tendres et confiantes pour la princesse. Non content de ces précautions prises dans le courant de janvier 1591, le roi écrivit encore à madame de Gramont, au mois de mars, la lettre suivante, qui prouve que l'intrigue marchait toujours :

« Madame, j'avois donné charge à la Varenne de parler à vous, touchant ce qui s'est passé entre ma sœur et moi. Tant s'en fault qu'il vous ayt trouvée capable de me croire, que tous vos desseins ne tendoient qu'à me blasmer et fosmenter ma sœur en ce qu'elle ne doibt pas. Je n'eusse pas pensé cela de vous, à qui je ne diray que ce mot : que toutes personnes qui voudront brouil-

1. Ancien maître d'hôtel de Catherine, fondateur du collége de la Flèche. La véritable orthographe de son nom est *Lavaranne.*

ler ma sœur avec moy, je ne leur pardonneray jamais. Sur cette vérité, je vous baise les mains.

« HENRI[1]. »

Il pressa en même temps le siége de Chartres, « jugeant bien, dit de Thou, que le bruit du mariage de Madame avec M. de Soissons ne se faisoit que pour montrer le mépris qu'on avoit pour lui, et persuadé qu'il falloit agir avec vigueur et faire un coup d'éclat, afin de rétablir la réputation de ses armes[2]. »

Peu après la reddition de Chartres, il écrivit à sa sœur pour l'engager à se rendre à la Rochelle, où il espérait la revoir. Ce projet ne se réalisa pas ; car la régente resta en Béarn, où, comme nous l'avons vu précédemment, elle accueillit Antonio Perez. Sur ces entrefaites, Henri IV, à la tête d'une forte armée, dont faisaient partie ses alliés anglais et allemands, commençait le siége de Rouen. Il avait appelé le comte de Sois-

1. Collect. alph. de l'*Isographie*, publiée par MM. de Châteaugiron, Bérard et Trémisot, fac-simile. — *Lettres miss.*, t. III, p. 362.

2. *Hist. univ.*, l. CI, p. 352.

sons près de lui, le maintenant ainsi sous sa surveillance, et l'employait à diverses missions. En même temps, il laissait dire à ses conseillers que son intention était de donner Catherine au duc de Montpensier, et il permettait qu'on crût encore à la possibilité d'un mariage avec le prince d'Anhalt ou avec un prince de Savoie. Une expédition, qu'il fut alors contraint de faire en Picardie pour marcher au-devant du duc de Parme, changea cette situation.

Aussitôt son départ, le comte de Soissons, qui était resté près de Rouen, quitte brusquement l'armée, sous prétexte de revoir sa mère alors malade à Nogent. Là, changeant de route, il prend un nom supposé, un déguisement, et se dirige vers le Béarn, s'écartant des villes et des villages; se donnant, dans les tournebrides qu'il ne peut éviter, ici pour un étranger retournant en Espagne, là pour un porteur de dépêches; partout se faisant bien venir, grâce à sa bonne mine et à ses galantes façons. Arrivé à trois lieues de la ville de Pau, il laisse une partie de son escorte, entre fièrement dans le château, avec douze ca-

valiers jeunes et vaillants comme lui, surprend et charme la petite cour béarnaise, et règne un instant en maître dans le vieux palais de Gaston de Foix.

Que se passa-t-il alors entre le prince et la régente? Faut-il croire avec la romanesque et peu véridique Charlotte de la Force[1] qu'agenouillé devant elle, il la supplia d'excuser une audace qu'elle-même avait encouragée; de songer qu'il lui sacrifiait son honneur; que si elle repoussait maintenant ses vœux, il ne lui restait que la mort à chercher, ou la honte et le châtiment de sa désertion à subir? La décida-t-il, comme l'ont assuré Sully[2], de Thou[3], La Force[4], Mézeray[5], Grou-

1. *Mémoire historique ou Anecdote galante et secrète de la duchesse de Bar, sœur de Henri IV, roi de France, avec les intrigues de la cour pendant les règnes d'Henry III et Henry IV.* Amsterdam, chez Desbordes, dans le Kelvastraet, 1729. L'auteur est Charlotte-Rose de la Force, petite-fille du duc de la Force. Voir aussi *Bibl. Hist. de France,* t. II, n. 25593.

2. Sully, *Mém.,* t. II, p. 71, Petitot.

3. De Thou, *Hist.,* t. XI, p. 352.

4. *Mém. auth. de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force,* publiés par M. le marquis de la Grange, t. I, p. 250 et suivantes.

5. Mézeray, t. III, p. 1047.

lard[1], les éditeurs de *l'Étoile*[2], la princesse de Conti dans son roman historique[3], et toutes les notices publiées depuis cette époque, à combler son unique, sa dernière espérance en consentant à un mariage immédiat? Est-il exact d'affirmer, avec l'auteur de la notice sur Palma Cayet[4], qui n'a fait que répéter d'ailleurs ce que bien d'autres ont dit, que le comte de Soissons ayant demandé à Palma Cayet de bénir le mariage, le ministre s'y serait refusé et aurait répondu au prince furieux les paroles suivantes: « J'aime mieux mourir de la main d'un prince que mériter de tomber sous celle du bourreau? » Enfin, doit-on admettre encore l'accusation portée par le Conseil souverain de Pau contre la régente,

1. *Mém. de Claude Groulard*, p. 301, chap. 3. Édit. Petitot.

2. *Journal de l'Étoile*, du règne de Henri IV, t. I, p. 298. note 282. La Haye, 1731.

3. « Le mariage de Palamède et de la sœur d'Alcandre vint à tel point que Pierre Cayer, ministre de Grassinde, fut commandé de le bénir présentement, dont il s'excusa ; et sur ce que Palamède menaça de le tuer, le ministre dit à Palamède qu'il aimait mieux mourir de la main d'un prince que de celle d'un bourreau. » Observ. sur le grand Alcandre et sa clef, 423-424.

4. Notice sur Palma Cayet ; *Coll. des Mém. relatifs à l'histoire de France*, édit. Petitot, p. 228.

d'avoir tenté de se faire enlever par le comte? De tout cela le seul fait positif, le seul dont Catherine n'ait pas cherché à se justifier, tout en gardant sur ce point un silence absolu, c'est que le comte et elle-même auraient renouvelé par un acte solennel leurs anciennes promesses, et que l'engagement, dressé et signé en présence de témoins par un homme d'affaires de la comtesse de Gramont, lui aurait été confié.

Instruit, selon la princesse, par elle-même du voyage et de l'arrivée du comte, selon d'autres par madame de Pangeas, Henri IV, vivement alarmé, écrivit à M. de Ravignan la lettre suivante[1] :

« Monsieur de Ravignan, j'ay receu du desplaysir de la façon que le voyage de mon cousin le comte de Soissons s'est entrepris. Je ne vous en diroys aultre chose, sinon que s'il se passe rien où vous consentiez ou assistiez contre ma volonté, vostre teste m'en respondra.

« HENRY.

« 25 mars. »

Le roi avait envoyé en même temps en Béarn

1. *Lettres missives de Henri IV*, t. III, p. 588. — *Mém. du duc de la Force*, t. I, pièces justificatives.

le baron de Pangeas avec pouvoir d'arrêter le prince et de le déclarer prisonnier[1].

L'ordre n'admettait pas d'hésitation. Le premier président prit aussitôt les plus rigoureuses mesures. Il convoqua le conseil souverain et fit cerner le château par des troupes. Le même jour, entre dix et onze heures du soir, le Conseil souverain se rendit en corps chez la régente. Alors, en présence de tous les magistrats, M. de Ravignan l'accusa d'avoir voulu épouser, contre la volonté du roi, le comte de Soissons et d'avoir consenti à se laisser enlever par lui. Catherine, surprise et indignée, répondit avec une fierté dédaigneuse, qu'elle ne devait compte de ses actions qu'au roi, et qu'elle ne savait ce qu'on lui voulait. Le premier président, d'une voix émue et tremblante, lui annonça qu'elle était prisonnière tant que Soissons serait dans le château ou dans la ville, et qu'il se chargeait du triste soin de la garder à vue dans ses appartements.

Quel tableau à faire que celui de cette scène, ayant pour cadre le château de Pau, pour per-

1. *Mém. de Sully*, t. II, p. 71, Petitot.

sonnages un vieux magistrat courbé sous la rigueur du devoir et une femme jeune et belle encore, niant énergiquement les torts qu'on lui reproche, en s'appuyant sur toute une vie de dévouement et de vertu ! La plume rend mal ces vives et cruelles images auxquelles le pinceau peut seul donner l'éloquence et la vie.

Le comte de Soissons, dans son désespoir, essaya vainement de braver la volonté toute-puissante de Henri IV. Après une résistance qui remplit le palais de trouble et la ville entière de confusion, il rendit son épée à Pangeas et se laissa conduire en prison. Des rassemblements menaçants commençaient à se former autour du château, et des propos dignes de la crédulité de l'époque circulaient dans cette foule. « Le comte de Soissons, disait-on, était venu à Pau dans l'intention d'enlever la régente. Il avait employé pour la séduire un de ces moyens magiques révélés par la science infernale des Médicis aux courtisans du Louvre. Il avait *charmé* Madame ; sa raison était égarée. Il fallait la venger et la délivrer de son ennemi. »

Le Conseil souverain qui, lui-même, avait excité ces rumeurs, feignit d'en être effrayé, et fit partir le prisonnier à la hâte. Les cris de fureur de la foule arrivèrent jusque dans la chambre où la régente, malade et gardée à vue, adressait alors à son frère la lettre suivante, fier et touchant récit, dont la lecture arracha, dit-on, au cœur de Henri IV les larmes les plus amères qu'il eût encore versées de sa vie [1].

« Au Roy,

« Monsieur, je vous ay faict entendre, par ma dernière lettre, l'arrivée de M. le comte, mon cousin, à l'occasion de son voyage. C'est une preuve d'amour de laquelle je ne lui puis savoir mauvais gré, et crois qu'étant jugée telle de vous, qui luy avez permis d'en avoir pour moi, et véritablement représentée que vous l'auriez pour agréable. Son désir étoit de m'accompagner jusques au lieu où vous êtes ; et ne me trouvant pas en chemin, ni si prête de partir qu'il se

1. *L'Étoile*, journal du règne de Henri IV, p. 298, t. I, édit. de 1741, note, par M. le chev. C. B. A., 282.

l'étoit promis, il faisoit état de retourner m'attendre au lieu où il ne seroit point inutile pour votre service. Je n'ay rien reconnu en lui que du plus fidèle serviteur que vous ayez ; c'est ce que son arrivée m'a appris, et la principale occasion qui m'ait conviée à lui vouloir du bien, après le commandement que vous m'en avez fait de votre propre bouche. Je lui avois promis de l'avertir du temps que je serois prête, et connoissant son affection telle à son maître et à moi, qu'avec votre permission il nomme maîtresse, je m'étois proposé, selon la liberté qu'il vous a plu toujours me donner, de vous parler librement et vous supplier très-humblement lui permettre et à moi, en acceptant l'offre qu'il vous a plu me faire par M. Esperian, du choix de lui ou de M. le prince de Dombes [1], trouver bon que je le préférasse à cette élection, espérant vous faire connoître, lorsque je serois si heureuse d'être auprès de vous, combien j'aurois été soigneuse en cette occasion qui vous importe, ne pouvant commettre

1. Henri de Bourbon, duc de Montpensier, prince de Dombes, dauphin d'Auvergne.

ces particularités au papier ni à un tiers, sur le partement de M. Esperian[1] que je devois despêcher exprès, est arrivé qu'une troupe de mutins[2], du Conseil de ce pays, sans le sceu de M. de Saint-Geniès[3], du moins comme il me l'a assuré, ne se voulant pas ressouvenir de ce qu'ils me devoient pour avoir l'honneur d'être votre sœur, et de ma vie passée et présente, ont armé la ville et les faubourgs de Pau, se sont rendus maîtres du château, entre les dix ou onze heures du soir, et sans me faire savoir rien de leurs doubtes, sont venus avec leurs robes rouges impudemment se plaindre qu'ils avoient été avertis que je voulois épouser mon cousin, le comte, et qu'ils doutoient qu'il ne me voulust enlever. Il me semble, Monsieur, que nulle de mes actions n'a su fournir de ce soupçon à ceux qui les ont pu voir et connoître, et qu'il n'est pas permis à telles gens de noircir la réputation d'une personne qui en a préféré le soin à toutes choses. La forme et l'heure

1. Théophile Esperian, l'un des secrétaires de la princesse, et depuis, du duc de la Force.

2. M. de Ravignan et tout le conseil souverain.

3. Armand de Gontaud, lieutenant général de Béarn.

signalent cette insolence, qui me seroit encore supportable s'ils n'y eussent ajouté, avec l'accusation de mon cousin, cette tache à ma réputation. Il étoit entré dans ce château avec une douzaine de gentilshommes, ayant fait loger ses gardes, et une compagnie de chevau-légers qu'il avoit amenés par escorte, trois lieues delà le Gave, où ceux de Pau avoient voulu. Il ne s'étoit préparé à le vouloir, ni à le pouvoir faire, et moins en jugerois-je, à le penser. Je ne fais point de doubte qu'il ne vous en ait demandé justice. Si j'étois aussi libre que lui, ou que j'eusse pu me fier à quelqu'un qui eust porté mes lettres, vous l'auriez reçue beaucoup plus tôt ; mais, mon Roy, je suis entre les mains de ces méchants, qui ne s'accordent en rien qu'ils veulent faire de moi, qu'à me donner toutes sortes de peines, et en tel estat, que je n'ai su m'assurer que cette lettre vous fust fidèlement donnée que par cette voie. Vous m'avez toujours aimée. Je n'ai assurance ni support que de vous ; pour Dieu ! mon Roy, faites paroître à ce coup que vous m'êtes bon Roy et bon frère. Quand je ne serois que la moindre damoiselle

de votre royaume, vous ne me dénieriez pas la justice. Si, par l'importunité de cet outrage, je me vois abandonnée de vous, je ne veux plus vivre. Je vous en supplie très-humblement, les mains jointes et de tout mon cœur. Ce n'est pas sans pleurer, et plût à Dieu que ce fût en votre présence! Je ne cesserai guère cette vie-là, jusques alors, si la mort ne me la fait finir, que je désire. Je ne me reconnois la continuation de votre amitié pour la punition de l'injuste affront qui m'a été fait, et dont, de regret, la fièvre double-tierce me retient au lit. Hâtez-vous donc de me secourir, mon cher frère (si je mérite le nom de chère sœur, comme vous m'honorez de me nommer souvent), me permettant de vous aller trouver. Accordez-moi ma requête, mon Roy, et pardonnez si je vous ai importuné de ce long discours. Il est très-véritable, et l'offense que l'on m'a faite m'a donné cette hardiesse. Pour Dieu, mon Roy, aimez-moi toujours, et je ne changerai mon heur à rien qui vive. Je vous baise un million de fois en esprit[1]. »

1. Bibl. nation., coll. Dupuy, 88, fol. 166, r°, copie du dix-

En apprenant ces nouvelles, Henri IV parut regretter ses rigueurs; il répondit à sa sœur en l'appelant près de lui pour occuper à la cour un rang égal au sien. Mais il n'en remercia pas moins M. de Ravignan de la fermeté qu'il avait montrée, et reprit avec plus d'ardeur son dessein de marier Catherine au duc de Montpensier. La lettre qu'il écrivit à M. de Ravignan fut un des motifs d'excuse présentés ensuite par le Conseil souverain à la princesse, qui conserva toujours un amer ressentiment contre lui[1]. Henri croyait alors avoir entièrement dominé cette intrigue, et ne soupçonnait pas plus que le Conseil souverain l'existence du contrat confié à madame de Gramont. Voulant se déclarer satisfait par la sévérité avec laquelle le comte de Soissons avait été

septième siècle, donnée, t. III de *la Biblioth. de l'École des Chartes*, par MM. de Fréville et Saint-Marc Mévil.

1. « Monsieur de Ravignan, j'advoue ce que vous avés fait à Pau pour un des plus signalés services que m'eussiés su faire, et vous prie de continuer ; vous asseurant que je vous serai toujours bon maître et qu'il ne se présentera occasion que je ne vous fasse paroître la volonté que j'ai de reconnoistre vos services. » — Arch. de M. le duc de la Force. Mém. auth. de J. N. de Caumont, publiés par M. le marquis de la Grange, t. I, pièces justif. et notes. — Lettres missives, t. III, p. 622.

traité, il daigna lui pardonner ses torts et souffrit qu'il revînt à la cour. Le comte se présenta devant Henri avec son audace ordinaire, et ne tarda pas à provoquer de nouveau l'impatience du roi par un acte d'emportement inexcusable. On dit que, rencontrant un matin, chez Henri IV, le baron de Pangeas, qui l'avait désarmé à Pau, il ne put réprimer la colère qu'excitait en lui un tel souvenir. Après l'avoir insulté, il le saisit par le cou et le jeta du haut en bas d'un escalier[1], malgré la résistance du pauvre gentilhomme, dont l'énorme embonpoint se défendait mal contre la vigoureuse étreinte de l'impétueux jeune homme. Ces sortes de scènes arrivaient trop souvent à la cour guerrière de Henri IV, qui en était toujours profondément offensé. Cette fois, il en éprouva un vif ressentiment, comprenant avec raison que l'injure ne s'adressait pas seulement à son fidèle serviteur, et qu'il en avait sa part. Bientôt encore il apprit, ou prétendit apprendre que le prince était entré dans un complot ayant

1. Sully, *Œcon. royales*, t. II, p. 441. Édit. Petitot.

pour but de faire relever de ses vœux le cardinal de Vendôme, et de lui donner pour épouse la fille de Philippe II.

Cependant le voyage de Catherine se préparait, par les ordres de Henri IV, avec une pompe toute royale. Les magistrats des villes qu'elle devait traverser étaient invités à lui rendre les honneurs autrefois réservés à la reine mère, Catherine de Médicis. Mornay devait aller l'attendre en Poitou et Henri lui-même à Saumur. La duchesse de Rohan[1], sa cousine, la précéderait, et la princesse serait accompagnée de sa cour béarnaise et de ses ministres calvinistes, Lafaye, Dumoulin, Montigni, Fugré et la Serizaie. Palma-Cayet et Antonio Perez devaient être du voyage. Mais ces brillants préparatifs ne séduisaient pas Catherine; elle hésitait à obéir au roi; les soins affectueux de ses dames et la respectueuse sympathie du

1. Catherine de Parthenay, dame de Soubise, vicomtesse de Rohan, veuve de René de Rohan, mort à la Rochelle en 1586. « Femme d'un rare mérite, dit de Thou, et, ce qui n'est pas ordinaire à son sexe, aussi remarquable par son érudition que par l'éclat de sa naissance et par ses vertus. » Elle avait eu deux fils, Henri et Benjamin, et trois filles, Henriette, Catherine et Anne. — *Hist. univ.*, t. IX, l. 35, p. 577.

peuple ne dissipaient pas la profonde tristesse dans laquelle elle était plongée depuis les rigueurs dont elle avait été l'objet. Ce ne fut qu'au retour d'un voyage dans les montagnes, dont le souvenir est conservé par des inscriptions gravées sur quelques maisons des Eaux-Chaudes, qu'elle consentit à fixer le jour de son départ[1].

Cette résolution affligea vivement les Béarnais qui avaient espéré la conserver comme souveraine. Ils lui présentèrent plusieurs adresses pour la supplier de rester. Palma Cayet rapporte à ce sujet l'anecdote suivante. « En sa maison de Castel Beziat, à Pau, que la royne sa mère avoit faict bâtir pour elle expressément, à sçavoir, sur une certaine esmotion là advenüe durant ces guerres dernières; voyant qu'il luy falloit venir trouver le roy son frère, ce que les Béarnois ne consentoient aisément, elle escrivit ces mots : « *Quo me fata vocant.* » Tous aussitost, s'estant lavé les mains pour se mettre à table, elle

1. Lettre de la princesse à M. d'Espalungne, Bibl. nat., coll. Dupuy, 407, fol. 68. — *Idem* au capitaine Incamps. — *Chronique de Lourdes*, par M. de Lagrèze.

trouva l'hémistiche tel, « *Ne quo te fata vocarent.* » Or, c'estoit un équivoque par antiperistase pour la destourner de son voyage ; et néantmoins ceux qui firent cela n'y gaignèrent rien, car elle estoit toute résolue de venir en France trouver le roy son frère à son mandement [1]. »

Elle quitta Pau à la fin d'octobre 1592, et la régente de Navarre fut saluée une dernière fois par les acclamations enthousiastes d'une foule immense. Les pauvres, qu'elle avait secourus, pleuraient amèrement. De vieilles paysannes béarnaises paraissaient inconsolables. « Vous me reverrez, je reviendrai pour vous, leur disait Catherine avec émotion. — *Ah! madamo, plan vedem l'anodo, como de boste may, mes no veyram pas la tornada,* lui répondit tristement une de ces femmes [2]. Ces paroles se réalisèrent : la sœur de Henri IV s'éloignait pour jamais de ce peuple héroïque qui voyait disparaître avec

1. *Chron. septennaire,* p. 45, l. II.

2. « Nous voyons bien votre départ, comme celui de votre mère, mais nous ne verrons pas le retour. »

elle le dernier soutien de sa glorieuse indépendance.

Le voyage de Catherine fut aussi brillant que le roi paraissait le désirer. On l'accueillit dans toutes les villes avec un vif et joyeux empressement. Le vieux maréchal de Matignon eut l'honneur de l'accompagner en Guyenne, et Palma Cayet, qui tenait le journal du voyage dont il n'omet pas un détail, raconte ainsi la réception de la bonne ville de Bordeaux. « Son Altesse fut rencontrée sur la rivière par toute la maison de ville en corps avec toute la noblesse. Le premier capitou luy ayant faict une harangue, elle entra dans une barque de parade, peinte, dorée, couverte et tapissée de velours de ses couleurs, et accompagnée de plusieurs autres barques chargées de seigneurs et de plusieurs gentilshommes, dames et damoiselles ; elle fut conduite à la rame par des espalliers accoutrez de mesme livrée que la barque, jusques à l'endroit de la Bastide, avec toutes sortes d'instruments de musique. A l'abordage de sa barque sur le cay de la ville, fust incontinent dressé un grand pont faict exprès,

couvert de drap de pied pour la mettre à terre. En mesme temps, la cour du Parlement en corps la vinst salüer à la sortie de sa barque, et luy fust faicte une belle harangue par M. d'Affis, premier président de Bordeaux, en laquelle il louoit Dieu de ce bonheur de voir en leur ville la perle des princesses, sœur unique de leur roy. Durant que ces choses se passoient, on n'oyoit que canonnades, tant des chasteaux Trompette et du Hâ, que des navires, avec une joye et applaudissements du peuple. Et fut S. A. ainsi conduite, et suivie de toute la noblesse et bourgeoisie, jusques en la maison du thrésorier général de Pontac, qui estoit le logis qu'on luy avoit préparé. Messieurs du clergé de Bordeaux allèrent aussy au devant, et luy firent une harangue à laquelle S. A. répondit fort dignement, les remerciant de la bonne affection qu'ils luy monstroient en faveur du roy. Elle eut aussi cest honneur, de faire ouvrir les prisons, comme il se faict de droit et de coustumes aux entrées royales, pour la compassion des pauvres misérables[1]. »

1. *Chron. noven.*, 249, t. II.

En Poitou, la princesse eut à craindre pour sa sûreté : il fallut renforcer son escorte, car on apprit que les Liguéurs avaient préparé des embuscades pour l'arrêter[1]. Elle ne s'en effraya pas, et elle rejoignit, après un voyage que l'hiver et la fatigue rendaient doublement pénible, Duplessis-Mornay, qui était venu l'attendre dans les environs de Parthenay. Il était accompagné de la noblesse royaliste de la province. Ainsi protégée, Catherine arriva sans peine à Saumur. Elle y trouva deux amies dont l'affection devait toujours rester fidèle : c'était la duchesse de Rohan et madame de Mornay. L'une, pénétrante, résolue, altière, douée d'une éloquence persuasive, faite pour la lutte et la résistance ; l'autre, modeste et timide, pleine de sérénité, de mansuétude et de charité, isolant son âme des passions de son siècle, mais toujours prête à en partager et à en adoucir les douleurs.

Le roi arriva le 28 de février « par un temps fort fascheux et plein de neige, raconte Cayet,

1. *Chron. noven.*, t. IV, p. 250 et suiv.

mais ce fust à cest abordade, tant au frère qu'à la sœur, que de se faire paroître combien ceste entrevüe leur estoit aggréable. » Henri commençait alors à recueillir les fruits de sa vaillante et judicieuse conduite. Le roi d'Espagne, par l'excès de ses prétentions, perdait son influence et se séparait de la Ligue. L'abjuration de Henri était annoncée aux conférences de Suresnes, et le roi négociait sans désarmer, soutenant ses propositions pacifiques par des succès de guerre, et déployant sa force en laissant pressentir sa clémence.

Ce n'était pas sans dessein qu'il se rendait, dans de pareilles circonstances, de Tours à Saumur, où l'attendait Catherine. Il voulait la décider à épouser le duc de Montpensier, son cousin, prince estimable, dont l'alliance lui paraissait utile à ses intérêts et favorable à la pacification de la France, à cause de son influence sur la Normandie, dont il était gouverneur. Ce mariage lui semblait nécessaire pour anéantir les ambitieuses espérances du comte de Soissons, pour montrer son autorité sur sa famille, et pour rompre avec éclat l'intri-

gue dont il voulait que l'on crût sa sœur victime et non pas complice.

Mais ce projet ne devait pas se réaliser; Mornay en prévit l'impossibilité dès sa rencontre avec la princesse, dans les plaines de Parthenay. Là, sans songer à se reposer des fatigues de son voyage, elle l'avait retenu plusieurs heures auprès d'elle, et lui avait raconté, avec une ardente indignation, les scènes de Pau et les rigueurs du Conseil souverain : « Jamais, s'était-elle écriée, elle n'oublierait un pareil outrage; jamais elle ne pardonnerait tant de scandale ! Si elle venait trouver Henri, c'était pour en demander réparation; en cas de refus, elle en appellerait à tous les parlements de France; elle obtiendrait justice, et dans ce but elle sacrifierait, s'il le fallait, le repos de son existence et les honneurs qui lui étaient dus. » Puis, au nom du comte de Soissons, sa colère s'éteignait soudain; elle avait pleuré devant Mornay, et ses larmes avaient été si touchantes, que l'austère conseiller avait oublié son rôle politique pour lui prodiguer des consolations avec une sollicitude presque paternelle. Il avait

obtenu qu'elle ne fît aucun éclat avant d'avoir revu le roi; et, le prévenant en même temps, il l'avait engagé à rompre une négociation dont le succès lui paraissait plus que douteux.

Cette communication, loin de décourager Henri, parut au contraire fortifier son intention. Il obligea le duc de Montpensier à le suivre à Saumur, et la cour, devinant son dessein sans en comprendre les motifs, proclama la nouvelle du prochain mariage de Madame. Le duc de Montpensier parut de bonne foi très-épris de la princesse, et ne lui épargna ni les déclarations ni les présents. C'était alors que Malherbe lui adressait les stances où, célébrant l'attachement du prince pour la sœur du roi, il lui fait tenir le langage suivant :

« Beauté par qui les dieux, las de notre dommage,
Ont voulu réparer les défauts de cet âge,
Je mourrai dans vos feux; éteignez-les ou non :
Comme le fils d'Alcmène, en me brûlant moi-même,
Il suffit qu'en mourant dans cette flamme extrême
Une gloire éternelle accompagne mon nom[1]. »

1. *Poésies de Malherbe,* édit. de Lefebvre de Saint-Marc, Paris, Barbou, 1757, p. 7, 26 et 27.

En même temps, Henri combla Catherine des marques de l'affection la plus vive, de la confiance la plus entière, et lui parla sans détours du projet qu'il avait formé pour elle. Son langage fut paternel et amical. S'il lui proposait le duc de Montpensier pour époux, c'était dans l'intérêt de son bonheur, de sa gloire et de sa tranquillité. Il voulait élever ce prince aux plus hautes dignités, augmenter sa fortune et assurer à ses enfants un brillant héritage. Il vanta son caractère, rappela les marques de dévouement qu'il en avait reçues, et se représenta uni à lui par le double lien de l'affection et de la reconnaissance. Il ne supposait pas enfin que Catherine eût d'autre ambition que celle de contribuer à la pacification et à la grandeur de la France. L'associant ainsi à ses hautes pensées, il se flattait de l'arracher à d'autres sentiments, et cherchait ainsi à raviver le sang de Jeanne d'Albret dans le cœur trop profondément épris de la fille d'Antoine de Bourbon.

La princesse recevait ces propositions avec un trouble croissant; sa répugnance paraissait étonner et affliger Henri. Il en résulta des scènes pé-

nibles, violentes même, dont on trouve quelques traces dans la correspondance de Mornay, et qui révélèrent au roi l'existence des promesses de mariage renouvelées à Pau entre Catherine et le comte de Soissons. La dernière et la plus vive de ces scènes eut lieu à Tours, où la cour de Henri s'était transportée après le séjour de Saumur. Mornay fut mandé dans le cabinet du roi : Catherine y était seule avec son frère. Celui-ci avait employé successivement la douceur et la menace pour l'obliger à agréer l'alliance du duc de Montpensier. Incertaine et timide devant la tendresse de Henri, elle s'était redressée, fière et emportée, devant sa colère ; elle avait déclaré qu'elle ne s'appartenait plus, qu'elle avait promis sa foi au comte de Soissons, que l'engagement existait légalement, et qu'elle n'avait plus le droit de se rétracter. Puis, désespérée elle-même d'avoir laissé échapper cet aveu, effrayée de la muette pâleur de Henri IV, qui contenait avec effort l'une des plus violentes colères de sa vie, elle s'était jetée à ses pieds, et l'avait imploré en faveur du comte de Soissons, avec une émotion qui n'indiquait que

trop l'état de son cœur. Elle avait mis tant d'instances dans ses prières, que le roi avait paru ébranlé. Il l'avait relevée avec bonté, et avait fait appeler Mornay pour essayer de la calmer. Enfin, après l'avoir reconduite à son appartement, il l'avait aidée à dissimuler à ses dames les traces de ses pleurs, et Catherine, au milieu de son affliction, s'était reprise à espérer.

Mais, après cette scène, le roi manda Sully chez lui, et un entretien, qui est rapporté dans les *Économies royales*, eut lieu entre Henri et son ministre. Il lui fit connaître l'aveu de sa sœur, et lui déclara que sa volonté était de reprendre au prince et à la princesse les promesses de mariage échangées entre eux, de les détruire, et d'exiger d'eux une renonciation mutuelle qui serait déposée entre ses mains. Il le pria « d'y employer son travail, son esprit et son industrie, et d'abandonner, pour terminer cette affaire, toutes celles qui se traiteraient en ce moment. » Sully lui objecta vainement l'importance de ces affaires, les difficultés à vaincre pour la réduction de la Normandie, les négociations à achever avec Rome, et la sou-

mission de Paris à effectuer. Henri l'interrompit avec violence, en s'écriant que « l'affaire de Madame et M. le comte de Soissons lui importait plus que la Normandie tout entière ; que Rouen serait à lui dès que Paris aurait ouvert ses portes, et que cette dernière ville n'attendait que son abjuration pour se soumettre. » Jamais Sully ne l'avait vu parler avec tant de véhémence et s'exprimer avec plus d'emportement. Il lui dicta le plan de conduite à suivre, lui recommanda une discrétion absolue, lui permit d'employer la ruse s'il le fallait, la force si elle était nécessaire, et lui promit de ne désapprouver aucun des moyens dont il se servirait pour atteindre son but. Confiant dans l'habileté de Rosny, il reparut ensuite au milieu de sa cour, le front calme et la figure souriante. Il revit sa sœur, lui parla avec sa tendresse accoutumée, reçut même avec quelque bienveillance le comte de Soissons, qui était arrivé depuis peu, et parut fermer les yeux sur les entrevues qu'il avait avec Catherine chez madame de Gramont.

Dans la soirée et les jours suivants, Sully, par

des confidences adroitement faites aux dames et aux amies de la princesse, laissa entendre qu'il savait une partie des intentions du roi envers le comte de Soissons, et qu'il pouvait agir en sa faveur. Ces demi-confidences furent répétées à la princesse, qui manda Sully chez elle et lui dit avec émotion[1] :

« Est-il vrai, comme certaines personnes le prétendent, que vous puissiez aider M. le comte de Soissons à regagner les bonnes grâces du roi ? Si cela était, je vous en aurais une éternelle reconnaissance [2]. »

Rosny répondit qu'en effet il avait eu plusieurs entretiens avec le roi à ce sujet, et qu'il savait par quel moyen le prince pourrait obtenir son pardon et retrouver sa faveur. Pressé de s'expliquer, il ajouta que « Henri lui avait confié ses griefs contre le comte de Soissons ; mais que, dans la persuasion où il était que ses torts s'effaceraient avec le temps

1. Voy. aussi *Amours du grand Alcandre*. La princesse est désignée sous le nom de Grassinde et le comte de Soissons sous celui de Floridor ou de Palamède.

2. *Œcon. roy.*, t. II, édit. Petitot.

et les événements, il les pardonnerait si certaines promesses échangées entre Madame et le prince lui étaient remises, et s'ils consentaient, dans l'intérêt de son autorité et pour l'exemple de la cour, à démentir des serments qui ayant été prêtés en son absence et *ignorance*, l'offensaient comme souverain et comme parent ; enfin, qu'avant trois mois ils s'apercevraient des bons effets de leur soumission ; qu'il les choisirait pour ses enfants, les prierait de se vouloir aimer l'un l'autre, le tenir pour leur père, et en se mariant ensemble épouser les intérêts de sa personne et de son État. — Et croyez, Madame, pour chose très-certaine, ajouta Sully, que si vous et M. le comte voulez suivre ce chemin, les effets seront tels que vous pouvez les désirer [1]. »

Après une longue hésitation, Catherine ayant pris conseil de madame de Gramont, du comte de Soissons et de l'évêque d'Évreux, ami du prince, adopta le plan suivant : elle remettrait les promesses de mariage à Sully, et signerait la renon-

1. *Œcon. roy.* t. II, p. 165, 166, édit. Petitot.

ciation prescrite par le roi; ces pièces demeureraient entre les mains de Sully qui s'engagerait par un serment solennel, au nom du roi, à récompenser cette marque de soumission par un prochain mariage. Ces dispositions réglées, les promesses furent examinées par Sully en présence de Catherine, du prince, de madame de Gramont et de du Perron, frère de l'évêque d'Évreux, qui avait signé comme témoin au château de Pau. Sully produisit ensuite l'acte de renonciation qu'il avait rédigé dans les termes suivants:

« Nous, Catherine, sœur unique du roy, et nous, Charles de Bourbon, comte de Soissons, de notre pure, libre et franche volonté, sans aucune induction, force ni contrainte, avons déclaré, et déclarons par ces présentes, toutes et chacune les promesses de mariage qui pourront être ou avoir été faites entre nous, nulles, de nul effet et valeur, en quelques formes et en quelque lieu qu'elles soient; avons consenti et accordé, consentons et accordons, que toutes lesdites promesses nous soient respectivement rendues, demeurant les choses comme non faites et non advenues; renon-

çant à tout ce que pourrions nous prétendre en vertu d'icelles, et que, sans y avoir égard, chacun de nous soit libre et délié, et qu'il puisse, quand et avec qui il lui plaira, faire et contracter mariage : en témoing de quoy, et pour preuve de notre volonté et intention, nous avons signé de notre main et scellé de nos armes la présente déclaration, et, pour la rendre plus authentique, l'avons voulu jurer et faire en présence et ès mains de....»

La renonciation était, on le voit, bien complète et bien formelle. Y consentir, c'était annuler sans retour toute espèce d'engagement, livrer la seule arme qui leur restait, aux mains les plus intéressées à la briser. Mais Sully était pour la princesse un ami d'enfance, dont l'affection l'avait soutenue dans plusieurs épreuves ; en diverses occasions il avait obtenu la confiance de Soissons ; ce qui fit que tous deux, avec l'aveuglement de l'amour, avec l'espoir de rentrer plus vite en grâce auprès du roi, et d'atteindre sûrement ainsi le but si longtemps désiré, signèrent aveuglément l'acte de leur séparation.

CHAPITRE VII

Succès de Henri IV. — Son sacre. — Son entrée dans Paris. — Arrivée de Catherine dans Paris. — Tentative d'assassinat de Châtel. — Piété de Catherine. — Sa situation entre Henri IV et les calvinistes. — Services rendus par la princesse au roi. — Sa charité envers les calvinistes. — Cérémonies religieuses autorisées chez la princesse. — Ses rapports avec le parti calviniste. — Tolérance de Henri IV. — Lettre de Catherine à Mornay. — Difficultés et chagrins que lui créent sa fidélité envers sa religion et son parti. — Impopularité de la princesse. — Privations et dangers de son existence. — Dons de Henri IV à sa sœur.

Cette négociation se termina à Chartres, et fut suivie d'une réconciliation officielle entre le comte de Soissons et le duc de Montpensier. La cour oublia promptement ces différends intérieurs, dont l'importance était effacée par les événements qui s'accomplissaient alors. Henri IV était sacré à Chartres à la fin de février 1594. Catherine occupait à cette cérémonie la place que l'étiquette réservait à la reine de France. Au festin d'apparat, elle s'assit près du roi, sous un même dais ; elle le servit, et fut servie elle-même par le comte de Soissons ; puis Henri termina chez elle la soirée de ce jour mémorable.

Les redditions de Meaux, d'Orléans et de Rouen achevèrent d'assurer sa victoire sur la Ligue. Mayenne quitta Paris pour rejoindre le comte de Mansfeldt sur les frontières de Picardie, et organiser une armée qui devait entrer en campagne le printemps suivant. La transaction qui livra Paris s'accomplit pendant son absence ; ce fut le 22 mars 1594, que Henri IV entra en libérateur dans ces murs longtemps assiégés.

L'entrée de la sœur du roi devait suivre celle de son frère. Mais la volonté de Henri et les cérémonies des fêtes de Pâques retinrent Catherine à Saint-Germain, où elle avait réuni plusieurs familles calvinistes. Le 13 avril, enfin, par une radieuse matinée de printemps, Paris reçut dans son enceinte Catherine et sa petite cour. La population parisienne, vaincue par la misère, soumise par la clémence de Henri, mais encore frémissante de passion, accueillit Catherine avec une froideur significative. On sentait que sur ses pas arrivait un parti, une aristocratie presque entière, et que cette princesse, en apparence si paisible, ramenait à la cour les adversaires long-

temps redoutés des Guises, des Tavannes et des Montluc. Cette impression publique n'arriva pas aux rangs plus élevés de la société. On vit la duchesse de Montpensier [1], aussi courtoise pour Catherine que pour Henri, se rapprocher d'elle comme d'une protectrice et d'une amie, et lui offrir en présent de réconciliation les guipures d'Anne de Bretagne et de Claude de Valois, riche parure que la belle ennemie de Henri III avait portée avec orgueil durant ses jours de triomphe et de jeunesse.

Ces honneurs dissimulaient de constantes épreuves et des dangers incessants. Si Henri avait triomphé de ses principaux ennemis, il n'avait pas dominé l'esprit d'insubordination de sa cour guerrière. Le roi et sa sœur étaient sans cesse obligés de réprimer des divisions sanglantes et de redoutables prétentions. Autour du roi, c'étaient les princes, le comte de Soissons surtout, qui s'agitaient dans une turbulente ambition. Près de

1. Catherine-Marie de Lorraine, fille du duc de Guise assassiné devant Orléans, née en 1552, morte en 1596 sans postérité. On sait quel rôle elle avait joué durant les guerres de la Ligue.

Catherine, il y avait les huguenots mécontents, les grandes dames calvinistes, irritées de la bienveillance avec laquelle Henri et sa sœur accueillaient les princesses de Guise [1]. Il fallait ainsi lutter contre les aversions des partis, savoir transiger avec ses propres souvenirs, se montrer à la fois indulgents et fermes. Catherine soutenait moins vaillamment que Henri ce rôle difficile. Avec autant d'esprit, plus de constance, moins de génie et d'expérience, elle n'acceptait pas sans scrupule et sans effroi les difficultés de sa position et les exigences de la politique de Henri ; le désordre des mœurs, le luxe des maîtresses du roi, tout, dans cette cour militante, l'offensait ou l'alarmait. Il y avait encore le peuple si différent de celui de Béarn, le peuple toujours agité par les vieilles haines du passé, dont la passion se manifestait encore par la menace et l'assassinat. L'année 1594, signalée par tant d'événements importants, devait se terminer par la tentative de meurtre de Jean Châtel sur Henri IV. Catherine apparaît pieuse et imposante dans la douleur que lui cause le

1. L'Étoile, *Journal*, t. II, p. 142.

danger de son frère. C'est au pied des autels que nous la voyons épancher son cœur à la fois reconnaissant et affligé [1]. Austère au milieu d'une société profondément dissolue, conciliante en présence de tant d'opinions diverses, Catherine prenait alors une part importante à la mission réparatrice de Henri IV. Toute prévention à part, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, par sa religion même, elle contribua au complet rétablissement de la paix en France et à la publication de l'édit de Nantes, ou du moins que sa persistance à demeurer calviniste après l'abjuration de Henri IV fut loin d'être nuisible aux intérêts de son frère et du gouvernement.

Les calvinistes, encore imposants par leur nombre et leur influence dans presque toutes les parties du royaume, déploraient hautement la conversion de Henri IV. Quelques-uns avaient abandonné la cour ; tous étaient inquiets de leur avenir et regrettaient leurs anciens priviléges. Cette sourde rébellion n'était pas seulement le dépit passager d'une faction mécontente ; elle

1. L'Étoile, *Journal*, t. II, p. 170.

avait son système et ses chefs : La Rochefoucauld en Saintonge, La Trémouille en Poitou, Rohan à la Rochelle, et Turenne à Sedan.

Henri IV savait que la séduction des honneurs et l'oppression d'une autorité rigoureuse n'auraient aucun pouvoir sur eux. Il soupçonnait Turenne de reprendre le projet qu'il avait autrefois formé d'établir une sorte de république protestante dont il eût été le premier magistrat. Mieux que personne enfin, il connaissait les causes de l'attachement de son ambitieuse noblesse pour la religion réformée.

La hiérarchie calviniste favorisait singulièrement ces intentions rebelles. On sait que tout le pouvoir de l'Église de Genève reposait sur l'assemblée des anciens, nommée *consistoire*, présidée par le pasteur qu'on appelait *modérateur*, assisté de ses ministres ; que, du consistoire, les affaires se portaient au synode provincial composé des députés de chaque consistoire, et de là au synode national, et que ces synodes ne pouvaient se tenir qu'avec une permission du roi, qui y envoyait des commissaires. Les assemblées particulières ou géné-

rales ne devaient, dans l'origine, traiter que des matières de foi, de morale ou de discipline, sans se mêler d'affaires civiles ou politiques. Le droit de faire des collectes étendit leurs attributions; les chefs de parti, toujours avides d'argent, ne trouvèrent pas de meilleur moyen d'en obtenir que de s'adresser aux églises. Les pasteurs et les ministres étaient chargés de représenter les besoins réels ou prétextés, et les discussions auxquelles ces demandes donnaient lieu transformaient les consistoires et les synodes en assemblées politiques. On y statuait sur la levée des troupes et sur l'augmentation des fortifications, sur les remontrances à adresser au roi, les alliances avec l'étranger, les trèves, les ruptures, et tout ce qui regardait la paix et la guerre. Les assemblées avaient des agents à la cour, et établissaient entre elles une correspondance qui, de toutes les églises éparses dans le royaume, forma comme un seul corps plus dangereux pour l'autorité souveraine que la Ligue et l'Espagne ensemble.

Les esprits modérés de ce redoutable parti sollicitaient du roi un édit qui assurât leur situation

religieuse et civile. Mais Henri ne pouvait l'accorder au moment où il se réconciliait avec le pape et se disposait à traiter avec Philippe II. Il aurait sacrifié la paix générale à un repos intérieur de peu de durée, et ce qui devait être une faveur n'eût été qu'une dangereuse concession.

Il fut donc avantageux pour le roi d'avoir, en de pareilles circonstances, dans la personne de sa sœur, une représentante de ces intérêts qu'il fallait ménager ; et pour les calvinistes, de trouver en elle un appui respectable et assuré. Depuis l'abjuration de Henri IV jusqu'à la publication de l'édit de Nantes, Catherine servit d'intermédiaire entre le souverain catholique et ses sujets protestants. Elle défendit leurs droits et contribua efficacement à maintenir les chefs dans une sorte de neutralité. La publicité donnée à ses pratiques de piété en est la preuve évidente. En 1593, lorsque l'abjuration du roi était acclamée par la France catholique et désapprouvée par les huguenots, Catherine, alors à Mantes, laissait prêcher dans la maison du roi. Peu après, elle recevait une députation de religionnaires et assistait à toutes les

audiences que Henri leur avait accordées; plus tard, elle obtenait qu'une conférence eût lieu, au sujet de l'abjuration, entre l'évêque d'Évreux et un ministre calviniste. A Saint-Germain et à Fontainebleau, la princesse faisait célébrer la cène en public plusieurs fois par an. Au Louvre, des assemblées protestantes avaient lieu chez elle trois fois la semaine. Les personnages du parti calviniste français, les amies de la princesse, les grandes dames protestantes y assistaient avec empressement. On y voyait la duchesse de Rohan et ses trois filles, Rachel de Cochefilet, duchesse de Sully, Charlotte Arbalette, dame de Mornay, Madeleine de la Tour d'Auvergne, comtesse de Tendes, Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, Diane d'Angoulême, duchesse de Montmorency, Élisabeth de Nassau, princesse de Bouillon, et Louise de Châtillon, princesse d'Orange. La foule était parfois si considérable que l'on ne pouvait trouver de place. L'Étoile porte à sept cents personnes, et Mornay à trois mille [1], le nombre des assistants à ces pieuses cérémonies.

1. *Journal de l'Estoile. Correspondance de Mornay.*

Les aumônes que répandait la sœur du roi parmi les pauvres calvinistes étaient considérables, comparativement à son peu de fortune et même à l'espèce de misère que révèlent ses pressantes sollicitations auprès des ministres de Henri IV, sans parler des longs différends qu'elle eut avec le roi, qui lui refusait un revenu suffisant pour soutenir son rang. Aussi était-elle obligée, pour subvenir aux besoins de ses coreligionnaires et conserver son état de maison, de vendre et d'engager ses meubles et ses joyaux, d'emprunter sur ses terres et domaines[1]. Elle s'occupait avec sollicitude de l'éducation des enfants, plaçait les orphelins, mariait et dotait les jeunes filles, réclamait pour les persécutés la justice et la protection qui leur étaient dues[2]. Son incessante charité s'étendait jusqu'à leur sépulture; dans maintes occasions, elle adressa des remontrances et des prières au gouvernement de Henri IV, pour obtenir que les calvinistes morts

1. *Corresp. de Mornay*, lettre de Madame à M. Duplessis.
2. Voir, aux pièces justificatives, la lettre au connétable de Montmorency.

fussent déposés dans une terre consacrée[1]. Aucune fatigue ne rebutait son zèle. On la vit parfois, malade, présider de son lit des réunions de calvinistes, écouter patiemment leurs longues réclamations[2], dominer ses souffrances pour leur témoigner plus d'intérêt, braver enfin les mécontentements du clergé catholique et l'irritation de la population parisienne à laquelle les huguenots inspiraient un profond éloignement.

Le cardinal de Gondi, le curé de Saint-Eustache et d'autres ecclésiastiques se plaignirent souvent de l'éclat des pratiques religieuses de Catherine. Henri IV, fidèle au plan politique qu'il avait adopté, leur répondit avec ménagement, et se borna à adresser quelques observations insignifiantes à la princesse. En 1594, les protestants de Saintonge et de Poitou lui ayant adressé une re-

1. « Madame, sœur du roy, trouve fort estrange de voulloir priver les réformés de sépulture, estant ung acte et espèce d'inhumanité. » (Délibér. du Parlement de Rouen sur les réformés. Registres secrets du Parlement de Normandie, 1597, fol. 2. Archives de la cour d'appel de Rouen.)

2. Voir, sur l'intervention de Catherine dans les querelles de religion entre le cardinal du Perron et les ministres protestants, les *Œuvres de du Perron*. Paris, 1662, p. 309 et suiv.

quête pour la conservation de leurs priviléges, il leur répondit avec fermeté d'abord, puis d'un ton plaisant en apparence, « qu'ils devaient désormais s'adresser à Madame, sa sœur, car leur royaume était tombé en quenouille. »

Les lettres de Catherine adressées, vers cette même époque, à Mornay et à Fontrailles[1], sont encore des témoignages du zèle qu'elle mettait à pratiquer sa religion et de la crainte qu'elle éprouvait qu'on ne la supposât disposée à imiter le roi dans sa conversion. Elles démentent également un bruit qui circulait alors et que nous trouvons reproduit dans plusieurs auteurs : on disait qu'elle avait offert au roi de rentrer dans l'Église à condition qu'elle épouserait le comte de Soissons.

Catherine commençait ainsi la lutte qu'elle devait soutenir pour les croyances de sa mère jusqu'à la fin de sa vie, aux dépens de sa sûreté, de sa tranquillité personnelle, en s'exposant dès lors à une impopularité dont les symptômes éclataient sans cesse malgré le respect porté à son nom et la protection de Henri IV. A son passage

1. Voir aux pièces justificatives.

à Bordeaux en 1592[1], une émeute avait éclaté à la suite d'un prêche fait publiquement chez elle. Avant l'entrée de Henri dans Paris, le nom de sa sœur était souvent outragé par les prédicateurs de la Ligue. Les plus modérés la représentaient comme ambitieuse, intolérante et cruelle. Le fougueux Lincestre l'appelait, dans ses sermons, « la Jézabel française », l'accusait d'attirer la colère divine sur le peuple, et la traitait de serpent, de démon sorti des montagnes, et traînant à sa queue et à ses talons une douzaine de diables, comme autant de chiens courants[2].

Ces injures, dont la honteuse grossièreté prouve à quel point l'esprit de parti avait profané et envahi la chaire, étaient répétées dans les assemblées publiques de la ville, dans les promenades et dans les carrefours. Les femmes de la bourgeoisie et du peuple se montraient surtout acharnées contre la princesse. Un matin, elles se réunirent en foule, et se rendirent à la maison du procureur général Molé, pour se plaindre des pré-

1. Palma Cayet, *Chron. nov.*, t. II. Petitot.
2. L'Étoile, *journal de Henri IV*, t. II.

ches qui avaient lieu chez Madame, et d'une distribution d'aliments faite aux pauvres en son nom, un jour d'abstinence[1]. Renvoyées de chez ce magistrat, elles allèrent au Palais, de là à l'archevêché et au logis du premier président de Harlay, qui les reçut avec une froideur railleuse. « Rentrez chez vous, damoiselles, leur dit-il de son balcon, et m'envoyez vos maris, à cette fin de leur faire commandement de vous tenir enfermées dans leurs maisons et de ne vous plus laisser courir les rues comme vous le faites présentement. »

L'irritation publique n'était pas moins vive contre les amies de la princesse. Le 30 juillet 1594, la duchesse de Rohan écrivait à madame de Mornay : « Madame la princesse d'Orange est en ceste ville : on se persuade qu'elle et moi désobéissons aux édits, encore que nous n'y pensions pas, et parle-t-on de nous assommer. Sur ceste fort fâcheuse délibération, je vous salue[2]. »

La presse parisienne, malgré les défenses du

1. *L'Étoile*, t. II, p. 367 et 369.

2. *Corresp. de Mornay.*

gouvernement, n'épargnait pas plus la princesse que les ligueurs : des pasquils[1], des sonnets et des satires impossibles à reproduire étaient journellement répandus contre elle. Au Louvre même, dans les galeries qu'il lui fallait traverser pour se rendre chez le roi, des placards injurieux[2], affichés par des inconnus, attristaient ses regards et offensaient son cœur. On allait jusqu'à redouter son influence sur le roi. Et cependant il la voyait rarement seule ; un soir, qu'il avait écouté chez elle de la musique religieuse[3], on répandit le bruit qu'il avait assisté à une réunion de calvinistes et prié avec eux.

A ces épreuves s'en joignaient d'autres non moins pénibles. Associée à la vie de Henri IV depuis son arrivée à Saumur, elle partageait ses privations et souvent ses dangers. Au siége de Dreux, elle manqua périr à ses côtés, pour être venue visiter imprudemment la tranchée ; sa robe

1. Entre autres, *Tableau en plate peinture de la vie et mœurs d'Henri IV*.

2. L'Étoile, *journal*. Voy. les Dix commandements au roi, t. II, p. 332. La Haye.

3. *Ibid.*, t. II, p. 336. La Haye.

fut effleurée par les balles, et des officiers furent mortellement frappés auprès d'elle. Durant ses voyages, il lui fallait se passer souvent du nécessaire, et se loger dans des masures où elle était à peine garantie du froid et de l'humidité. Pendant une expédition en Picardie, le roi la trouva malade, couchée sur un grabat, dans une chambre ouverte à tous les vents et dont le plancher était si vermoulu, qu'il s'affaissa en partie durant la visite de Henri [1].

La mauvaise administration de M. d'O, surintendant des finances, augmentait la pénurie de cette cour errante. La sœur du roi jeûna souvent parce que ses pourvoyeurs ne voulaient plus rien fournir à crédit, et l'hiver de 1594 la trouva sans feu, poursuivie par les créanciers de Jeanne d'Albret, et obligée d'abriter sa royale misère chez le connétable de Montmorency quand des privations trop longues la chassaient du Louvre. En 1595, Henri, connaissant la détresse de sa sœur par les demandes qu'elle lui adressait forcément, lui accorda la recherche des déchets de

1. Sully, *Mém.* L'Étoile, *journal de Henri IV*, t. II.

sel. La sollicitude avec laquelle Catherine recommande l'affaire à M. de Baudry, trésorier de Touraine, prouve jusqu'à quel point elle était nécessiteuse. Cette création de chambre à sel en greniers rencontra cependant une certaine opposition de la part de la Chambre des comptes de province[1], et la pauvre princesse, toujours impatiente, priait et pressait en vain les gens de finance, qui se montraient assez indifférents à la misère qu'elle leur étalait[2].

Plus tard, le roi lui fit don de la seigneurie d'Olinvillle, des amendes et confiscations des faux monnayeurs[3], et des transports d'or et d'argent hors du royaume. Grâce à ses ressources et à un

1. Lettre du 20 octobre 1595. — Lettre du 20 juin 1596, à M. de Motteville, président en la Chambre des comptes de Normandie (Arch. de la cour de Rouen). Ce fut sans doute à l'occasion de cette opposition que Catherine se rendit à Rouen (Voy. arch. municip. de Rouen, délib. A., 21, fol. 212, v° *Ibid.*, fol. 333.) On y lit qu'elle alla demeurer au logis de Saint-Ouen.

2. *Bibl. de l'École des Chartes*, t. III.

3. Lettre du 23 avril 1597, à Messieurs de la Chambre des comptes de Normandie. Lettre du 16 juillet 1601, aux mêmes (Arch. de la cour de Rouen). — Lettre du 15 avril 1599, au connétable de Montmorency. Bibl. nat., MSS. franc., 9083, fol. 9.

édit d'augmentation dans les corps d'arts et métiers[1], dont la finance lui fut réservée, elle put enfin vivre convenablement et subvenir aux modestes dépenses de sa maison.

1. Portef. Fontanieu, 443. Lettre du 15 décembre 1598, M. de la Guesle.

[illegible] L'Estoile
"12 février 1595. — "Madame fit un ballet
magnifique [illegible] où il n'y eut
rien d'oublié, si ce ne fust [illegible],
que Dieu, qui ne se trouve en
telles compagnies pleines de luxe et
dissolution."

CHAPITRE VIII

Espoir de Catherine d'épouser le comte de Soissons. — Conduite de ce prince avant le combat de Fontaine-Française. — Henri IV décidé à détruire l'illusion de sa sœur. — Sully chargé de cette mission. — Ses scrupules. — Son entretien avec Henri. — Sully à Fontainebleau. — Entourage de la princesse. — Conversation de Catherine et de Sully. — Colère de Catherine. — Lettres de Henri IV à Sully. — Services rendus par Sully à la princesse. — Regrets de Catherine. — Sa réconciliation avec Sully. — Persistance de ses regrets. — Reproches adressés par Madame de Rohan à Henri IV. — Lettre de Catherine à Henri IV. — Maladie, lassitude de la princesse; son désir de quitter la cour. — Lettres au duc de la Force. — Pénible réconciliation de la princesse avec Henri IV. — Motifs de son retour à Saint-Germain. — Rapports de la princesse avec les calvinistes. — Intrigues du parti calviniste. — Surprise d'Amiens. — Lettre de Henri IV à la princesse. — Succès de Henri. — Désarmement de la Ligue.

Au milieu de ces épreuves, il restait à la princesse une espérance qui allégeait ses peines. Elle se flattait toujours que Henri IV, touché de sa patience et de son dévouement, consentirait enfin à son mariage avec le comte de Soissons, et elle comptait sur l'appui de Sully pour atteindre ce but de ses plus chères espérances. Mais Henri demeurait inflexible, et à ses griefs contre le comte vint encore s'ajouter, en 1595, une nouvelle faute de ce prince.

L'Espagne menaçait alors nos frontières, et le connétable de Castille avait pris Vesoul. Biron défendait la Bourgogne. Henri avait rassemblé son armée pour aller le soutenir, quand le comte de Soissons dérangea ses plans par la plus audacieuse prétention. Il voulait commander les troupes immédiatement après le roi, comme grand maître de France, et se placer ainsi au-dessus du maréchal de Biron. Henri refusa, et le prince, suivi de ses hommes d'armes, abandonna, dans sa colère, l'armée à la veille d'une bataille.

C'était celle de Fontaine-Française, dont Henri IV rendit compte à sa sœur dans une lettre que l'histoire a conservée, lettre de laquelle nous ne citerons que cette seule phrase : *Ceux qui ne s'y sont pas trouvés y doivent avoir bien du regret* [1], » allusion évidente faite par le malicieux Henri au coupable amant de sa sœur. Catherine essaya en vain de l'excuser ; le comte de Soissons lui-même, se repentant trop tard, voulut expliquer sa conduite dans deux lettres qu'on lit encore dans plusieurs recueils. Sa défection rap-

1. L'Étoile, *Journal*, coll. Scrieys.

pelait trop ses anciennes relations avec l'Espagne pour que Henri dût la pardonner.

Il résolut alors, afin de donner le coup de grâce à l'attachement de sa sœur, de reprendre les négociations relatives à son mariage avec le duc de Montpensier, ou d'en entamer d'autres avec le marquis de Pont, fils du duc de Lorraine. Sully fut chargé de se rendre à Rouen auprès du premier de ces princes, et de lui offrir de nouveau la main de la sœur du roi, avec toutes les assurances capables de la lui faire accepter. Le duc, homme de mœurs douces, d'un caractère honnête et pacifique, très-attaché à Henri IV, reçut Sully avec empressement et acquiesça volontiers à ses propositions. Revenu à Amiens, où le roi était encore, le ministre fut d'abord remercié chaleureusement, puis chargé d'une autre mission plus délicate et plus difficile. Les secrétaires de Sully rapportent en détail la scène si curieuse où Henri IV, ayant renvoyé sa cour après son coucher, fait agenouiller Sully auprès de son lit, et lui confie le soin d'aller de sa part trouver Catherine, de l'assurer de sa bienveillance, de lui té-

moigner son désir de la voir heureuse, puis de lui représenter les difficultés qui s'opposent au mariage qu'elle souhaite contracter, par suite du caractère, de la conduite et de la prodigalité du comte de Soissons ; si elle résiste, de la menacer en lui disant que le roi lui retirera sa confiance et la privera de ses biens ; enfin, de lui proposer pour époux le duc de Montpensier, en exaltant ses grands biens, sa douce humeur et ses autres qualités ; « usant, ajoute Henri, de grande prudence et circonspection, afin de mieux ménager l'esprit de sa sœur qu'il sçavoit être soudain, dépit et colère [1]. »

« Vous vous trouvastes alors en merveilleuse peine, disent encore les secrétaires de Sully, et après vous être mis à rêver et à gratter votre teste, et que le roi vous eut dit qu'il voyoit bien que vous vous grattiez où il ne vous démangeoit pas, mais qu'il n'y avoit pas remède, et qu'il falloit passer par là, n'ayant personne qui peust s'acquitter si heureusement de cette corvée qu'il savoit bien que vous feriez, vous le suppliâtes de

1. *Écon. royales*, t. II, p. 439, édit. Petitot.

ne vous surcharger point d'affaires tant épineuses. »

Sully objecta ensuite les promesses qu'il avait faites à la princesse en exigeant la renonciation signée à Chartres, la passion qu'elle éprouvait toujours pour le comte, ses serments de la servir, d'obtenir du roi qu'il comblât ses vœux. Il supplia Henri de ne point charger ses épaules d'un fardeau si pesant, de lui épargner une mission qui amènerait une irréconciliable brouillerie entre la princesse et lui. « Sur quoy, ajoutent les rédacteurs de ses mémoires, vous eustes diverses contestations ensemble près de trois jours durant, desquelles les particularités nous sont quasi toutes eschappées de la mémoire ; mais tant y a que, nonobstant toutes vos raisons, allégations et justes appréhensions, il voulut montrer qu'il étoit roi et maître absolu, et vous sujet et serviteur obéyssant, et par conséquent que sa volonté fût faite, en vous donnant aussi sa foy et sa parole de ne vous abandonner point, mais de vous maintenir envers tous et contre tous, pourvu que vous lui fussiez toujours aussi loyal serviteur que vous

aviez été par le passé, et qu'il vouloit faire valoir entre vous deux le vieil proverbe qui disoit : *à bon maître hardy valet.* »

Ainsi pressé par Henri IV, Sully partit pour Fontainebleau, où était la princesse.

Cette mission, déjà pénible en elle-même, devait être entravée par de sérieux obstacles. Catherine était moins disposée que jamais à obéir à son frère, et son entourage l'encourageait à la rébellion. Corisande était près d'elle, toujours animée contre le roi. Les autres dames, lasses du long célibat de leur maîtresse, humiliées de sa pauvreté, blâmant peut-être son dévouement à Henri, s'étaient toutes, plus ou moins, rangées dans l'opposition depuis la conversion du roi au catholicisme. La duchesse de Rohan, la plus illustre amie de Catherine, joignait une rancune maternelle à ses mauvaises dispositions. Henri IV avait aimé un moment sa seconde fille [1]; mais celle-ci, vertueuse autant que belle, avait repoussé sa déclaration par cette célèbre réponse : « Je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop

1. Catherine, depuis duchesse de Deux-Ponts.

bonne maison pour être votre maîtresse. » Madame de Rohan trouvait que la vertu de sa fille méritait une couronne; elle pouvait avoir raison, mais Henri n'était pas de cet avis et se contentait de la respecter. C'était là, dit-on, l'une des causes de l'opposition de la fière duchesse, à laquelle on attribue l'un des plus virulents libelles qui aient été publiés contre Henri IV.

L'arrivée de Sully dans cette petite cour fut un événement qui en souleva toutes les passions. Un moment, la princesse, tremblante de joie et d'espoir, crut qu'il venait lui apporter le consentement du roi à son mariage. Seule avec lui, elle le mit sur le sujet de sa visite, en l'interrogeant sur les dispositions du roi, et en lui rappelant les promesses qu'il avait faites à Chartres, après la renonciation.

Alors eut lieu, entre Catherine et Sully, la scène longuement racontée par les secrétaires du ministre, dans laquelle se révèle, avec une vérité souvent trop rude, le caractère si passionné et si fier de la princesse, heurtant la politique de Sully, déjouant ses projets et ses ménagements, et finis-

sant, à force de violence, par lui donner l'occasion de lui dévoiler les volontés de Henri IV. C'est un long et pénible dialogue, empreint de la sauvage originalité de l'époque, écrit dans un style âpre, saccadé, où l'on voit Catherine se débattre convulsivement contre les raisonnements insidieux de Sully, mais sans pouvoir résister à l'inflexible domination de son frère.

Sully réplique avec une lenteur méditée; il commence par énumérer tous les torts du comte de Soissons envers le roi, sa conduite depuis la bataille de Coutras jusqu'à l'avénement de Henri IV, puis ses tentatives pour former un tiers parti et diviser la France; il ose même rappeler le voyage de Béarn, l'audace du prince à son retour, l'insulte publique faite à M. de Pangeas, enfin sa dernière défection. Il considérait ces actes comme les signes d'une rébellion impardonnable, et il cita encore d'autres traits qu'il croyait inconnus de la princesse, et capables, selon lui, de détruire toute chance de réconciliation entre les deux princes. Et cependant il ne désespérait pas de la clémence de Henri; mais elle dépendait de la

patience du prince et de la princesse, de leurs efforts pour lui obéir. Il semblait, pour conclusion, exiger de Catherine un nouveau délai, donnant pour cause à ses retards les torts récents du comte de Soissons.

Catherine était trompée dans son attente, et les mémoires nous la représentent chancelante, obligée de se jeter sur un fauteuil, répondant en pâlissant qu'elle a peu prévu une telle déclaration, qu'elle se voit cruellement abusée, que le roi ne peut avoir voulu l'affliger ainsi, et qu'elle est en droit d'exiger d'autres explications. Puis s'animant par degrés, passant tour à tour des regrets à l'indignation, de l'indignation aux plaintes, elle donne la mesure de ses longues épreuves : « Ne savez-vous pas, s'écrie-t-elle en parlant du roi, qu'il me proposera toujours à chacun et ne me livrera jamais à personne, à force d'amour qu'il me porte ? Pense-t-il que j'aie oublié tant de partis dont à diverses fois il m'a fait parler, desquels je n'en ay pu avoir un seul ? Premièrement, et je crois que vous ne l'ignorez pas, l'on me proposa, étant encore fort jeune, François, duc

d'Alençon, lors troisième fils de France, ce que le roy, mon frère, n'eut pas agréable, à cause de la haine qu'il lui portoit. Depuis, le roi Henri III, lorsqu'il revint de Pologne, me fut aussi proposé; à quoy la reine mère Catherine s'opposa, tant elle hayoit notre maison, parce qu'on lui avoit dit que le roi, mon frère, succéderoit à ses enfants. Après l'on me parla du duc de Lorraine, dont je ne voulus point, parce qu'il étoit trop vieux et que ses héritiers étoient nés. Ensuite il fut quelque bruit de me faire épouser le roi Philippe d'Espagne; mais la différence de religion, et qu'il vouloit que le roy, mon frère, se joignît avec lui pour faire la guerre à la France, en empêchèrent l'effet : et je crois que vous en avez bien su quelque chose, car vous étiez alors en Béarn. Le duc de Savoie envoya aussi pour me demander; mais tous ceux de la religion s'y opposèrent. M. le prince de Condé m'a longtemps désirée; mais sa pauvreté, et qu'il ne m'agréoit pas, empêchèrent l'effet. Depuis, l'on me voulut marier au roi d'Écosse; pour celui-là, j'avoue que je fus si sotte à cause de fantaisies que j'avois lors dans la tête, que

je ne voulus point entendre. Et finalement, en divers temps, trois qui ne sont pas de ma qualité, ont eu assez d'audace que de prétendre à mon alliance, dont le dernier fut le prince d'Anhalt, qui vint devant Rouen, avec grand nombre de gens de guerre, auquel j'estime, si j'eusse voulu y entendre, que l'on ne m'eût pas refusée, afin de payer les reîtres à mes despens. Des deux autres, dont l'un est de la religion et l'autre papiste, et simplement gentilshommes, je ne les nomme point, parce que j'en ai honte et qu'aussi bien vous les connoissez assez, vous ayant quelquefois parlé de leurs folies ; et enfin, le pauvre comte de Soissons étant arrivé des derniers, parce qu'il m'a désirée plus cordialement que tous, et s'est affermi à me complaire, il pourra bien advenir que, comme je suis malheureuse, il sera aussi rendu malheureux à mon occasion ; et qu'enfin, si nous ajoutons foi à votre dire, et d'autres qu'il y a de formés au meule du roi mon frère, nous en demeurerons tous deux là pour la prisée.... »

Et elle terminait ses plaintes en exigeant d'autres explications, que Sully délaya dans une longue,

lourde et diffuse allocution sur les devoirs et les attributions des souverains en général, et les mérites de Henri IV en particulier, essayant de persuader à la princesse de convenir des torts de Soissons et d'en demander pardon au roi.

« Est-ce donc là tout ce que vous aviez à me dire? reprit Catherine, et les tant excellents conseils que vous me vouliez donner? Vraiment, monsieur de Rosny, je crois bien que vous avez de longue main étudié votre leçon, et vous estes rendu plus soigneux de faire l'éloquent et le bien disant pour déguiser vos artifices, que de me rendre de bons offices et me servir utilement, comme vous m'aviez promis; et encore qu'il me soit facile à juger que je ne puis pas beaucoup espérer de toutes vos cajoleries et discours recherchés, et comme je dois prendre vos belles allégations qui m'offensent, néanmoins, afin que vous n'essayez de profiter de mes réponses à mon préjudice, et voyant aussi bien que vous m'avez tant amusée à vos beaux discours pleins de ruse, qu'il s'en va tantôt nuit, je veux remettre la réponse à demain, au sortir de mon dîner, afin que j'aye

loisir d'y bien penser et de prendre conseil avec les miens et le chevet de mon lit. Partant, vous pouvez vous retirer en votre logis comme je vais faire en mon cabinet. »

« Et sur cela, racontent les secrétaires de Sully, Madame vous ayant quitté, vous aussi, après avoir fait de grandes révérences et dit quelques paroles de compliment aux dames qui estoient dans la chambre, et icelles priées de vouloir bien donner conseil à Madame, si elle leur en demandoit, et vous rendre de bons offices près d'elle, vous vous en allastes à votre logis. »

Le lendemain, Sully, plus embarrassé que la veille, trouva Catherine plus irritée encore. Elle avait tenu conseil, et la guerre était décidée. Au bout d'une heure d'attente, Sully fut enfin admis chez la princesse qui, après une violente apostrophe, où elle le traita sans pitié de rusé négociateur, lui reprocha avec hauteur « son insolence de la veille qui l'avoit porté à lui rappeler ce voyage du comte de Soissons en Béarn, auquel elle ne pense jamais sans avoir les despits au cœur, les souspirs en la bouche et les larmes aux yeux. » —

« Et de quel droit, Sully, vous mesler de mes affaires, de mes différends avec mon frère? Pourquoi mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce? Est-ce à un petit gentilhomme, dont le plus grand honneur est d'avoir été nourri en ma maison, qu'il appartient de s'occuper de choses plus hautes que sa portée? Que signifie ce discours à l'offense du comte de Soissons, où vous faites tenir au roi un si impertinent langage? » Et elle finit en conseillant à Sully « de se retirer sans attendre qu'elle lui baille ses lettres, de ne plus songer à ces affaires ni prendre charge de revenir jamais vers elle de la part du roi, et de s'abstenir de paroître désormais en sa maison, ni se trouver en lieu où elle soit. »

Alors, profitant de l'offense pour élever la voix à son tour, suffoqué principalement par l'épithète de *petit gentilhomme*, Sully ne dissimule plus à la princesse la rigueur de ses ordres; il lui déclare que la volonté du roi est qu'elle renonce à jamais au comte de Soissons, et que ce n'est qu'à ce prix qu'il rendra sa faveur au prince; qu'elle cesse de revenir sur l'acte de renonciation signé à Chartres,

et qu'elle s'engage à accepter pour époux le prince qu'il conviendra au roi de choisir. Il ajoute que, dans le cas contraire, une disgrâce sera son châtiment, et que, bannie de la cour, elle devra se contenter de son partage de princesse de Navarre et y retourner en simple vassale.

Ici, Catherine, exaspérée, interrompt Sully. « Êtes-vous hors de sens que de vous délecter à m'offenser ainsi, à me parler si hardiment de me contraindre à mariage, quand vous savez que c'est une action en laquelle chacun doit être libre? Avez-vous perdu la tête d'oser me parler de la privation des libéralités du roi, de mon partage et de ma maison? Il faut en vérité que vous ayez le diable au corps pour vous charger de m'annoncer de telles nouvelles et user de telles offenses. » Et, dans l'excès de sa colère, elle quitte impétueusement la chambre, court écrire une lettre de plaintes au roi contre Sully, et charge M. de Boisse, son écuyer, de la lui porter en toute hâte, tandis que Sully retournait à Paris pour attendre de nouveaux ordres du roi. La dépêche de Catherine était remplie de plaintes; elle exigeait une réparation et

voulait la connaître. Henri écrivit alors à Sully la lettre suivante, qu'il fit porter à Fontainebleau pour que la princesse en prît connaissance et l'envoyât ensuite.

« Monsieur de Rosny, je suis en peine et grandement étonné de n'avoir reçu aucunes lettres de vous, depuis votre partement, qui me pussent informer de ce que vous avez advancé touchant les affaires dont je vous avois donné charge vers ma sœur, et principalement pour ce que j'ay receu de ses lettres par lesquelles elle se plaint merveilleusement de vous; disant en avoir été tellement offensée et en tant de sortes qu'elle ne vous le sçauroit jamais pardonner, et partant, me prie de lui en vouloir faire raison et justice. Bien est-il vray que par sa lettre elle ne spécifie aucunes particularités, ce qui me faict estimer qu'il n'y a pas peut-être tant de mal qu'elle en faict de bruit; mais, en général, elle dit que vous lui avez tenu tant d'insolents langages que je ne lui en voudrai pas avoir usé de semblables. Vous sçavés bien qu'une telle procédure seroit contre votre devoir, mon désir et la forme que je vous ai ordonnée à votre

partement de vous comporter envers elle, lui parlant avec le même honneur, respect et déférence que vous feriés à moi-même, luy donnant des asseurances de ma bienveillance, luy remonstrant en de certaines choses doucement son devoir, les obligations qu'elle m'a, les advantages que je luy veux faire si elle me sait complaire, et ce qui est de mon intention sur toutes ces particularités : partant, pensez à ce que vous avés dit et fait, et s'il y a la moindre chose qui l'ait peu justement fascher, allez la retrouver, lui en faites d'honnêtes excuses, voire la prier de vous pardonner si la chose le mérite, ce qu'elle fera aussitôt et n'y serez pas mal receu, car j'y ay pourveu comme il faut. Mais quoi qu'il y ait, donnez-lui satisfaction, car je ne vouldroys pas souffrir, estant ce qu'elle m'est, qu'un seul de mes sujets l'offençast sans le chastier, s'il refusoit à user des submissions qui luy sont deues. Et sur cela, je prieray Dieu, Monsieur de Rosny, qu'il vous ayt en sa garde.

« D'Amiens, ce 15 de may 1596. (1) »

1. *Œcon. royal.*, t. II, p. 463, édit. Petitot. L'Étoile, *journal de Henri IV*, p. 120, t. II, édit. de la Haye.

Quatre heures après la réception de cette lettre, qui fit faire au ministre des réflexions assez tristes sur les difficultés que l'on trouve à servir les rois, un autre courrier remit directement à Sully une seconde dépêche, entièrement à son éloge, et dans laquelle Henri parlait de la première comme d'une concession faite à l'extrême mécontentement de la princesse.

« Mon ami, lui disait-il, je ne doubte point que cette lettre ne vous trouve en colère du stile de ma précédente, que Boesse vous aura rendue, laquelle je n'ai faite que par son importunité et pour me délivrer de celles de ma sœur, et pour apaiser les premiers bouillons de son courroux. Vous la connoissez aussi bien que moi. Nous sommes tous deux prompts et mutins, mais nous revenons aussitôt. N'ayez donc crainte que je vous désavoue ni souffre vous estre fait desplaisir. Servez-moi toujours à ma mode. Aymez-moi comme je vous veux aimer, venez me trouver au plus tost pour m'informer encore plus particulièrement de tout ce qui s'est passé en votre voyage, et vous asseurés d'être aussi bien reçu de moi, que vous

ayez jamais été quand je devrois prendre la vieille devise de Bourbon : *Qui qu'en grongne.*

« HENRY. »

Cette lettre fut suivie du rappel du ministre à Amiens et d'un redoublement de confiance du roi. Pendant l'assemblée de Rouen, Sully rendit plusieurs services à la princesse Catherine en lui facilitant le payement d'assignations qui, depuis longtemps, augmentaient les embarras de sa position. Ces marques de dévouement, données après la scène presque injurieuse qu'elle lui avait faite, excitèrent dans le cœur de la princesse des regrets qui la disposèrent à une réconciliation. Les détails qui lui furent donnés en même temps sur la peine avec laquelle Sully avait accepté la triste mission qu'il avait remplie, lui prouvaient qu'il n'avait agi que par les volontés du roi, et comme pour attester la vérité de cette parole d'Henri : « Nous sommes prompts et mutins, mais nous revenons aussitôt, » elle ne tarda pas à revoir madame de Sully ; elle lui confia en pleurant ses déceptions, et se plaignit avec douceur de la con-

duite de son mari. Se souvenait-il de ses bontés passées, de leur jeunesse écoulée ensemble? Avait-il oublié ce jour où, rempli de reconnaissance et de joie, il avait reçu d'elle une bague précieuse qu'il avait juré de garder toute sa vie? De tels souvenirs, joints à la confiance qu'elle lui témoignait, auraient dû le rendre moins cruel à son égard et plus attentif à servir ses intérêts. Ces entretiens, les conseils du duc de la Force et même de madame de Rohan, qui en voulait à Henri IV et à son ministre, se terminèrent par le rappel de Sully à Fontainebleau. « Elle vous envoya quérir, racontent les secrétaires du ministre, et donna toute assurance d'oublier le passé, de vous bien recevoir, vous aimer et tenir au nombre de ses bons serviteurs et meilleurs amis. »

Catherine eut plus de peine à se réconcilier avec son frère. Elle avait cru jusque-là qu'il ne renonçait nullement au projet de lui laisser épouser le comte de Soissons, et que la jalousie et les intrigues de l'entourage du roi avaient causé ses chagrins. Quelque peu vraisemblable que paraisse cette longue erreur, il est certain

qu'elle exista chez la princesse, et ne se dissipa qu'après les tristes scènes de Fontainebleau. La violence de sa douleur et l'état de souffrance qui en résulta excitèrent dans le parti calviniste une certaine irritation contre Henri. C'est à cette époque que parut le célèbre libelle intitulé : *Apologie de Henri IV envers ceux qui le blâment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs.* La duchesse de Rohan, la vaillante mère du héros de la Rochelle, cette même femme dont nous avons déjà rappelé l'ambition maternelle, était l'auteur de cet écrit, où la conduite de Henri envers Catherine est retracée avec une injurieuse amertume dans les termes suivants :

« C'est le prince du monde qui sçait autant faire beaucoup de peu. En voulez-vous une preuve? Il n'a qu'une sœur ; il en a déjà fait une douzaine d'amis et en fera mille, s'il trouve autant de princes dociles qui veulent suivre ses enseignements. Mais avec quel jugement pensez-vous qu'il ait conduit tous ces mariages? Quelle proportion y a-t-il tenue pour garder que pas un de tous ces princes n'eût avantage l'un sur

l'autre et les rendre à la fin également contents?

« Ne l'a-t-il pas offerte à cinq ou six en même temps? à peine que je ne dis en même jour, en mandant à l'un : « Venez-moi trouver, je vous donnerai ma sœur; » à l'autre : « Faites faire la paix par ceux de votre parti, je vous donnerai ma sœur. » Et n'étoit-il pas dès lors pourvu de difficultés qui lui devoient faire trouver à l'un la diversité de la langue du pays, à l'autre la différence de religion, à l'autre le parentage, à l'autre la volonté de sa sœur, afin que par cet égal contentement il leur ôtât tout sujet de querelle ou dispute à l'avenir.

« O prince vraiment politique! Et puis direz-vous que ce soient là des efforts d'une âme qui ne sache autre chose, sinon cette vieille routine de promettre et puis tenir, d'observer une parole quand elle est donnée? O artifice d'État beaucoup plus délié, leçons du docte Machiavel dextrement pratiquées, digne observation des maximes de la reine mère du feu roi, qui ne faisoit jamais la paix avec les huguenots qu'elle n'eût déjà résolu le moyen de la rompre!

« Mais quoi ! disent là-dessus quelques cérémonieux, n'y a-t-il point de la conscience de promettre ainsi et ne tenir point? Ne vaudroit-il pas mieux faire un peu moins bien ses affaires? Et puis, n'est-ce point faire tort à sa sœur que de se servir ainsi d'elle, comme d'un appât, pour tromper tous les princes de la chrétienté? O pauvres ignorants et oublieux de ce que je vous ai dit tant de fois! Ne vous ai-je point assez avertis que ce prince se gouverne d'une façon rare et extraordinaire? que ses vertus diffèrent autant de celles des autres princes, comme font les choses visibles des invisibles, les intellectuelles des matérielles? Et cependant vous le voulez toujours mesurer à l'aune des autres, comme si vous aviez affaire ici à un roi Louis XII ou à un grand roi François Ier, princes vraiment vertueux, mais non de la façon de celui-ci... Il sait (poursuit la satirique duchesse) quand il faut promettre et quand il faut tenir; puis il ne fait rien pratiquer à sa sœur qu'il n'ait pratiqué le premier; il la traite en cet endroit comme sa propre personne. N'est-ce pas lui témoigner qu'il l'aime comme soi-même ?

« Oui bien, disent les autres, si après cela il faisoit quelque chose pour elle? mais il semble qu'il ne s'en soucie point, qu'il cherche seulement par ces moyens de lui faire passer la fleur de son âge sans être mariée; il lui dénie toute autorité, il ne lui donne rien et même lui diminue en tout ce qu'il peut ce qui lui appartient. Ce ne sont pas là, ce me semble, de grandes marques de son amitié. O esprits grossiers et âmes terrestres, qui appelez biens ces choses corporelles et sensibles, comme les richesses, les honneurs et le contentement; qui ne savez pas goûter que le seul sage est heureux, que le souverain bien gît en l'âme, et la parfaite félicité consiste en la seule vertu! O! si vous aviez des yeux spirituels pour connoître les invisibles effets par lesquels il oblige cette sœur bien-aimée, combien vous la jugeriez sa redevable!

« Les autres rois (ajoute avec une amère ironie madame la duchesse de Rohan) ont gratifié leurs sœurs, leurs filles, leurs parents, de dons, d'apanages, de grandeur et d'autorité; celui-ci fait bien de plus riches présents à sa sœur, il l'en-

richit de vertus, d'honneur et de réputation ; il l'instruit à la patience et à la tolérance de toutes sortes d'incommodités ; il lui enseigne la frugalité, la lui fait pratiquer tous les jours ; il lui apprend à se contenter de peu, et quelquefois de rien du tout. N'est-ce point l'obliger que cela? Et, non content encore, il lui fait acquérir la réputation (aux dépens de la sienne propre) d'être la plus pleine de patience, respect et obéissance que nulle autre qui soit sur la terre, et enfin d'être la princesse qui sait le mieux ployer sous les volontés du plus rigoureux frère du monde. Et puis vous direz que ses bienfaits soient communs, qu'ils se puissent comparer à ceux des autres rois qui ont aimé leurs sœurs et leurs proches. O rares obligations, marques d'amitié inouïes et dignes seulement du rare naturel de Henri Quatrième![1] »

Ce libelle circula rapidement dans la société

1. *Apologie pour le roy Henri IV, etc.*, par Mme la duchesse de Rohan, la douairière, mère du grand duc de Rohan, XXIII-XXIX. *Journal de Henri III*, par M. Pierre de l'Estoile, t. IV, La Haye, chez Pierre Gosse, MDCCXLIV. D'Aubigné attribue faussement ce libelle à Palma Cayet.

calviniste, arriva jusqu'à la connaissance de Catherine et fut communiqué au roi, qui s'en montra profondément blessé. Si quelques parties de l'accusation étaient vraies, combien d'autres étaient mensongères et injurieuses? Que de chagrins, de souvenirs cruels, de déceptions cachées ces reproches ne réveillaient-ils pas dans la grande âme de Henri! Était-ce seulement par ambition ou par égoïsme qu'il semblait négliger et opprimer sa sœur? N'y était-il pas condamné autant par les circonstances que par le caractère du comte de Soissons? Pouvait-il enrichir Catherine quand lui-même manquait du nécessaire? N'avait-il pas aussi pour excuse suffisante les difficultés de sa situation, la grandeur de sa mission? Qu'étaient-ce, après tout, que les chagrins romanesques de sa sœur comparés à ses vastes préoccupations, à ses desseins, aux obstacles qu'il avait à surmonter? L'écrit de madame de Rohan, hâtons nous de le dire, eut le sort qu'il méritait, celui d'encourir un blâme général, et, loin d'adoucir les peines de Catherine, il fournit à Henri une occasion toute naturelle de s'expliquer sans détour avec sa sœur, de lui déclarer ses vo-

lontés, et de lui reprocher la complicité morale qu'il lui attribuait dans l'écrit injurieux de madame de Rohan.

A cette lettre, Catherine répliqua ainsi :

« Monsieur,

« J'ai ouy ce que ce porteur m'a dit de votre part, à quoi je répondray avec tout l'honneur et le respect que je vous dois. Il m'a dit, Monsieur, que vous vous offensiez contre moi d'un certain écrit que madame de Rohan avoit fait, disant que je l'avois vu, sans vous en avertir ; à cela répondroys-je que je ne l'ay jamais lu ny touché ; bien lui ai-je ouï dire quelque chose où j'étois nommée, et depuis, quelques dames et gentilshommes m'en ont appris davantage.

« Je ne vous ai point célé, quand vous m'en avez parlé, ce que j'en savois, ni tout ce que j'ai cuydé être pour votre service ; mais, Monsieur, tout le profit que vous en avez tiré, et tout le gré que vous m'en avez sçû, a été de me brouiller avec ceux de qui je vous avois parlé, et leur donnant, par ce moyen, un désir de se venger de moi, lors-

qu'ils se sont essaiés de le faire, et même auprès de vous, comme vous me l'avez dit souvent : vous avés été plus disposé à croire et favoriser leurs calomnies, qu'à reconnoître la vérité de mes paroles et ma passionnée affection en ce qui vous touchoit.

« Il semble, Monsieur, que ne pouvant trouver nul sujet d'offense envers mes actions, vous me vouliez charger de celles des autres. Si madame de Rohan vous a offensé, elle ne m'a laissée sans en pouvoir dire autant, comme je vous pourrois faire voir si je n'avois maintenant un autre sujet qui me poinct plus l'âme. C'est donc à elle, Monsieur, à vous répondre de ses actions, et à moi à vous faire ressouvenir des miennes passées et présentes, faisant ce discours à part. Croyant vous avoir satisfait sur ce point, je viendrai à un autre, qu'il m'a aussi dit de votre part et qui me presse le plus : c'est qu'il vous plaît que je me résolve lequel je veux élire pour mary, ou de M. de Montpensier, ou de M. le marquis du Pont.

« Pour M. de Montpensier, il vous plaira, Monsieur, de vous ressouvenir que, lorsqu'il me servoit, vous m'avez souvent dit qu'il ressembloit à

son père, qui n'étoit pas bon mari, et mille autres choses en riant, qui ne pouvoient que me le faire dédaigner, même n'étant nullement disposée à avoir de l'amour pour lui. Vous savez aussi ce qu'en ce temps-là vous lui disiez pour l'en dégoûter ; je m'en suis séparée, l'aimant comme un de mes meilleurs parents, et l'estimant comme un brave et galant prince, tel qu'il est.

« Je sais, Monsieur, que vous avez la mémoire si bonne que, vous ressouvenant de la suite de plusieurs années, vous n'aurez pas oublié ce qui s'est passé cette dernière passée en ce lieu de Saint-Germain : un soir que vous me fîtes l'honneur de me venir voir, ne menant avec vous que M. de la Force, vous me tîntes ces propos, que je me plaignois que vous ne me vouliez pas marier, et que c'étoit la chose du monde que vous désiriez le plus.

« Ce que pour me témoigner, vous me juriez devant Dieu de me donner celui que je choisirois, fût dehors ou dedans votre royaume, pourvu qu'il fût prince et point ennemi, ne réservant que M. le comte de Soissons que vous ne vouliés et M. de

Montpensier, reconnoissant bien que je n'avois pu l'aimer; vous me promîtes avec serment de ne m'en parler jamais, me disant aussi que vous aviez répondu aux siens, qui vous en pressoient, encore qu'ils n'y espérassent plus, et que vous ne le vouliés pas, ne m'étant pas agréable ; si bien, Monsieur, que le croyois maintenant marié en Lorraine [1]. »

... Après avoir rappelé au roi ce qu'il lui avait dit du mauvais état de la santé du prince de Lorraine, la princesse reprend encore à son sujet :

« Je vous représentai les malheurs qui me pouvoient arriver, tombant entre les mains d'un prince souverain qui me pourroit contraindre en ma conscience ; le peu de support que je pourrois espérer de vous, qui pour n'être accusé du pape d'être encore huguenot, n'oseriez m'aider en cette peine, étant bien souvent empêché pour ce sujet de le faire pour ceux qui vous ont bien et fidèlement servi.

« Vous me montrâtes d'avoir mes raisons agréa-

1. Il épousa, en effet, peu après, Catherine de Joyeuse, dont il eut Marie de Bourbon Montpensier qui, mariée à Gaston d'Orléans, fut la mère de la grande Mademoiselle.

bles, et me séparay de vous la plus contente du monde, croyant que j'étois à la fin de mes peines; mais l'arrivée de ce porteur m'a fait voir qu'il faut que je me résolve à une plus extrême misère que celle en laquelle j'ay vécu depuis un si long temps, que certes je ne la puis supporter sans m'en plaindre; car je recognois bien, Monsieur, que votre dessein est de ne me marier jamais, ne m'offrant que ce que vous avés sçu de certain que je ne pouvois aimer.

« Eh bien! s'il ne vous reste que cette dernière preuve à tirer de mon obéissance, je ne vous demande plus de mari, et ne vous nommerai plus ce nom de mariage qui vous est si désagréable; mais je vous requiers, les mains jointes et de tout mon cœur, de me permettre et donner congé de me retirer en quelque lieu le plus éloigné de la cour, et choisir laquelle de vos maisons il vous plaira que ce soit, puisque je suis si désastrée qu'en l'âge où je suis je ne puis dire en avoir une seule à moy, et n'ayant que par provision et par emprunt ce que mes père et mère m'ont laissé, n'étant point bâtarde.

« Accordez-moy, Monsieur, cette demeure, qui me sera agréable en ce que je ne vous importuneray plus de ma vie, qui ne vous est, comme je reconnois par vos actions, qu'une charge, et n'aurai plus de déplaisir de voir avancer ceux qui bâtissent la ruine de votre maison et se plaisent à ma nécessité ; et ne souffrirez plus les indignités que M. le chancelier me fait souvent, refusant pour moi seule ce qu'il fait pour des personnes si inférieures à moi, que je crois qu'il n'auroit pas la hardiesse de me faire s'il ne savoit bien qu'il le vous plaît ainsi. Ne croyez pas, Monsieur, que le congé que je vous demande soit désiré de moy depuis peu ; car je vous jure qu'il y a déjà longtemps que je vous l'eusse requis si je ne me fusse repue de vos belles paroles, et aussi que je croyois que mes obéissances et soumissions vous pourroient rendre plus doux ; mais reconnoissant que l'absolu pouvoir que je vous ay donné sur mes volontés ne vous peut faire changer, et que n'ayant mis rien en réserve pour vous plaire, soit aux dépens de mon âme et de mon contentement, soit au péril de ma vie, vous suivant par toutes sortes de

temps, pressée de maladies qui eussent été à une plus fortunée que moi mortelles, comme celle avec laquelle je partis de Paris, chacun me représentant la mort et moy votre volonté qui me guidoit.

« Bref, Monsieur, tout ce que j'ay pu imaginer ou savoir de vos serviteurs les plus privés qui me pouvoient rendre aimée et agréable à vous, je l'ay fait et en appelle Dieu à témoin et votre conscience, ayant la mienne fort déchargée devant Dieu et devant les hommes du devoir que je vous ay rendu, et fort contente d'avoir souffert tous mes ennuis sans sujet et avec toute sorte de patience, n'ayant, pour désespoir où vous m'avez pu mettre depuis trois ans que je vous suis venue trouver, jamais manqué à l'honneur et le respect que je vous dois comme à mon roi, ni à l'amitié à quoi le nom de sœur m'obligeoit.

« Cette lettre vous sera, j'ai peur, ennuyeuse à lire; ce m'est un extrême déplaisir, Monsieur, de vous être importune, ne désirant partir en votre mauvaise grâce; mais ma juste douleur, et un cœur que j'avois et auray toute ma vie plus disposé à vous servir fidèlement qu'à recevoir des rigueurs

et des dédains, m'a guidé la main, que j'arrêterai, vous suppliant très-humblement de croire que mon malheur m'arrache de votre vue avec tant de regret, que la mort me seroit plus douce que cet éloignement ; mais, Monsieur, il le faut, puisque je ne puis avec votre honneur et le mien être toujours en état où vous avez agréable que je demeure.

« Faites-moi l'honneur de me mander bientôt si vous m'accordez mon congé, et un lieu à faire une vie religieuse, puisque désormais celle du monde me sera si désagréable. Je vous eusse envoyé un autre homme pour vous porter cette lettre ; mais j'ai crû que vous auriez cettui-ci plus agréable, lui ayant déjà fait l'honneur de l'avoir déjà employé pour me dire votre volonté ; quant à la mienne, elle sera jusqu'au tombeau guidée de la révérence et obéissance que je veux vous rendre éternellement, et sur cette vérité, je vous baise très-humblement les mains. Adieu, Monsieur. »

On voit par cette lettre que la princesse, forcée de renoncer à l'espoir d'épouser le comte de Soissons, s'effrayait de l'alliance que lui proposait

son frère avec le prince de Lorraine, issu d'une maison célèbre par son dévouement à la religion catholique. Rien de plus affligeant que son existence à cette époque, où la raison, le devoir et la nécessité lui commandaient l'obéissance; où l'amour froissé, le vide profond qui succède aux déceptions, la portaient à s'éloigner du roi. Deux lettres, l'une de Henri IV, l'autre de Catherine, adressées au duc de la Force, jettent une vive et triste lueur sur cette époque de la vie de la princesse, dont le cœur ulcéré ne pouvait retenir ses plaintes et ses gémissements. Voici la lettre du roi :

« LE ROI A M. DE LA FORCE.

«.... De mes serviteurs m'avoient bien mandé que ma sœur étoit malade, mais qu'elle avoit défendu à tous les siens de me l'écrire ; si bien que je croyois que, l'envoyant visiter, je ne lui ferois pas plaisir, et que cela lui feroit redoubler son mal, c'est ce qui m'a empêché de le faire ; cependant je ne vous célerai pas que je trouve fort mauvais que madame de la Barre, quelque défense

qu'elle eût de sa maîtresse, ne me l'ait écrit, ce que je lui ferai connoître, lorsque je la verrai, qui sera bientôt, Dieu aidant. Je vous dirai que j'ai reçu ces jours passés une lettre de ma sœur, par un des siens, qui m'offense fort, ou après une quantité d'injures fort humbles, elle fait connoître son mauvais naturel; car elle se plaint de moi le plus cruellement qu'il lui est possible, avec douces paroles en apparence, mais toutes autres, comme je vous ferai voir par sa lettre que je vous montrerai; avec tant de desplaisirs qni me traversent maintenant, je n'en ai senti un plus sensible que, désirant son bien, m'en savoir si peu de gré; les ingratitudes seront punies du ciel, et là je la remets. Quoi qu'elle fasse et die, je ne laisserai d'être son père, son frère et son roi, et de faire mon devoir, encore qu'elle ne fasse le sien, ce que tout le monde ne fait pas aussi à cette heure; mais Dieu me fera la grâce que je ferai le mien. Croyez que cela m'offense fort. J'enverrai demain Roquelaure[1] vers elle, instruit fort parti-

1. Antoine, baron de Roquelaure, grand maître de la garde-robe de Henri IV, l'un de ses plus fidèles serviteurs ; il joignait



culièrement de mes volontés et intentions, lesquelles il vous communiquera.... Vous me verrez tout amaigri, non de maladie, car je ne me portai jamais mieux, mais de fascheries et de voir que tout le monde fait si mal son devoir.

« 13 septembre 1595. »

Catherine était alors très-souffrante d'une nouvelle atteinte de la maladie de poitrine qui la tourmentait depuis son enfance. Elle avait été forcée de rester à Compiègne, où des intérêts divers l'avaient appelée; car des préoccupations inséparables de la vie se mêlaient à ses chagrins et les rendaient plus difficiles à supporter. C'est de Compiègne qu'elle écrivait à la même époque au duc de la Force, devenu gouverneur de Béarn et vice-roi de Navarre :

« Vous ne direz pas que je suis paresseuse, car voici la troisième lettre que j'ai écrite depuis huit

au caractère le plus honorable et le plus désintéressé une gaieté inépuisable. Créé maréchal de France par Louis XIII, il mourut en 1625, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

jours. Je suis toujours ici, à Compiègne; je ne sais quand j'en partirai, ni où j'irai. Dieu veuille me conduire et me donner patience; j'en ai plus de besoin que jamais, de la façon dont je suis traitée; si je le vous pouvois mander, vous en auriez pitié. Plût à Dieu être où vous êtes! je pourrois au moins donner quelque remède au mal de mon corps[1]. Voilà ce que je puis pour cette heure vous mander, et pour la fin de cette lettre, je vous assurerai que, quoi que m'arrive, je serai votre affectionnée amie. Bonsoir. Faites mes recommandations à mon cabinet et à mon allée[2]. »

Elle se flattait de pouvoir se retirer en Béarn et y achever paisiblement sa vie trop agitée. Ces idées de retraite sont communes aux âmes qui, ayant subi de grandes déceptions, s'imaginent avoir obtenu le calme aux dépens du bonheur.

1. Le duc de la Force, gouverneur du Béarn depuis le départ de Catherine, était alors à Pau, et la princesse, affaiblie et malade, regrettait la douceur du climat.

2. Il s'agit ainsi du cabinet d'étude de Catherine au Castel-Béziat, dans le parc du château de Pau, et de l'allée qui y conduisait, promenade favorite de la princesse pendant qu'elle habitait le Béarn; son chiffre avec celui de Corisande était, dit-on, gravé sur les arbres qui la bordaient.

Catherine avait à apprendre que le repos sur cette terre n'existe pas plus dans le chagrin que dans la prospérité, et qu'à peine tombé, il faut se relever prêt pour de nouvelles luttes. La vie réelle n'a pas d'horizons tranquilles, et les héroïnes de roman ont seules le privilége de pleurer avec recueillement leurs déceptions. Catherine, traînant son existence en Béarn, entourée de ses souvenirs de jeunesse et d'amour, aurait sans doute plus de charme pour nous; mais elle perdrait aussi le grand intérêt qui devait la suivre jusqu'au tombeau et la présenter à l'histoire comme constamment dévouée à son roi, à sa religion et à sa patrie.

Autant que l'on peut s'en assurer par les lettres du temps, la réconciliation du frère et de la sœur fut l'œuvre assez laborieuse du duc de la Force, de M. de Roquelaure et l'inévitable La Varenne. La princesse se rendit surtout à l'espoir de réintégrer le comte de Soissons dans les bonnes grâces du roi, et d'activer la publication de l'édit de Nantes en retrouvant son influence à la cour.

Elle paraît avoir réussi dans le premier de ces

vœux, car le comte de Soissons, à compter de cette époque, vécut en bonne intelligence avec Henri. Mais le ressentiment du prince contre Sully laissa percer aux yeux de tous le chagrin qu'il nourrissait intérieurement. N'osant plus s'attaquer au roi, il cherchait en maintes occasions à se venger du ministre qui l'avait trompé. Cette haine ne s'éteignit qu'à la faveur des années et par la force des événements.

Catherine revint donc à la cour, où la réclamaient les intérêts de sa religion et les instances de ses anciens amis. Henri avait appelé un grand nombre d'entre eux aux grandes charges et dignités du royaume. Plus que jamais la présence de sa sœur devenait, par cela même, nécessaire au Louvre. L'éclat imprudent que donnait le roi à sa liaison avec Gabrielle d'Estrées excitait les murmures d'un peuple qui, après s'être livré lui-même pendant huit années aux excès politiques les plus désastreux, ne s'en montrait pas moins impitoyable pour une faiblesse de son roi. Si telle était l'impression du public éloigné de la cour, combien devait être plus vive encore celle de ces

familles austères, presque puritaines, dont Mornay, Rosny, Hurault-Dufay, Soffroy de Callignon, Auguste de Thou, Caumont La Force, Turenne, Sancy, Pardaillan, la Trémouille, Rohan, Lesdiguières étaient les chefs ! Henri n'avait pu réprimer non plus la sévère improbation des grandes dames du parti calviniste, dont la rigidité de principes s'unissait ainsi aux passions ambitieuses de leurs époux, de leurs frères et de leurs fils. Catherine était un lien entre ce monde imposant et son frère. Ce n'était pas seulement, comme nous l'avons déjà montré, par la sympathie religieuse qu'elle se rattachait ces familles, c'était par un continuel échange d'égards, de soins assidus, de charité commune et de gracieuses prévenances. Dans les cours, comme dans les plus simples intérieurs, les femmes n'ont de véritable empire que par la conciliation et la douceur. La sœur du roi joignait à son austère piété les inspirations d'un zèle ingénieux, d'une âme naturellement ouverte à l'amitié et au désir de plaire. C'était chez elle, à l'abri des désordres de la cour de Henri IV, que les filles du duc de Rohan, du

duc de la Force, de madame de Mornay, révélaient au monde leur beauté, leur grâce et leur modestie; Catherine trouvait dans leur jeunesse un attrait mélancolique qui lui rappelait l'époque où, à la fleur de son âge, elle abordait la vie avec la même confiance et le même espoir.

« J'ai vu ce matin vos enfants, écrivait-elle en plaisantant au duc de la Force, que je ne vois pas de bon œil, haïssant tant le père que je fais; je m'assure que vous croyez bien cela; aussi le devez-vous. Je vis hier au soir votre fille en peinture; certes elle est fort belle, et si elle continue en croissant, elle fera bien friser les cheveux aux galants de son temps; voilà ce que j'en crois, et sur ce bon mot qui peut vous contenter, je finirai en vous donnant le bonsoir[1]. »

La situation de Catherine entre son parti et son frère augmentait ainsi d'importance. Chaque événement annonçait aux calvinistes l'entière réconciliation du gouvernement avec Rome, et le déclin

1. Arch. du duc de la Force, Mém. publiés par M. le marquis de la Grange, t. I, p. 266.

progressif de leur influence, tant qu'un édit ne garantirait pas leur existence et leur liberté.

Le pape Clément VIII avait alors absous Henri IV. Le roi s'était engagé à fonder plusieurs monastères, à rétablir le culte catholique en Béarn, à publier dans tout le royaume le concile de Trente qui condamnait la Réforme, à faire élever dans le sein de l'Église le jeune prince de Condé, héritier présomptif de la couronne, et à rappeler les Jésuites bannis de France depuis l'attentat de Jean Châtel.

Réconcilié avec Rome, Henri soumettait d'un autre côté le duc d'Épernon en Provence, traitait avec Mayenne, dissolvait la Ligue et satisfaisait les prétentions des princes lorrains par la convention de Folembray. La Bretagne seule restait à sonmettre, et la paix semblait près de se rétablir, quand, au milieu d'un joyeux ballet, la cour apprit que les Espagnols avaient surpris Amiens et s'en étaient emparés. Henri quitta aussitôt le Louvre pour secourir la ville investie. Ses conseillers et plusieurs de ses généraux désapprouvèrent sa précipitation ; mais Catherine, malgré

l'anxiété qu'elle éprouvait, malgré les larmes que lui arrachait la crainte du danger que Henri allait affronter, encouragea son frère à partir. Peu après, il lui adressait la lettre suivante, bientôt répandue dans Paris.

« A MADAME,

« Ma chère sœur, vous aurés les premières nouvelles de l'heureux succès que Dieu m'a donné aujourd'hui ; il estoit venu mille chevaux des ennemis, conduits par tous leurs vieux capitaines, pour reconnoître le logis de leur armée et le moyen de secourir Amiens. Avec deux cents chevaux et cent cinquante carabins je les ays défaits, n'ayant perdu que deux arquebusiers à cheval. Il y a trois cents des ennemis morts, et plus, deux cornettes prises. Les noms des prisonniers ne se peuvent savoir que demain. Il est minuit et ne fait que venir ; faites part à mes bons serviteurs de ces bonnes nouvelles. Je vous baise cent mille fois les mains.

« HENRY.

« 30 août 1597. »

Henri IV éprouva, pendant le siége d'Amiens,

un grave sujet de mécontentement contre les Réformés : au moment de la surprise d'Amiens, les Espagnols furent à la veille de piller la Normandie et d'arriver jusqu'aux portes de Paris. Le roi appela vainement à son secours les chefs du parti protestant, alors réunis à Saumur pour l'une des assemblées dont nous avons parlé. Ils s'étaient donné tout récemment une nouvelle organisation ; ils avaient présenté l'année précédente, pendant le siége de la Fère, une requête pleine d'exigence et de reproches ; depuis ce temps, ils continuaient leurs assemblées sous différents prétextes et s'abstenaient de paraître à l'armée [1]. Ils répondirent froidement à l'appel de Henri qu'ils ne marcheraient qu'après avoir reçu satisfaction de leurs demandes. Henri se passa de leur aide, mais avec peine. Il y a des allusions transparentes à cette sorte de défection, dans une seconde lettre adressée à Catherine le 28 septembre [2], et destinée à être communiquée à son parti. 1597

1. Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, t. I, ch. v, p. 319.

2. Voir aussi de Thou, *Mém.*, t. XI, p. 367; Sully, c. 80, I., p. 273. B. édit. Michaud ; *Histoire de l'Édit de Nantes*, liv. IV, t. I, p. 192.

« Ma chère sœur, il faut que les déplaisirs talonnent toujours les constentements. Vous pouvés penser quel plaisir je debvois avoir du succès d'Amiens, et quel regret j'ai dans l'âme de voir le cours de ma bonne fortune arrêté par un débandement général de mon armée, qui, l'argent à la main, n'a su être empêché, tant la légèreté des François est grande et l'exemple pernicieux des grands a été suivi ! Je ne me plains de personne, mais je me loue de peu. S'ils disent que je leur ai donné congé, me le devoient-ils demander. J'avois, jeudi au soir, cinq mille gentilshommes; samedi, à midi, je n'en ai pas cinq cents. De l'infanterie, le débandement est moindre, bien que très-grand. Le conseil avoit été bien tenu, les résolutions bien prises, les sujets de bien faire très-beaux, les soldats ennemis étonnés, leurs villes effrayées; mais qui, ainsi que Dieu, peult faire quelque chose de rien? Pour avoir la connoissance de tout ce que dessus plus que nul, et pour y être plus intéressé en l'honneur et au profit que nul, j'en porte plus de regret. Je monte à cheval, et vais faire reveue de mes restes, puis

prendre résolution de ce qui me reste à faire, de quoi je vous avertirai. Bonjour, ma chère sœur. Ceux qui n'ont point été à Amiens doivent être bien honteux; jugés que doivent être ceux qui m'y ont laissé. Je vous baise cent mille fois.

« HENRY. »

Cette reprise d'hostilités ne fut pas inutile à la conclusion de la paix. Henri ne dictait jamais mieux ses conditions que les armes à la main; et dans ces temps de défections sans cesse renaissantes, il était nécessaire de soutenir les négociations par des triomphes militaires. La situation du roi en face de ses ennemis se dessina plus nettement aussi. Il lui restait à réduire le parti du duc de Mercœur en Bretagne, dernier reste de la Ligue; celui des Espagnols et celui des Réformés, représentés par la Trémouille et Bouillon.

Henri IV pouvait tenter de soumettre la Bretagne par les armes; mais, toujours économe du sang de ses sujets et des ressources de son royaume, il préféra la voie des négociations. Il traita avec le duc de Mercœur, dont la fille fut

fiancée au fils de Gabrielle d'Estrées. Cet enfant, alors âgé de quatre ans, fut légitimé, et le roi s'accorda avec Catherine pour lui donner le duché de Vendôme, tandis que le duc de Mercœur se démettait en sa faveur du gouvernement de Bretagne. A ce traité succéda celui de Vervins, qui, terminant la guerre avec l'Espagne, assura enfin une paix durable à la France.

CHAPITRE IX

Édit de Nantes. — Part de Catherine à cet édit. — Effet produit par l'édit sur les catholiques. — Conduite de Henri IV. — Projet de mariage entre Catherine et le duc de Bar. — Motifs de Henri IV et du duc de Lorraine. — Obstacles à l'accomplissement de ce mariage. — Persistance de Catherine à demeurer calviniste. — Conférences religieuses. — Contrat et paroles de Catherine et de Henri IV. — Respect de Henri pour la liberté de conscience. — Arrivée du duc de Bar. — Caractère de ce prince. — Conférences religieuses. — Opposition du clergé français à la célébration du mariage.

Le traité conclu avec Mercœur avait achevé de désarmer la Ligue et terminé la guerre civile du côté catholique. Mais il restait à soumettre une opposition plus dangereuse encore, dont nous avons expliqué précédemment l'organisation et l'importance. C'était celle des calvinistes, que les améliorations apportées dans leur situation par Henri et dues en partie à l'active intervention de sa sœur, n'avaient pas rendue moins agressive. Une nouvelle guerre religieuse et politique menaçait un État éprouvé par trente-huit années de guerre civile et étrangère, et arrivé à ce degré d'épuisement où une dernière crise suffit pour décider la mort. Le roi sauva la France de cette

1598 (13 avril) fatale épreuve en accordant l'édit de Nantes aux calvinistes. La part active que, selon l'historien Mathieu, Catherine de Bourbon avait prise à la rédaction de ce pacte célèbre, auquel elle avait travaillé deux années entières, exige que nous en rappelions sommairement les principaux points.

« L'édit de Nantes, nous dit M. Poirson dans son intéressant travail sur le règne de Henri IV, fut la charte des réformés français pour près d'un siècle. Ils obtenaient la liberté la plus entière de conscience, ne pouvaient être ni recherchés dans leurs maisons pour leurs croyances et les pratiques non publiques de leur culte, ni astreints à faire aucun acte contraire à leur religion. Ils en obtenaient l'exercice dans trois espèces distinctes de lieux; l'État leur permettait d'avoir des temples dans les localités fort nombreuses comprises dans cette triple division, pourvoyait aux appointements de leurs ministres et des régents de leurs colléges, leur permettait de recevoir des donations, legs pour cet usage, développant largement les concessions déjà faites par les édits et traités subséquents. Si l'exercice public du culte fut interdit

dans plusieurs grandes villes, cette restriction fut approuvée, presque demandée, pour divers motifs, par les réformés eux-mêmes. Ils jouissaient des mêmes droits civils que les catholiques, en tout ce qui concernait leur domicile dans le royaume; des dispositions particulières leur garantissaient certains droits et les protégeaient contre des dangers qu'ils avaient longtemps courus. Il était défendu aux prédicateurs et aux professeurs de leur adresser des qualifications injurieuses et de soulever les peuples contre eux ; il était interdit à leurs parents de les déshériter pour cause de religion, de leur enlever leurs enfants par force ou par captation pour les élever dans la religion catholique. Leurs enfants pouvaient être admis dans les colléges, leurs malades dans les hôpitaux, sans distinction avec les catholiques. Une justice impartiale leur était assurée dans tous les parlements du royaume, et leurs causes étaient portées à une chambre spéciale, établie pour eux et nommée Chambre de l'édit. Ils étaient déclarés capables de tenir et d'exercer tous les états et dignités, tant royales que seigneuriales et municipales. Sous le

rapport de l'aptitude, ils étaient mis sur le pied d'une parfaite égalité avec les catholiques. L'édit leur laissait, sous le rapport de leur organisation publique, deux espèces d'assemblées, l'une religieuse et l'autre politique, mais avec des restrictions qui limitaient l'usage des dernières. Ils conservèrent, aux termes de l'édit, les deux cents villes que les traités et la guerre avaient mises entre leurs mains.

« L'édit de Nantes, ajoute M. Poirson après en avoir relevé les vices et les conséquences inévitables, donna au principe de la tolérance religieuse la force et la durée dont il avait manqué jusqu'alors : par sa vertu propre, par son efficace puissance, il assura aux réformés, pour près d'un siècle, la liberté civile et la liberté de conscience. La merveilleuse sagesse de Richelieu vainqueur l'ayant respecté dans sa partie religieuse, en lui enlevant sa partie politique, parasite et dangereuse annexe, le mit à l'état de loi pure, qui protégeait une classe entière de citoyens, sans dommage pour la chose publique. Par un excès sans nom de l'absolu pouvoir, Louis XIV put bien révoquer

l'édit, proscrire les calvinistes, et frapper ainsi la France d'une plaie plus profonde que toutes celles que lui firent les désastres réunis de la fin de son règne. Mais le scandale surpassa encore le mal. Ce fut, au moment même, une clameur et une malédiction dans l'Europe entière. Ce fut plus tard en France une réclamation permanente, passionnée, de la raison et de la justice, contre l'intolérance de cet acte inouï. L'édit de Nantes servit peut-être autant au triomphe définitif de la liberté de conscience par sa suppression que par ses quatre-vingt-six années d'existence. Une chose bonne et salutaire ne dure pas impunément un siècle au sein d'une nation. Quand on la rase au sol, elle vit dans ses racines, et pousse bientôt après au dehors des rejets d'une telle vigueur, que nulle main humaine n'a plus la puissance de l'arracher [1]. »

Cet édit, qui sauva la France d'une ruine et d'une désorganisation imminentes, qui lui ouvrit une ère de liberté durable, termina aussi la mission conciliatrice de Catherine de Bourbon à la

1. *Histoire du règne de Henri IV*, t. 2, p. 374.

cour de son frère, récompensa les sacrifices qu'elle avait faits pour y conserver son influence, et unit son nom à l'un des plus grands actes du règne de Henri IV. Cependant la part qu'elle y avait prise semblerait moins complète, si, par ses suites, l'édit de Nantes n'eût amené l'événement qui acheva de la dévouer entièrement aux intérêts de la France.

Le roi n'avait, on l'a vu, prévenu une révolte et une prise d'armes de la part des calvinistes qu'en leur accordant l'édit de Nantes. Mais la publication et l'enregistrement de cet édit faillirent exciter un soulèvement chez les catholiques exaltés. Vainement Henri, dans le dessein de les gagner et d'assurer la liberté de conscience à ses sujets de l'une comme de l'autre religion, avait stipulé en même temps que le catholicisme serait rétabli dans les lieux où la violence l'avait aboli durant les troubles; vainement il leur montrait qu'il relevait ainsi leurs autels dans cent villes closes et dans mille paroisses. Insensibles à cet avantage, ils proclamaient la religion en péril, vu que l'édit de Nantes allait consacrer et étendre les

droits des calvinistes par des dispositions dont la puissance du roi, chaque jour plus affermie, assurerait partout l'exécution. Le clergé dénonçait la prédication libre et l'exercice public du culte comme des moyens actifs de propagande livrés aux Réformés. Il appréhendait surtout que l'édit, en leur ouvrant l'accès aux charges et dignités, ne leur fournît en même temps la possibilité d'accroître leur puissance, et qu'ils ne l'emportassent enfin sur les catholiques par leur nombre et par leur crédit. Les catholiques, exaltés, opposèrent les plus violents murmures à l'acceptation et à l'exécution de la nouvelle loi ; des processions eurent lieu à Tours et au Mans pour soulever le peuple contre l'édit et inspirer à la magistrature la résolution de le rejeter. De séditieuses paroles retentirent en chaire, et les passions qui avaient amené les barricades et le meurtre de Henri III se trouvèrent rallumées.

A cette irritation Henri opposa d'énergiques remontrances adressées au parlement, des ordres rigoureux, le concours de quelques bons citoyens, une active intervention en faveur du Saint-Père

pour la restitution du duché de Ferrare, et enfin une alliance étroite avec la Lorraine dont les princes étaient connus par leur attachement au Saint-Siége.

On comprendra facilement qu'en de telles circonstances, Henri IV, après avoir comblé les vœux des calvinistes, et satisfait ainsi leur plus illustre protectrice à la cour, ait songé à réaliser un projet qu'il mûrissait depuis longtemps. C'était de donner sa sœur en mariage au marquis de Pont, duc de Bar, héritier présomptif de Charles III, duc de Lorraine. Il y voyait des avantages dont seul il était capable d'apprécier l'immense importance. En s'alliant de si près au duc de Lorraine, il calmait et rassurait la France catholique et les anciens ligueurs ; il prétendait amener Catherine à rentrer comme lui dans le giron de l'Église ; enfin il inaugurait les vastes desseins qu'il méditait pour la gloire et l'agrandissement de la France.

Il fallut cette réunion d'événements pour le décider à montrer à sa sœur, une fois encore, son énergie sévère et son inflexible volonté. Vainement Catherine objecta la répugnance et la crainte

que lui inspirait le mariage avec le prince de Lorraine. Plus inutilement encore, elle représenta combien ce sacrifice coûtait à son cœur. « Ma sœur, écrivait confidentiellement Henri au duc de la Force, est en la même mauvaise humeur qu'elle étoit à Compiègne, qui m'est une affliction insupportable. C'est pourquoi je me dépêche le plus qu'il m'est possible de la marier et de me donner ce contentement après tant d'autres que Dieu m'a donnés, comme de la paix générale en mon royaume, et la particulière avec ceux de la religion.»

Résister à Henri IV lorsqu'il s'agissait des intérêts de la France, n'était pas chose aisée. La moitié de l'année 1598 se passa à résister d'une part, à dominer de l'autre. Henri convoqua ses anciens amis, Mornay surtout, pour soumettre sa malheureuse sœur. Ce fut un ennemi intérieur à vaincre, et ce ne fut pas le plus facile. Lorsque enfin l'inégalité de la lutte, la lassitude et, osons même l'avouer, la misère, cette royale misère qui, poursuivant toujours la princesse, la mettait dans la dépendance du roi et de ses ministres, eurent raison de la résistance de Catherine, la victoire

de Henri ne fut pas complète. La sœur du roi de France était soumise; mais la fille calviniste de Jeanne d'Albret demeura indépendante, et sur les ruines de la liberté du cœur et de la personne, la liberté de conscience s'éleva dans sa plus éclatante manifestation.

Les négociations du mariage marchèrent rapidement. Le duc de Lorraine était aussi empressé que le roi de le conclure. Comme Élisabeth et Sixte-Quint, il avait compris le génie de Henri IV et apprécié la profonde portée de sa politique. L'incorporation définitive de ses États à la France lui parut en être une conséquence inévitable, et il crut la retarder par une étroite alliance avec son redoutable voisin. Une autre pensée le dirigeait encore. On doutait encore que Henri IV réussît à obtenir la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois; ainsi, à défaut d'héritiers légitimes, ceux de sa sœur pouvaient un jour mettre en avant quelques prétentions à la couronne de France. Telles furent les causes de la persévérance de Charles III et de Henri IV à réaliser un projet contre lequel s'élevaient de graves

obstacles. Le premier était l'éloignement non équivoque de Catherine pour le prince de Lorraine, éloignement dont on connaissait la cause, et que la sombre inimitié de Soissons pour Sully expliquait fort clairement. Le second obstacle existait dans la différence de la religion des fiancés ; le duc de Bar était fervent catholique et la princesse Catherine se montrait de plus en plus attachée au calvinisme. En outre, ils étaient alliés à un degré qui ne leur permettait de contracter mariage que moyennant une dispense ; et il paraissait peu probable que le pape l'accordât tant que Catherine resterait hors de l'Église. Une année entière se passa à lutter contre ces difficultés sans arriver à une solution satisfaisante. Henri IV et Charles III prirent alors le parti de les trancher le plus promptement possible [1].

Le mariage fut décidé à la fin de décem-

1. « Presque tous les princes sont en cette ville, écrivait le duc de la Force en septembre 1598 ; Madame aussi n'en bouge point. Il est certain que son mariage est arrêté, et parle-t-on de faire noces à Noël. Après avoir pris résolution de mes affaires avec un conseil, je lui irai baiser les mains, et ferai le reste des visites que je pourrai, pour après aller trouver le roi, où je ne

bre 1598. Les contrats réglèrent que la princesse, nommée dans les actes duchesse d'Albret, comtesse d'Armagnac et de Rhodez, vicomtesse de Limoges et Fezenzaguet, aurait pour apanage annuel une somme de cent mille écus; que ses enfants porteraient les mêmes titres et en seraient pourvus, et que, pour douaire, en cas de décès de son mari, elle aurait l'État et duché de Bar en Barrois, dont elle jouirait avec une pension annuelle prise sur le domaine de Lorraine. Ces articles furent lus au roi et à la princesse au château de Monceaux, en présence des princes du sang, des membres du conseil, des officiers de la couronne et de toute la cour. Henri IV, avant de présenter la plume à sa sœur et de signer lui-même, déclara « ne la contraindre, *en façon que ce fût*, ni audit mariage, ni à être catholique, se contentant pour l'un et pour l'autre de lui pro-

demeurerai que deux jours. L'on m'a arrêté un logis assez commode et assez près du Louvre, contre la rue Saint-Honoré, où nous pouvons tous loger ; ils fournissent linge, lits et vaisselle, et ont arrêté prix à quatre livres par jour, et ce pour le temps que je voudrai. » (28 septembre 1598, le duc de la Force à Mme de la Force, *Mém.*, t. I, p. 293. *Mém.*, *ibid.*, p. 297.)

poser et procurer son bien et lui en laisser après liberté et eslection[1]. »

Catherine répondit « qu'elle recevoit le mariage à très-grand contentement et honneur, mais que pour sa religion, la tenant avec sa vie de la feue reine Jeanne de Navarre sa mère, dont elle tenoit toutes les actions imitables, elle ne s'en pouvoit départir légèrement et sans instructions suffisantes ; que néanmoins, elle promettoit au roi et à M. le duc de Bar, son futur mary, de rechercher et se porter à ladite instruction, autant qu'il lui seroit possible, les suppliant tous deux très-humblement de ne la voulloir cependant contraindre davantage.

Satisfait de cette réponse, Henri fit terminer immédiatement la rédaction de l'acte, et peu de jours après, le prince de Lorraine, accompagné de M. de Vaudemont son frère, et de trois cents gentilshommes, arriva au Louvre, « où il salua, ajoute Cheverny, Madame sa maîtresse et son accordée, qui le reçeut avec tout l'honneur et bon visage qu'il se peut. »

1. *Mém. de Cheverny,* chancelier de France.

On savait cependant qu'elle ne se soumettait qu'avec peine aux volontés du roi, et que du Plessis Mornay seul était parvenu à la décider à obéir. La malheureuse princesse se sentait peu capable d'aborder la nouvelle destinée qui lui était offerte, et d'ajouter d'autres devoirs à ceux qui pesaient déjà sur elle. Une mélancolie inquiète et maladive la minait lentement. Comme Henri IV, elle pouvait dire en montrant son front flétri avant l'âge : « Le souffle des adversités a passé là ; » et ses traits délicats, dont le charme avait autrefois exercé un si doux prestige, portaient déjà l'empreinte douloureuse et résignée d'une souffrance continuelle et d'une mort prochaine.

Le duc de Bar était au contraire dans la splendeur de la force et de la jeunesse. Beau, élégant et brave comme tous les princes de sa maison, il s'était signalé dans les guerres de la Ligue par des actions d'éclat. Les Lorrains lui donnaient le surnom de Bon à cause de la générosité de son cœur et de la piété de son âme. Mais sa timidité, sa faiblesse de caractère et son irrésolution naturelle nuisaient à ses qualités et le rendaient vic-

time des intrigues de son entourage, lorsqu'il n'était pas l'esclave de l'ambition d'un père trop absolu.

L'instruction catholique à laquelle Catherine avait promis de soumettre sa conscience fut immédiatement commencée. Les conférences s'ouvrirent au Louvre au commencement de janvier 1599. La princesse, souffrante ce jour-là, entendit de son lit le théologien Duval, prêtre de la Sorbonne, et le ministre Tilenius Daniel, professeur de Sedan, qui firent assaut de science et d'érudition. Ils n'oublièrent qu'un seul point, celui de la clarté, condition première de toute explication, surtout s'adressant à une princesse que le respect pour les volontés maternelles plus que le raisonnement retenait hors de l'Église. Catherine, étourdie par leur violente polémique, se fatigua de leurs longs discours et congédia les docteurs.

Les conférences suivantes ne furent pas plus concluantes. La princesse persista dans ses idées religieuses, à la grande satisfaction de ses coreligionnaires. On lui rappela que le roi son frère s'était contenté des mêmes instructions avant d'abjurer le calvinisme. « L'exemple du roi, ré-

pondit-elle, est une loi pour moi, mais en tout ce qui ne touche pas la loi de Dieu. Je sais sur ce point où doit aller mon obéissance. » On lui représenta que son obstination serait peut-être un obstacle à l'accomplissement de son mariage. « Je n'ai jamais songé, répliqua-t-elle vivement, à gagner un époux, comme mon frère a gagné un royaume, c'est-à-dire en renonçant à sa foi. » Puis, craignant sans doute d'avoir parlé trop violemment, elle reprit avec plus de douceur : « On peut rappeler au prince de Lorraine que la différence de religion ne saurait être une cause de désunion entre des époux, et que le roi mon père et la reine ma mère ont vécu en bonne intelligence, quoique leurs croyances ne fussent pas les mêmes. »

Les conférences achevées, la princesse dit au roi que n'ayant rien compris aux discussions de Tilenius et de Duval, elle ne pouvait en conscience se déclarer convertie, et qu'il lui fallait du temps, de la réflexion et d'autres exhortations. Le roi, vivement irrité de cette résistance, lui parla avec une vivacité qui provoqua ses larmes sans

ébranler sa résolution. Cependant il n'insista pas davantage. Un des traits remarquables du grand caractère de Henri était son respect pour la liberté de conscience. A une époque où les souverains se montraient si peu tolérants à cet égard, il n'agit jamais contre elle ; et lorsqu'il croyait devoir disposer du cœur, des sentiments, de la personne même de sa sœur, il s'arrêtait devant l'indépendance de sa foi, quelque impatience qu'il en éprouvât. En effet, il savait que la cour de Lorraine avait déjà reçu un avertissement du pape pour défendre au duc de Bar de s'allier sans dispense à la princesse, et que les évêques de France refusaient de célébrer le mariage en de telles conditions. D'un autre côté, le synode réuni à Montpellier le condamnait également. Henri craignit les conséquences d'une telle lutte, et termina les négociations par un acte de vigueur, dont l'audace presque sacrilége eut, comme nous le verrons, les plus tristes résultats pour Catherine.

CHAPITRE X

Caractère de l'archevêque de Rouen, frère naturel de Henri IV. — Conversation de Henri IV avec le baron de Roquelaure. — Il obtient de l'archevêque de Rouen la célébration du mariage. — Catherine épouse le duc de Bar. — Fêtes de la cour. — Libéralité de Henri. — Portraits de la princesse. — Estampes. — Reconnaissance de la princesse pour le duc de Lorraine. — Son départ de France. — Correspondance de la duchesse de Bar avec Henri IV.

L'Église de France et le clergé calviniste s'opposaient ainsi à l'union de Catherine avec le duc de Bar. Le scandale éclatait de toutes parts, et les gentilshommes huguenots venus pour la célébration des noces commençaient à murmurer hautement contre des lenteurs qu'ils ne s'expliquaient pas. L'année 1599 s'ouvrit au milieu de ces murmures. Jusqu'au milieu de janvier, Henri parut soucieux et indécis. A cette époque, sa résolution fut prise. Tout récemment il avait élevé au siége archiépiscopal de Rouen, à la sollicitation du baron de Roquelaure, son frère naturel, Charles, fils d'Antoine de Bourbon. C'était un homme de plaisir, sans considération, et que la faveur avait seule appelé à la situation éminente

qu'il occupait indignement. Ces sortes de caractères sont ordinairement d'une merveilleuse docilité quand un ordre supérieur leur impose l'oubli de leurs serments. Cependant lorsque l'archevêque fut appelé, le 25 janvier, à Saint-Germain, et que seul avec Henri il reçut de lui l'ordre de célébrer l'union de Catherine et du duc de Bar, la justice oblige à dire qu'il résista et rappela sans crainte au roi l'opposition de l'Église. Henri, cette fois, ne s'emporta point ; il se borna à railler le prélat, et, s'il faut en croire Sully, le congédia en lui annonçant que sa résistance ne tiendrait pas longtemps. Le baron de Roquelaure fut mandé à son tour, et le roi, avec une liberté d'expression que nous ne pouvons reproduire, lui rapporta l'opposition du prélat, ajoutant que par ces refus sa sœur demeurait à marier. « Ah ! pardieu, sire, interrompit le facétieux courtisan, cela ne va pas bien, car il est temps, au moins selon mon opinion, que notre sœur Catelon commence à goûter les douceurs de cette vie, et ne crois pas que dorénavant elle en puisse mourir par trop grande jeunesse. » Puis, con-

tinuant sur le même ton, il promit au roi de soumettre l'archevêque; ce qu'il fit, en effet, après des entretiens aussi peu châtiés que le reste du récit, et qui révèlent l'incroyable désordre des mœurs et du langage de l'époque.

Enfin, le 29 janvier, entre cinq et six heures du matin, Henri fit secrètement appeler chez lui l'archevêque, envoya prévenir avec le même mystère le duc de Lorraine et le duc de Bar, et se rendit après leur arrivée, chez sa sœur, laquelle avertie dès la veille était déjà prête. Il la conduisit seul, sans paraître s'apercevoir de son émotion, à travers les froides et silencieuses galeries du château, jusqu'au salon où l'attendaient les princes et quelques témoins, entre autres le baron de Roquelaure, qui, par son regard narquois décontenançait l'archevêque de Rouen. La réunion offrait un triste et singulier aspect. Le duc de Bar, visiblement troublé, se tenait près du prélat, dont le visage pâle et l'attitude mal assurée trahissaient la crainte et la confusion. La princesse, vêtue d'une simple robe du matin sans aucune parure, paraissait plus maigre et plus décolorée qu'à l'ordinaire,

et s'appuyait en frissonnant sur Henri, qui seul conservait son calme et son assurance habituelle. Après avoir jeté sur l'assemblée un rapide et imposant coup d'œil, il s'adressa au prélat et lui dit à haute voix : « Mon frère, je désire que vous fassiez tout actuellement ledit mariage de ma sœur et de M. le duc de Bar, par paroles de présent[1]. »

L'archevêque répliqua qu'il ne pouvait obéir sans procéder aux solennités accoutumées en pareille occasion. « Ma présence, reprit Henri, est plus que toutes les solennités ordinaires, et mon cabinet rempli de tant de personnes de qualité est un lieu sacré et assez public pour cela. Je vous prie donc et commande absolument de passer outre et faire ledit mariage, nonobstant toutes les difficultés qu'il pourroit supporter, desquelles, et de l'événement d'icelles je demeure chargé et garant. »

Le prélat obéit alors immédiatement, et donna

1. *Mém. de Cheverny*. Palma Cayet, *Chronologie septenaire*, L'Étoile, *journal de Henri IV*, t. II. Sully, *Économies royales*, t. III. De Thou, *Hist*. Péréfixe, *Hist. de Henry IV*. *Mém. de la Force*, t. I. *Cérémonial français*, par Godefroy, t. II.

la bénédiction nuptiale aux illustres fiancés. La cérémonie terminée, le duc et la duchesse, sans s'adresser une seule parole, s'agenouillèrent et restèrent quelque temps en prière. La clarté blafarde d'une matinée d'hiver remplaçait celle des bougies à demie consumées, et jetait des reflets livides sur le front de la malheureuse princesse. Pensait-elle alors au jour déjà si éloigné d'elle, où jeune encore et remplie d'espérance et de bonheur, elle avait supplié Cayet de bénir son union avec celui qu'elle aimait? Demandait-elle au ciel le courage et la résignation? L'imagination trouve ici un champ libre; Catherine était à l'un de ces instants dont la solennité fait de la vie entière un ensemble émouvant dans lequel se confondent les souvenirs du passé, les impressions présentes et les prévisions de l'avenir.

La cour apprit avec une joie mêlée de surprise l'événement qui s'était accompli, et la duchesse, reconduite à son appartement par le roi, reparut bientôt dans le riche costume sous lequel le peintre Darlay l'a représentée, et que Thomas de Leu a reproduit dans les nombreuses estampes qui

circulèrent alors dans Paris. Ce luxe de perles, de joyaux et d'étoffes, ce manteau de cour estimé plus de quarante mille écus [1], tout cet ensemble éblouissant faisait ressortir tristement la maigreur, les traits usés, fatigués de la duchesse, dont le regard conservait seul son charme et sa vivacité. Une suite de fêtes réunit au Louvre pendant plusieurs jours toute la noblesse présente à Paris. « Je vous dirai, écrivait le duc de la Force, comment Madame épousa M. de Lorraine ; il n'y a eu magnificence que de beaux habits qui ont fort paru au grand bal qui s'est dansé trois soirs de rang, et grands festins servis en cérémonie [2]. »

La plupart des portraits de la princesse datent de cette époque de sa vie [3]. La Bibliothèque nationale en possède plusieurs épreuves gravées par Thomas de Leu d'après Darlay. La ressemblance de Catherine avec son frère y est frappante, soit qu'elle existât en effet, soit qu'on l'ait forcée à

1. Mss Dupuy, 407, fol. 27.

2. *Mém. du duc de la Force*, t. I, p. 304. *Cérémonial français*, par Godefroy.

3. Un autre portrait de Catherine appartenant à la collection du château d'Eu, a été reproduit dans la galerie de Versailles par Gavard.

dessein. C'est la même coupe de visage, le nez aquilin fortement accentué, les yeux vifs et perçants du roi béarnais. Nous en avons compté quatre reproductions toutes enrichies de quatrains différents. Nous les donnons comme échantillons de la poésie populaire de l'époque.

« Qui voit ce beau portrait, cette auguste apparence,
Voit tout l'honneur du monde et l'abrégé des cieux.
C'est le plaisir de l'âme et le miroir des yeux,
Princesse des vertus aussi bien que de France. »

« Voicy l'unique sœur du plus brave monarque,
Que le puissant Atlas peut porter sur son dos.
Voicy celle de qui l'impérissable loz
Se trace sur le lis pour éternelle marque. »

« D'une Sémyramis le renom ou la gloire,
Ou bien une Hébraïque en sa pudicité,
Contre un Assyrien n'a onc tant mérité
Que ceste sœur de roy, vraye fille de Mémoire. »

Une médaille fut frappée en commémoration de ce mariage. D'un côté est représenté le profil de la princesse, coiffée à peu près comme dans les estampes de Thomas de Leu; de l'autre sont gravées les trois Grâces, avec cette exergue assez peu compréhensible pour qui se rappelle les quarante

ans de la duchesse et son peu de beauté : « Une ou quatre. »

L'éditeur Jean Le Clerc, rue Saint-Jean-de-Latran, à l'enseigne de la Salamandre, publia en même temps une estampe qui eut alors un grand succès et attira longtemps la curiosité publique. Cette estampe, qui existe encore à la Bibliothèque nationale dans la collection Hennin, est de Léonard Gauthier ou de Thomas de Leu. Le sujet représente un pont que l'Amour achève de construire. D'un côté, un personnage, figurant l'Hymen en robe de grand prêtre, unit les fiancés ; Catherine, en robe à fraise et à vertugadin, tient un caducée ; le duc de Bar est habillé à la dernière mode du temps de Henri IV ; le roi lui-même est représenté drapé en héros antique armé d'une branche de laurier. Au bas de l'estampe, les vers suivants apprenaient aux incrédules combien le mariage de Catherine était heureux pour la France :

« De ce couple sacré qui conjoinct hyménée,
Des merveilles du siècle en leur fleur sortiront ;
Les douceurs de leurs fruits aux peuples serviront
Pour préserver leurs biens de la guerre effrénée. »

Trois quatrains et deux tercets suivent ce début poétique et roulent entièrement sur une sorte de jeux de mots fournis par le titre de marquis de Pont, que portait le duc de Bar, sur le bonheur de l'hymen, les mérites de la princesse et la grandeur de Henri IV.

L'autre estampe, appartenant aussi à la collection Hennin, sur le même sujet, est due à J. Théodore et J. Israël de Bry, et a été publiée à Francfort-sur-le-Mein, en 1598. Le pont y est formé de deux palmiers, et au lieu de poésie, l'éditeur a inscrit au-dessous en latin une longue et ridicule dissertation sur ces arbres dont Pline a expliqué les sympathies, et sur les avantages de l'état du mariage. La première de ces estampes, moins fine de gravure, a sur la seconde le mérite d'être une expression historique des sentiments du public sur le mariage de la sœur du roi, considéré comme le véritable terme des longues rivalités entre les maisons de Lorraine et de France.

Le duc de Bar ne fut pas oublié des artistes de l'époque. Le burin de Thomas de Leu a reproduit avec un égal talent sa figure ouverte, animée,

jeune encore et agréablement éclairée par un regard intelligent et bon. On lit au-dessous les vers suivants:

« A l'unique princesse, honneur de notre France,
Digne sœur d'un grand roy, ce prince généreux
A fait pour sa Lorraine une double alliance,
Par un sainct hyménée également heureux. »

La duchesse de Lorraine soutint avec grâce et dignité sa situation nouvelle. Le caractère affectueux et doux de son époux, l'esprit élevé de son beau-père lui inspirèrent assez promptement, sinon une vive tendresse, du moins une sympathie reconnaissante dont ils se contentèrent. Catherine, malgré les orages de son existence, n'avait rien perdu de son enjouement. Elle possédait surtout au plus haut degré ce besoin de plaire qui domine les femmes, à tel point qu'elles s'oublient parfois à séduire ceux mêmes qu'elles ne peuvent aimer. On dit que, dans un accès de ce genre, elle avait été jusqu'à dire au duc de Lorraine que l'heure agréable de sa vie était arrivée : « *Grata superveniat quæ non sperabitur hora*: ladite dame, remarque Palma Cayet, étant fort bien instruite en latin.»

Cependant elle cacha peu ses regrets de quitter son frère et de s'éloigner de son pays. La douceur avec laquelle Henri avait traité sa constance religieuse ajoutait une reconnaissance enthousiaste à ses sentiments naturels. Dans une lettre adressée à la duchesse de la Trémouille, la princesse d'Orange s'exprime ainsi : « Madame part jeudi. Vous n'avez jamais vu tant de regret de laisser la France. » Et dans une autre lettre, elle raconte le départ : « Votre sœur (la duchesse de Bouillon) a vu les derniers adieux du Roi et de Madame, qui ont été pitoyables, car Madame s'évanouit en disant adieu au Roi qui pleura fort aussi. »

Malgré ces tristes pressentiments, l'existence de la duchesse de Lorraine fut heureuse durant la première année de son mariage. La vie paisible, les habitudes simples et bienfaisantes de la maison de Lorraine, convenaient au caractère et aux goûts de Catherine. Dans ses lettres, on voit qu'elle se plaisait à comparer la beauté agreste de quelques parties des États de son beau-père à son Béarn et à ses montagnes natales. A Nancy et à Sans-Soucy[1],

1. Aujourd'hui la Malgrange.

elle s'entoura de souvenirs de sa jeunesse, et orna plusieurs salons des tapisseries et des meubles de Pau, de Navarreins et de Vendôme. Elle faisait venir également les arbres et les plantes capables de résister au climat lorrain, et elle s'attacha plusieurs vieux serviteurs qui jusque-là l'avaient patiemment attendue en Béarn. Cette heure de calme, accordée à sa triste vie après tant d'agitations et d'épreuves, acheva de mettre en relief toute la grâce de son esprit et la tendresse de son cœur. Jamais ses amitiés ne furent aussi vives qu'à cette époque, jamais la tendre admiration que lui inspirait son frère, devenu pour elle un père et un confident après avoir été un juge si sévère, ne s'exprima avec plus de charme. Les lettres qu'elle écrivit alors présentent un récit fidèle et circonstancié de son existence à Nancy, de ses relations avec Henri IV, et de l'empire absolu qu'il exerçait sur elle. Elles sont ingénieuses, écrites d'un style vif et piquant, presque toujours égayées par un badinage et une plaisanterie de bon ton. On voit même que la princesse possédait, à un plus haut degré que son frère, ce que l'on appelle

proprement de l'esprit; et lorsque enfin elle abordera les dernières épreuves de sa vie, nous reconnaîtrons qu'il était difficile de cacher plus de sérieux sous autant d'enjouement. Parcourons cette correspondance, qui offre, sur les dernières années de la princesse, des détails plus intéressants que tous ceux qu'on pourrait trouver ailleurs.

« MON CHER ROY,

« Je ne veux faillir de vous rendre très-humbles grâces, par M. d'Attichy, des offres qu'il m'a faites de votre part; je m'asseure, mon roy, que l'honneur que vous me témoignez me rendra toujours mieux traitée de Monsieur mon beau-père et de Monsieur mon mary; il vous a toujours plu me promettre que, lorsque vous seriez paisible et que je serois mariée, vous me feriés ressentir les effets de votre bon naturel; l'un et l'autre sont maintenant, dont je loue Dieu et connois, par ce que m'a rapporté de votre part M. d'Attichy, que vous voulés exécuter cette promesse.

J'en ay bon besoin, mon cher roy, étant bien fort en peine, à cause des frais qu'il m'a falu faire

à mes noces et pour mon voyage, de plus que les quarante mille écus qu'il vous avoit plu me donner, comme vous dira M. d'Attichy. La nécessité où je me trouve cette année, à cause de cela, me contraint de vous importuner, encore que Monsieur mon beau-père m'assiste de ce qu'il peut; mais, Monsieur, il est fort endetté, et ne pourroit pas continuer longtemps. Quant à ce que M. d'Attichy m'a dit aussy, touchant le partage qu'il vous plaît voulloir me donner, que votre volonté étoit que j'élusse quelqu'un pour regarder à ce qui m'appartient, ayez agréable, mon brave roy, l'élection que j'ay faite pour cet effet, m'asseurant d'avoir choisy une personne si capable que mes affaires n'en peuvent que réussir à mon avantage: c'est vous, mon cher et brave roy, que je prends pour mon avocat, mon arbitre et mon juge, et votre bon naturel pour me faire la part telle qu'il vous plaira; car, quoi que vous me donniez avec votre bonne grâce, j'en seray plus contente que si j'avois plus par la dispute d'autre. Disposez donc de tout comme il vous plaira, et vous souvenez que tout ce que j'auray jamais, vous y aurez toujours

plus de pouvoir que moi-même. Je suis à vous, tout ce que j'ay en sera toujours de même; j'ai le mari que vous m'avez choisi; faites-moi paroître que cette obéissance vous est agréable; je n'espère qu'en vous, mon roy, car vous seul me pouvez rendre heureuse ou bien misérable. Or, maintenant, puisque je vous prends pour mon avocat auprès de vous, gagnés la cause de votre petite sœur et très-humble servante et soyés assuré que tant que je vivrai vous n'aurez, entre toutes vos sujettes, une qui, avec plus d'honneur, de respect et d'obéissance, reçoive la loy de vos volontés que moy, qui vous baise cent mille fois, mon roy.

« Je vous supplie très-humblement de témoigner à M. d'Attichy que vous avez le service qu'il m'a fait agréable, et vous souvenir de luy quand il se présentera quelque occasion pour son avancement. »

« Mon cher roy,

« Mérange vous contera comme tout va icy; je ne m'amuseray donc à vous le dire par cette lettre, me remettant à luy; je vous diray seulement que je me porte fort bien, Dieu merci, et que je désire

autant que vivre d'avoir l'honneur de vous voir. J'attends La Varenne avec impatience, jusques à ce que vous m'ayez fait cette faveur de me mander que vous me l'envoyerez.

« J'ai cru que vous m'aviez oubliée, ce qui me donnoit tant de déplaisir que j'eusse voulu estre morte; maintenant je reçois autant de contentement, me voyant honorée de votre souvenir que je tiens cher à l'égal de ma vie : croyés-le, mon cher et brave roy, et m'aimés moy bien toujours. Adieu, Monsieur; je suis votre servante très-humble. »

« Mon cher roy,

« Si je n'étois fort asseurée de l'honneur que vous me faites de m'aimer, j'aurois peur de vous être importune, vous écrivant si souvent; mais, mon roy, cela, et la crainte que j'ay que l'absence ne m'éloigne de cet honneur, me rend plus soigneuse à vous ramentevoir petite sœur, qui a reçu un contentement extrême d'avoir reçu par la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire par Bourlemont, que c'estoit plustost paresse qu'oubli qui retenoit votre main de m'asseurer que vous me

continuez en vos bonnes grâces; ne m'ôtez jamais cette faveur, ou ôtez-moi la vie, car sans cela, je ne la veux pas conserver.

« Ce porteur vous contera comme tout ce qui se passe icy, qui est comme je le saurois désirer, aussi suis-je bien votre commandement, leur rendant tout l'honneur et tout le respect que je leur dois. Voilà, mon brave roy, ce que je vous puis accorder. Ce porteur m'a tant fait de peur avec sa grosse voix, que, pour le faire taire, je lui ai promis de vous supplier très-humblement d'avoir pitié de lui; il vous en dira davantage, car ce n'est pas mon dessein de vous importuner. Adieu donc, mon cher et brave roy. Je vous embrasse mille fois en esprit. Plût à Dieu que ce fût en effet. »

« Mon cher roy,

« Morel, présent porteur, vous va trouver pour vous supplier très-humblement de commander que justice luy soit faite sur de quoy il a été accusé; s'il est coupable, il se soumet à telle punition qu'il vous plaira; quant à moi, je ne l'ay jamais trouvé

en faute, et parce qu'il avoit sçu que l'on l'avoit accusé de m'avoir desrobé, il m'est venu trouver, mais je n'ay rien perdu de ce que l'on luy a baillé pour moi. Je finiray ce discours, pour vous dire que j'ay une passionnée envie de vous voir ; je porte bien envie à tous ceux qui ont cet honneur.

« Monsieur mon mary est allé à la chasse; on lui a dit qu'il y avoit un fort grand cerf. En partant, il m'a dit que, s'il est tel qu'on luy a dit, qu'il vous enverra la tête; mais s'il n'est plus heureux que de coutume, je crois que vous n'aurez pas ce présent ; mais s'il le prend, et que ce soit chose digne de vous être présentée, je voudrois bien en être le porteur. . . . .

. . . .

. . . .

« ... Mon Dieu, mon cher roy, quand vous verray-je? Je reviens toujours à cela, car je n'ay point de plus violent désir ; ce sera quand vous l'aurez agréable, et le commanderez à monsieur mon beau-père. Bonsoir, mon brave roy ; je vous embrasse cent mille fois en esprit. »

« Mon cher roy,

« Mathurine[1] vous saura si bien représenter tout ce qui se passe icy, que je n'en allongeray cette lettre; seulement, je vous asseureray que je continue toujours à être très-bien avec ceux de cette maison, et que j'ay le meilleur mary du monde; aussy m'y gouverneray-je bien comme vous me l'avez commandé. Que je vous ai souhaité à Lunéville, où nous avons été ces jours!

« Mathurine vous dira bien comme il a fait beau pour toutes sortes de chasses. Mon Dieu, mon brave roy, que j'ay envie de vous voir, et quand auray-je cet honneur, et ce contentement, de vous pouvoir embrasser les yeux aussy guays que je les avois pleins de larmes quand je pris congé de vous; ce sera quand vous témoignerez à Monsieur mon beau-père et à Monsieur mon mary que vous le désirez.

« Pardonnez-moy si je vous importune si souvent de ce discours; j'ai tant d'envie de vous voir, que

1. Mathurine était une Béarnaise attachée au service de Catherine, et connue par la joyeuse liberté de son langage. Henri IV l'appelait sa folle ; elle était près de lui lors de l'attentat de Jean Châtel.

je ne puis empêcher de le vous témoigner souvent. Pour la fin de cette lettre, je vous supplie très-humblement, mon cher roy, de me continuer l'honneur de votre amitié, et que l'absence ne m'en esloigne non plus que je m'esloigneray pour chose au monde du respect, de l'honneur et de la soubmission que je vous dois, et à quoy mon inclination me porte du tout. Ayez cette créance de moy, mon brave roy, et me permettez de vous embrasser mille fois en esprit, jusqu'à ce que j'aye le bonheur que ce soit en effet. »

« Mon cher roy,

« Je n'ay voulu laisser partir ce porteur sans vous rafraischir la mémoire de petite sœur, qui se meurt d'envie de vous voir. Je porte bien envie à tous ceux qui ont cet honneur. Mon cher roy, si je demeure encore longtemps, je crois que je deviendray folle, attendant ce bonheur ; faites-moy cette grâce de me continuer l'amitié que vous m'avez promise ; c'est un trésor que je veux conserver aussi chèrement que ma propre vie, que je n'estimerois jamais heureuse si vous ne m'aimiez.

« Dans deux jours, je vous renvoieray Vaginer avec les despesches que vous m'avez commandées de Limousin : en cela, et en toutes vos volontés, vous trouverez mon obéissance et soubmission, toute telle qu'il vous plaira. Je réponds aussi pour monsieur mon mary qu'il en fera de même ; car, mon brave roy, vous n'avez point de serviteur et servante de qui vous pouviez plus absolument disposer que de nous deux, et c'est vérité. Je vous embrasse mille fois. »

« Mon cher roy,

« Je vous envoie ce porteur, désirant avoir l'honneur de savoir de vos nouvelles. J'avois espéré pouvoir vous mander une nouvelle de moy que vous m'avés témoigné désirer ; mais depuis deux jours j'ay reconnu que ce n'étoit qu'une fausse grossesse, dont je suis si malade, que je n'ai pas la force presque d'achever cette lettre. J'ai donné charge au porteur de vous dire force choses de ma part, et sçavoir de vous comment il vous plaira que je me gouverne à l'arrivée de l'infante[1]. »

1. Fille de Philippe II, mariée à l'archiduc gouverneur des Pays-Bas.

« Mon cher roy,

« Ce porteur vous dira comme s'est passée ici la réception de l'infante ; elle m'a été plus courtoise que le pays ne me le faisoit espérer, c'est une humeur qui, à mon avis, vous seroit agréable. Elle aime fort la chasse ; l'archiduc est aussi fort courtois : je remets tout à La Varenne à vous conter ; je l'ay retenu pour voir la compagnie ; je vous y ai souhaité. Quand auray-je cet honneur, mon cher roy, de vous voir ? envoyez-moi quérir, ou me venez voir. Pardonnez-moy si je vous parle si librement ; aimez-moy, mon brave roy, car je vous aime plus que moy-même.

« La Varenne vous dira comme mon mary et moy vivons. Il n'y a point d'altesse entre nous deux ; mais pour céla je crois qu'il n'y a pas moins d'amitié. J'ay prié La Varenne de vous parler pour Houdoyer. La cour de Parlement l'a condamné, ce qu'ils n'ont pas fait pour Gabelin ; faites-moy l'honneur qu'il sente l'effet de la promesse que vous m'avez faite le jour de mes nopces. Je vous supplie très humblement d'avouer ce porteur de

ce qu'il a dit de votre part à Monsieur mon beau-père et à Monsieur mon mary, car je reconnais que cela me sert du tout à me rendre à mon aise et à me faire bien traiter.

« Faites-moi l'honneur de continuer à leur montrer que vous m'aimez, et leur sentez bon gré du traitement qu'ils me font; venez me commander, mon roy, de vous donner un petit page; car je crois que, si vous-même ne me le dites, je n'y arriverai point. La vérité est que je me suis blessée... On ne l'a osé dire à Monsieur mon mary: j'en ay bien pleuré. C'est trop vous importuner; adieu, mon brave roy. »

« Mon cher roy,

« Ce porteur vous contera tout ce qu'il a veu à l'arrivée de cette infante, que vous pouvez avoir déjà sçu par La Varenne. Ce mot sera pour vous supplier très-humblement de m'aimer toujours, et de croire que rien n'est plus à vous que petite sœur qui est demi-morte de la fièvre qui m'a toujours tenue durant que l'infante étoit icy, et m'a fallu contraindre, de sorte que j'en suis maintenant fort

mal. Bonjour, mon cher et brave roy, que j'aime plus que ma vie. »

Pendant que Catherine entretenait ainsi avec son frère cette correspondance que nous allons bientôt reprendre, les malheurs qui devaient attrister ses dernières années se préparaient à fondre sur elle. En arrivant à Nancy, le duc de Bar avait reçu, par l'entremise de l'évêque de Toul, un bref pontifical [1] qui annulait son mariage et le frappait d'excommunication. Le duc de Lorraine avait appris en même temps que Clément VIII, dans son mécontentement, défendait toute relation politique et religieuse entre le saint-siége et le duché, tant que durerait le scandale causé par l'hérésie de la princesse. Elle-même apprenait de son côté que le synode calviniste de Montpellier avait condamné son mariage.

Charles III ne se dissimula pas la gravité de ces redoutables arrêts. Il avait augmenté le pouvoir de Rome dans ses États en multipliant les établissements religieux, en favorisant les Jésuites, et en

1. Lettre CCXXX, adressée au roi, *Corresp. du cardinal d'Ossat*, t. IV, p. 16, note.

se montrant le plus dévoué des princes catholiques. C'était donc se démentir en face de son peuple que de braver, comme il l'avait fait, les volontés du saint-père ; c'était commettre aussi une faute capitale dans le sens politique de ses intérêts nationaux, car il s'aliénait le plus puissant appui de sa maison, brisait le lien qui unissait depuis tant d'années les princes lorrains à l'Église, et augmentait l'influence de Henri IV sur les affaires de l'Europe.

Ce désappointement devait s'accroître encore. On voit, par les lettres de la duchesse, qu'elle n'avait pu supporter les fatigues d'un commencement de grossesse ; une grave indisposition, qu'elle essaya de cacher, en était résultée. Cet événement fut bientôt connu de la cour de Lorraine et du peuple, qui le considéra comme un premier effet de la vengeance du ciel, et l'accueillit par des murmures peu contenus. Enfin, la nouvelle de la mort subite de Gabrielle d'Estrées, suivie du consentement au divorce de Marguerite de Valois, vint détruire le chimérique espoir que Charles III avait conçu, celui de voir ses enfants

hériter d'un droit au trône de France. Catherine pressentait vaguement ces déceptions ; elles ne lui laissaient plus d'appui que la tendresse de Henri IV et la timide affection de son mari, qui, s'il faut en croire Sully, l'aimait éperdument. C'était alors qu'elle écrivait au roi les lettres suivantes, à l'occasion de la mort de Gabrielle.

« Mon cher roy,

« Je sçay qu'à l'extrême ennui que vous avés, les paroles ne peuvent apporter de remède ; voilà pourquoy je n'en emploieray que pour vous assurer que je le ressens aussi vivement que l'affection extrême que je vous porte, et la perte que j'ai faite d'une si parfaite amye [1] m'y oblige. J'eusse bien désiré d'estre auprès de vous pour vous rendre en cette affliction le très-humble service que je vous dois. Croyez, mon cher roy, que j'aimeray toujours et servirai de mère à mes

1. Cette expression de *parfaite amie* venait sans doute de ce que Gabrielle n'avait pas été étrangère à la réconciliation de Catherine et d'Henri, après la rupture du projet de mariage entre elle et le comte de Soissons.

neveux et nièces, et vous supplie très-humblement vous ressouvenir que vous m'avés promis ma nièce [1]. S'il vous plaît de me la donner, j'y apporteray la mesme amitié et soin que si c'étoit ma propre fille. Monsieur mon mary vous témoigne son regret par celui qu'il vous envoie. Plût à Dieu, mon roy, pouvoir alléger votre douleur par la perte de quelques années, le souhaiterois de toute mon affection; et, sur cette vérité, je vous embrasse mille fois, mon cher et brave roy. »

Henri IV répondit ainsi à la lettre de sa sœur :

« Ma chère sœur, j'ay receu à beaucoup de consolation vostre visite. J'en ay bien besoin, car mon affliction est aussi incomparable comme l'étoit le sujet qui me la donne : les regrets et les plaintes m'accompagneront jusques au tombeau. Cependant, puisque Dieu m'a fait naître pour ce royaume et non pour moy, tous mes sens et mes soins ne seront plus employés qu'à l'avancement et conservation d'iceluy. La racine de mon amour

1. Catherine-Henriette, mariée plus tard au duc d'Elbeuf, morte en 1625.

est morte; elle ne rejettera plus; mais celle de mon amitié est toujours verte pour vous, ma chère sœur, que je baise un million de fois.

« HENRY.

» Fontainebleau, 15 avril 1599. »

« MON CHER ROY,

« Je n'ay pas voulu partir d'icy sans vous envoyer ce laquais pour avoir l'honneur d'apprendre de vos nouvelles, étant extrêmement marrye que devant que vous éloignez, je n'aye eu ce bonheur de vous voir; si vous l'eussiez commandé à Monsieur mon mary et à moy, nous n'eussions pas failly d'y aller en diligence. Ce m'est un extrême regret de ne vous avoir pu rendre le service très-humble que je vous dois; car, mon cher roy, je n'ay de plus violent désir que de vous témoigner l'extrême amitié que, comme à mon cher frère, je vous porte, et ma continuelle servitude et obéissance comme à mon roy.

« Ayez cette créance de petite sœur qui vous supplie très-humblement de l'aimer toujours. Madame de Pangeas va à Paris; je lui ai com-

mandé de voir ma nièce, et, s'il vous plaisoit me l'envoyer, me l'amener; moy-même l'iray bien quérir quand il vous plaira, car je suis résolue de l'aimer et chérir comme ma propre fille; et bien que je les veuille tous aimer extrêmement, il me semble que je suis plus obligée à celle-là comme étant ma filleule. Je m'en vais demain à Nancy. Madame la princesse ma belle-sœur s'en veut aller trouver son mary dans cinq ou six jours... »

« Mon cher roy,

« Je ne puis demeurer plus longtemps sans envoyer savoir de vos nouvelles : je porte bien envie à ce laquais qu'il ait l'honneur de vous voir et que j'en sois privée; mais je veux croire pour ma consolation que ce sera bientôt; car tout le monde dit que vous vous mariez, et je m'asseure que vous me ferez l'honneur de me convier à vos noces; plût à Dieu, mon roy, cela fut-il déjà, et que je me visse si heureuse et honorée que d'être tante d'un beau dauphin, et luy pouvoir donner un petit page de sa chambre qui ait l'honneur

d'être son germain, ce seroit le comble de ma félicité; j'en prie tant Dieu que j'espère qu'il m'exaucera.

« Je vous ay mandé par esprit comme j'étois heureuse et contente icy; je continue et semble que l'amitié de mon beau-père et de mon mary augmente; je sais, mon roy, que vous m'aimez tant que vous en réjouirez; aussi est-ce vous qui m'avez donné ce bon mary; certes, mon roy, il faut que je vous avoue que je l'aime passionnément, car il m'en donne sujet extrêmement. Bref, je vous puis asseurer qu'il ne fut jamais un plus heureux mariage; Dieu vous rende aussy content quand vous serez en ce saint lien que nous le sommes. Ayez agréable, mon roy, que je vous parle avec cette liberté que je continueray autant que je connoîtrai que vous l'aurez agréable.

« Quant à notre fille, permettez-moy de l'appeler ainsi, quand il vous plaira me l'envoyer, je l'aimeray et la tiendray aussi chère qu'une propre fille. Il faut que je vous die qu'il y a icy une peinture de vous à une galerie qu'a Monsieur mon beau-père, que je crois vous voir, et non

sans avoir les larmes aux yeux, songeant de vous avoir laissé. Ayez envie de me voir, mon brave roy, et cela sera, car le moindre commandement que vous en ferez à Monsieur mon beau-père, et à Monsieur mon mary, ils l'exécuteront; car Monsieur mon mary vous affectionne si extrêmement que toutes vos volontés luy serviront de loix.

« Il meurt d'envie de vous aller baiser les mains et de renouveler les vœux de sa très-humble servitude ; quant à moy, je suis tout à vous. Le changement de condition ne me rend moins assujettie à tous vos commandements, à l'exécution desquels je ne trouveray jamais rien de difficile. Croyez-le, mon cher et brave roy. Je vous importune d'une longue lettre ; mais il me semble que je parle à vous. »

CHAPITRE XI

Difficultés de la situation de Catherine à la cour de Lorraine. — Nouvelles conférences religieuses. — Inquiétudes du duc de Lorraine. — Lettre de la duchesse à Mornay. — Jubilé de 1600. — Départ secret du duc de Bar pour Rome. — Refus du pape Clément VIII d'accorder la dispense de son mariage. — Décision et conseils du pape adressés à la duchesse. — Retour du duc de Bar en Lorraine. — Il vit séparé de la duchesse. — Douleur de Catherine. — Son voyage à Paris. — Conférences présidées par l'évêque d'Évreux. — Persistance de la duchesse et joie de ses amies. — Lettre de Catherine au pape. — Lettre de Henri IV au pape et au cardinal d'Ossat. — Efforts du cardinal d'Ossat. — Intérêt du pape pour la duchesse. — État de santé de Catherine. — Conditions sous lesquelles la dispense est obtenue. — Ses lettres au roi. — Sa maladie, sa mort, ses funérailles. — Dernières vues sur son caractère.

Ces lettres donnent une idée précise de l'existence de la duchesse de Lorraine, de son dévouement à Henri IV et de la parfaite intelligence qui régnait entre elle et le duc de Bar. Cependant quelques chagrins affligeaient déjà son âme. Arrivée à Nancy avec ses dames et ses serviteurs calvinistes, et décidée à conserver sa croyance, elle avait essayé de la pratiquer sans éclat, mais avec sa rigidité ordinaire. Ne pouvant le faire dans le palais ducal, elle se retirait dans ce but au château de Sans-Soucy, près de Nancy. Là, dans une

ancienne grange transformée en chapelle, elle assistait régulièrement aux offices de sa religion. La population lorraine s'irrita de ces pratiques, et le surnom de *Malgrange*, qui fut donné au château de Sans-Soucy depuis cette époque, est encore maintenant un témoignage de cette impression publique.

La tolérance du duc de Lorraine envers Catherine ne pouvait être longue. Nous savons combien de déceptions avaient suivi le mariage de son fils. D'un autre côté, le duc de Bar, très-épris de sa femme, devenait aussi dévoué qu'elle-même aux intérêts français. Ces circonstances alarmaient la cour de Lorraine, et Charles III regrettait de plus en plus d'avoir consenti à faire entrer dans sa famille la princesse calviniste. Celle-ci, vaguement informée de ces mécontentements, s'efforçait de les dominer en redoublant de prévenances et de grâces, et en resserrant les liens qui unissaient le duc à Henri IV. Cédant aux supplications du prince, dont les scrupules religieux s'éveillaient avec l'attachement conjugal, elle demanda à recevoir de nouvelles instructions catholiques. Les

théologiens du collége de Pont-à-Mousson furent appelés à Nancy, et le duc de Bar désigna le père jésuite Commelet pour instruire la duchesse, qui, de son côté, avait nommé le ministre Couët du Vivier pour lui répondre. La conférence n'eut aucun résultat. On peut en juger par un billet de la duchesse à du Plessis-Mornay, où elle dit que ces entretiens n'avaient pu la convaincre, et qu'elle n'avait pas été satisfaite des raisonnements du père Commelet.

La correspondance échangée entre la duchesse et Mornay, durant l'année qui suivit son mariage, révèle le trouble qu'apportait au bonheur des deux époux la différence de leurs croyances religieuses, et l'influence que Mornay avait conservée sur Catherine. « Je vous dirois, lui écrivait-elle à la fin de 1599, que j'ai de rudes combats à soutenir, non pour estre forcée en ma religion, mais pour voir les peines auxquelles on met Monsieur mon mary, pour ne pouvoir obtenir du pape l'absolution de m'avoir épousée estant sa parente. Cela l'afflige si fort que je ressens sa douleur, et n'y puis apporter remède que la plainte. cf. p. 31.

La douceur de quoy il me traite me fait souhaiter qu'il n'y allât de ma vie pour l'ôter de la créance où on le met qu'il est damné. On lui a défendu de faire ses Pâques. Tout cela le rend extrêmement affligé, mais non pas m'aimant moins; et me dit sa peine avec tant d'amoureuses paroles, qu'à toute heure j'ai les yeux pleins de larmes, mais pourtant bien résoleue de vivre et mourir en la crainte de Dieu. Je vous écris librement, comme à mon ami. Je vous prie que cela ne passe pas outre, que là où vous jugerés que cela ne pourra servir pour m'aider à nous sortir tous deux de ceste peine, sans laquelle je serois la plus heureuse femme du monde. Je finiroy, etc. »

A ces plaintes si touchantes et si douces, Mornay répondait par les encouragements les plus capables de confirmer la duchesse dans ses résolutions[1]. D'un autre côté, la duchesse de Rohan et ses deux filles, Catherine et Anne[2], la prin-

1. Lettres de M. du Plessis à Madame. Voy. *Correspondance.*

2. Anne de Rohan soutint ensuite avec courage les affreuses extrémités du siége de la Rochelle, et refusa, ainsi que sa mère, d'être comprise dans la capitulation. Demeurée prisonnière de

cesse d'Orange, la duchesse de Bouillon et la princesse de Nassau, achevaient de la maintenir dans ses idées religieuses. Elle entra ainsi dans la plus cruelle période de sa triste vie, et se créa des infortunes dont elle ne put, au premier abord, mesurer toute la profondeur. Le duc de Bar, à la fois dominé par sa tendresse pour elle et dévoré par les remords, n'osait ni la contraindre ni la protéger contre l'animadversion croissante de la cour. Les conseillers politiques et les directeurs spirituels de ce faible prince, craignant évidemment que dans cette lutte la duchesse ne s'emparât seule de l'esprit de son époux, formèrent alors un projet auquel on peut croire que le duc Charles III lui-même ne fut pas étranger.

On touchait aux premiers jours du dix-septième siècle, et un jubilé solennel allait s'ouvrir à Rome. Cette grâce de l'Église permettait au prince de Lorraine d'obtenir, avec le pardon du pape, la

guerre, elle fut conduite au château de Niort. Ses stances sur la mort de Henri IV eurent une juste réputation. Elle mourut à Paris sans alliance, le 20 septembre 1646, après avoir vu le mariage de Marguerite de Rohan, l'unique héritière de son frère, avec Henri de Chabot.

rémission de sa faute. Un moine cordelier qui dirigeait sa conscience, soutenu par les avis du marquis de Beauvau, son premier gentilhomme, lui conseilla de partir pour l'Italie et de solliciter lui-même l'absolution qu'il désirait si ardemment. Après quelques hésitations, le prince quitta Nancy, accompagné de M. de Beauvau, du moine son confesseur, et d'un secrétaire intime du duc de Lorraine son père. Le prétexte ostensible du voyage était d'aller demander la dispense nécessaire à la légitimation du mariage ; le motif secret était d'obtenir du pape l'ordre de répudier la princesse, de rompre le mariage et de permettre au duc de contracter une autre union.

Arrivé à Rome, le duc descendit en simple pèlerin au couvent de la Trinité-du-Mont, et conserva pendant quelques semaines un strict incognito. Il essaya de se mêler aux étrangers qui étaient chaque semaine admis à recevoir collectivement l'absolution pontificale [illegible] soit que sa présence eût été révélée à dessein, soit que le hasard l'eût fait reconnaître, il fut éloigné du pape et forcé de confier sa demande à des intermédiai-

res. Le marquis de Beauvau l'exposa au cardinal Bellarmin[1], et le confesseur du prince au cardinal d'Ossat[2], envoyé de France à Rome.

Celui-ci n'accepta cette mission qu'avec une extrême répugnance. Il blâma la conduite du prince et en témoigna son mécontentement à la cour de France. Le langage des conseillers du duc alarma sa sincérité, et la faiblesse excessive de ce prince déplaisait à son esprit actif et ferme. Il devina promptement les intentions de la cour de Lorraine; puis, se rappelant l'hésitation de la princesse au moment de son mariage, il crut qu'elle-même désirait trouver un prétexte pour quitter un époux qu'elle n'aimait pas et dont elle n'était pas aimée. Prévoyant néanmoins le trouble qu'un tel divorce causerait dans la politique française, il résolut de s'y opposer par tous les moyens possibles, et consacra pendant plus de deux ans à

1. Bellarmino (Rob.), célèbre théologien et canoniste, né à Monte-Pulciano, en 1542. D'abord jésuite et ensuite archevêque de Capoue, cardinal et bibliothécaire du Vatican, mort en 1641.

2. Arnaud d'Ossat, né à Laroque, diocèse d'Auch, en 1536, chargé d'affaires à Rome depuis Henri III. Il mourut en 1604. *Corresp. du cardinal d'Ossat*, t. IV, l. 228.

cette négociation une activité qui, dit-on, fut l'une des causes de la mort subite qui le frappa au printemps de 1604.

Clément VIII refusa d'abord la dispense d'une manière positive. « Jamais, dit-il, elle ne serait donnée tant que la duchesse demeurerait dans ses opinions. Il ajoutait qu'il se ferait plutôt mettre en quatre quartiers que de valider un mariage dont l'un des conjoints ne le reconnaissait point pour pasteur de l'Église ni pour avoir puissance de le dispenser, et outre cela ne croyait point que le mariage fût un sacrement, ni qu'il fût illicite de le contracter entre proches parents, comme l'étaient le duc et la duchesse ; que, selon les cas de conscience qui se pratiquaient en l'Église romaine, l'on ne donne pas l'absolution pour le passé, si celui qui la demande ne promet de se désister du péché pour l'avenir [1]. »

Mais en même temps le pape montrait une admirable sollicitude pour la princesse hérétique. Il offrait d'*aller la catholiser lui-même*, et nommait les théologiens les plus capables de la convertir. Il

1. *Corresp. du cardinal d'Ossat*, l. CCCLXVI, à M. de Villeroy.

lui proposait, entre autres, le savant et spirituel auditeur Séraphin Olivieri [1], qui passait pour avoir obtenu de lui qu'il se décidât à absoudre Henri IV en 1595. Loin de fixer un terme à l'époque de sa conversion, il laissait à la duchesse tout le temps qu'elle pouvait désirer ; il promettait même d'accorder la dispense si elle s'engageait simplement à rentrer tôt ou tard dans le sein de l'Église. Il invitait aussi le duc de Bar à retourner en Lorraine, et il lui permettait de gagner le jubilé et de participer désormais aux sacrements. Quelques sages et prévoyants avis étaient ajoutés à ces conseils, et prescrivaient au duc d'éloigner sans éclat de sa femme les personnes dont l'influence était nuisible aux progrès de sa conversion.

Cette décision était loin de répondre à l'espoir de la cour de Lorraine. Le duc quitta Rome et revint à Nancy, où les scrupules de sa conscience,

1. Olivieri (Séraphin), fils de Jacques Olivieri, professeur de droit canon, puis cardinal, né à Lyon en 1538, mort à Rome en 1609. Il passait pour avoir été le seul capable, à la cour de Rome, d'avoir décidé Clément VIII à absoudre Henri IV. L'opinion générale était, à Rome, que s'il pouvait s'entretenir avec la duchesse de Bar, elle se convertirait.

un instant calmés par de pieuses pratiques, se réveillèrent plus violents. Il vécut séparé de la duchesse, en proie à une mélancolie profonde, et parlant quelquefois, dit-on, d'échanger son titre contre l'humble et solitaire existence d'un disciple de saint François d'Assise. De son côté, la duchesse, inquiète et souffrante, humiliée de cet abandon, restait livrée aux soins et aux conseils de ses dames calvinistes, et aux exhortations de Mornay, dont le zèle religieux redoublait de ferveur. Henri IV, instruit de sa situation et offensé de l'isolement dans lequel on laissait sa sœur, écrivit à Rome pour presser ses ministres d'obtenir la dispense, condition première d'un rapprochement entre les deux époux. « Ma sœur (disait-il dans sa lettre au cardinal d'Ossat), ayant vu revenir son mari sans rapporter ce qu'il avoit demandé, s'en est tellement affligée qu'elle est tombée gravement malade ; elle commence à se mieux porter. Mon cousin, je vous prie donc d'aider à secourir cette famille de cette consolation au besoin qu'elle en a, et j'aurai bonne part au repos qu'elle en recevra. »

Il désira en même temps revoir la princesse, qui vint à Paris avec le duc de Bar peu de semaines avant la naissance du dauphin, depuis Louis XIII, dont elle fut témoin à Fontainebleau en 1602. C'est pendant le séjour de Catherine en France qu'eut lieu la dernière et la plus célèbre des conférences religieuses réunies pour sa conversion au catholicisme. Mieux inspiré que le duc de Lorraine, Henri IV avait choisi le célèbre cardinal du Perron pour présider la conférence. La réputation européenne du prélat, sa brillante éloquence, sa récente victoire sur du Plessis-Mornay lui présageaient un succès presque certain sur l'esprit de la duchesse. Un instant on la crut soumise. Elle l'écoutait avec un attrait qui alarmait les calvinistes et satisfaisait vivement Henri IV, quand une autre influence vint détruire ce nouvel espoir. A l'époque du mariage de Catherine, le roi avait choisi Anne, troisième fille de la duchesse de Rohan, pour accompagner sa sœur en Lorraine. Éloquente et vive comme sa mère, Anne avait de plus la séduction de ses vingt ans, de sa beauté, de son imagination enthousiaste. Les



exhortations du cardinal Duperron échouèrent devant sa voix jeune et ardente ; et Catherine, entraînée par ses raisonnements, refusa encore de se convertir. « Ma sœur écoute bien l'évêque d'Évreux, écrivait le roi à M. de Béthune, ambassadeur à Rome ; mais elle ne fait encore aucune démonstration de vouloir acquiescer à ses raisons, de quoy je suis très-desplaysant. » D'un autre côté, la duchesse de Bouillon écrivait à la duchesse de la Trémouille : « La conférence offerte à Mgr d'Évreux est encore, je croy, sur le bureau. Le voïage du roi, avec le peu d'envye qu'il a que l'on en tire des preuves pour la vérité, la rompra. L'on a douté de Madame, qui s'est fort raffermie et promet constance. Elle a gagné un grand coup si elle peut s'en retourner en Lorraine sans avoir fléchi. Dieu la fortifie par la grâce [1]. » — Et dans une autre lettre, datée du 30 décembre : — « Pour toute nouvelle, de Maurier me mande la grande constance de Madame, qui est une très-bonne, et

1. Lettre datée de Langenis, 1er décembre, écrite par Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, à sa sœur la duchesse de la Trémouille. (*Bibl. de l'École des Chartes*, p. 135. t. III. 4e série. Communiquée par M. Marchegay.)

doit être ressentie de tous ceux qui font mesme profession que celle pour laquelle elle a eu tant à souffrir. »

La résistance de Catherine excita plusieurs fois l'impatience du roi. Lassé de son obstination, à la suite d'une scène orageuse pendant laquelle il avait employé vainement les raisonnements et les supplications, il s'unit au duc de Bar pour lui déclarer qu'elle compromettait le destin et la paix des États du duc son beau-père : « Hélas, répondit la duchesse, je sais bien que ma religion vous est préjudiciable ; laissez-moi donc retourner en Béarn, où du moins je n'importunerai personne et vivrai tranquille. » Puis, s'adressant au roi, elle reprit en pleurant : « Sire, ils veulent que je croye que notre mère est damnée ! » Henri, ému, se détourna pour cacher les larmes qui le gagnaient, et dit brusquement au duc de Bar : « C'en est assez, mon frère, je renonce à la dompter. C'est à vous d'y essayer. »

Après son retour en Lorraine, la situation de la duchesse devint déplorable. On en jugera par la lettre qu'elle écrivit au roi le 28 novembre 1602.

« Mon cher roy,

« Si votre authorité auprès du pape, et les justes raisons qu'il a de mettre mon mari hors de peine, eussent produit les effets qu'elle devoit, je ne serois contrainte de vous importuner si souvent sur ce même sujet, qui est maintenant en tel état que je vois mon mary en un tel désespoir, se voyant plus éloigné que jamais d'avoir sa dispense; que s'il ne vous plaist avoir pitié de lui ou de moi, nous ne pouvons que vivre avec toutes sortes de misères, luy pour le trouble que cela apporte en son âme, moi, pour voir pâtir à mon occasion ce qui m'est plus cher que ma vie. Ne permettez donc, mon cher roy, que lui étant donnée de votre main, je sois le sujet de ses peines. Apportez votre autorité à son repos, qui n'est maintenant troublé que par vos anciens ennemis les Espagnols, comme vous pourrez savoir particulièrement par M. de Champvallon. Votre bon naturel et votre promesse vous obligent à m'assister de cette cruelle peine où je languis avec la moitié de moi-même, et à soutenir mon

honneur qui ne pourroit être taché de ce nom de mariage ; nul que le vostre n'eut part à ma honte ; je n'ai rien fait que par votre commandement, auquel je resterai la plus obligée femme qui vive, si je me vois délivrée des appréhensions que les douleurs de mon mari et les longueurs du pape m'apportent. Ce sera quand, par votre moyen, qui est le seul où j'ay toute ma fiance, vous ferez avoir ce que, humiliée à vos pieds, je vous requiers très-humblement, nous aurons notre dispense. Je ne doute pas, mon cher roy, que s'il vous plaît honorer tant que de faire ce que M. de Champvallon vous suppliera de nos parts, nous ne jouissions de l'espérance que nous avons en votre pouvoir, lequel Dieu veuille rendre absolu sur tout le monde, avec l'entière félicité que vous désire votre très-humble et très-obéissante sujette et servante, petite sœur, qui embrasse mille fois son cher et brave roy [1].

« Écrit le XXVIII novembre 1602. »

1. Bibl. nat., trad. franç., 8958, fol. 2. Tout ce volume est rempli des procédures faites en cour de Rome pour la validation du mariage de Catherine avec le duc de Bar. Voir aussi *Bibl. de l'École des Chartes*, t. III, 3e série.

Non contente de s'adresser à Henri IV, la duchesse écrivait presque à la même époque la lettre suivante au pape Clément VIII :

« Très-saint Père,

« Ayant ces jours passés pour satisfaire aux exhortations de Votre Sainteté et aux prières du roy, mon frère, et de M. le duc de Bar, mon mary, de rechercher les voies de m'éclaircir de la vérité de la doctrine, laquelle il vous plaist me convier de suivre, il est arrivé que le sieur évêque d'Évreux et ceux que j'avois mandés pour conférer avec lui sur ce sujet, n'ont pu tomber d'accord des moyens de leur conférence ; en quoi néanmoins il me semble et me suis résolue d'en appeler d'autres qui se trouvent avec lui aux mesmes conditions qu'il leur a offertes, et sur leur approche ou refus, suivre l'inspiration qu'il plaira à Dieu de me donner, promettant à Votre Sainteté que je n'y apporterai de ma part aucune passion, résistance ni opiniâtreté ; ainsi serai très-aise de pouvoir trouver la vérité en une cause à laquelle les exhortations de V. S., les prières du roy, mon frère, et

le contentement de M. le duc de Bar, mon mary, m'invite. Cependant, très-saint Père, d'autant que la conscience de mondit sieur le duc, mon mary, demeure en peine pour n'avoir pu obtenir de Votre Sainteté la dispense de notre mariage, j'ai osé m'asseurer tant de votre bonté que de joindre, en ce cas, mes prières avec les siennes, et vous supplier très-humblement la nous vouloir accorder, et croire que cette obligation ajoutera encore un poids aux autres considérations qui me convient à rechercher les moyens de vous donner contentement et vous témoigner que je suis, très-saint Père, de Votre Sainteté,

« Très-humble fille et servante[1]. »

Cette touchante lettre, les malheurs de la princesse, l'agitation évidente dans laquelle se trouvait son âme, émurent vivement le pape et toute la cour de Rome. Clément VIII, dans ses conférences avec le cardinal d'Ossat, laissait entrevoir sa solli-

1. Bibl. nat., trad. franc. 8958, fol. 3, r°, au dos : Copie de la lettre que Madame, sœur du roy, a escritte au pape, et de celle qu'elle m'a escritte de sa main. »

citude et sa pitié ; mais il blâmait la conduite tenue envers elle. « Pourquoi, demandait-il, laisse-t-on à la duchesse les dames qui ne peuvent que fortifier son cœur par leurs discours et par leurs conseils ? Pourquoi l'auditeur Sérafin, qne j'avois désigné comme le plus capable de la catholiser, n'a-t-il pas été appelé en Lorraine ? »

Le cardinal répondit que la duchesse était si languissante, qu'il était impossible de la priver de personnes dont les soins lui étaient nécessaires, et dont l'éloignement lui causerait une émotion dangereuse. Il ajouta que la même raison l'empêchait de recevoir l'auditeur Sérafin. Le pape, après quelques entretiens, consentit à remettre l'affaire de la dispense à une congrégation de neuf cardinaux, qui prononceraient si elle était possible à accorder avant l'abjuration de Catherine.

Tandis que le cardinal d'Ossat hâtait par une infatigable activité la décision qui devait rendre une tardive tranquillité au duc de Bar et à sa malheureuse épouse, elle recevait Henri IV à Metz, où l'avaient appelé diverses affaires [1], et présidait

1. Celle des Soboles.

à des fêtes dont l'éclat formait un amer contraste avec sa douloureuse existence. Luttant contre la tristesse que lui causait l'abandon de son mari, qui, sous prétexte d'une indisposition, avait refusé de l'accompagner à Metz, elle s'occupa encore de plusieurs négociations relatives au mariage de sa filleule, Catherine de Rohan, avec le duc de Deux-Ponts, et du jeune duc de Rohan avec Marguerite de Béthune, fille aînée de Sully. Au mois de septembre 1603, elle fit un dernier voyage en France, et cette fois se sépara pour jamais de son frère.

Enfin, le 12 décembre 1602, quatre consulteurs se réunirent à Rome aux neuf cardinaux Ascoli, Borghese, Baronio, Bianchetto, Mantuça, Arrigone, Visconti, San-Marcello et d'Ossat; et après une dernière délibération, la dispense fut accordée dans les conditions suivantes :

« Le Roi, Monsieur de Lorraine et Monsieur le duc de Bar promettront et s'obligeront, chacun à part, par leurs lettres patentes, de procurer, aussitôt que faire se pourra, l'instruction de ladite dame en la religion catholique, comme elle-même

s'est offerte à la recevoir après ladite dispense, par des lettres qu'elle a écrites au pape, à M. de Béthune, ambassadeur du roi, et au cardinal d'Ossat, et, en tout événement, que les enfants qui naîtront de ce mariage seront nourris et élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine. Quant à la façon de contracter le mariage de nouveau, si le concile de Trente étoit publié en Lorraine, il faudroit qu'il fût contracté en présence du curé de la paroisse et de deux témoins. Que si ledit concile n'y étoit publié, il suffiroit qu'ils consentissent de nouveau en leur mariage, d'autant que le premier consentement est nul, à cause de leur parenté en degré prohibé par les canons et saints décrets [1]. »

Cette importante décision rendit au duc de Bar une tardive tranquillité, et préserva la princesse des humiliations d'un divorce imminent. Peu après l'avoir reçu, elle écrivait à Henri :

« La Varenne vous aura conté ce qui s'est passé ici..... Monsieur mon mary m'aime de plus

1. *Correspondance du cardinal d'Ossat*, t. V, l. CCCLXVI, à M. de Villeroy.

en plus. Croyés, mon roy, que je suis la plus heureuse et la plus contente femme qui vive. Vous m'avés mis en ce paradis; permettez-moy, mon cher roy, qu'à toute heure je vous en rende très-humbles grâces. »

Et dans deux autres lettres, on suit encore la vie de la duchesse, s'éteignant sans cesser d'aimer, de croire et d'espérer toujours.

« Mon cher roy,

« Le porteur vous dira comme il fait beau en ce pays, et même comme il y a trouvé de la ressemblance à celui de Béarn. Je voudrois que nous eussions cet honneur, que vous en vinssiez juger; le bruit qui court ici nous en donne espérance; mais, ne l'ayant pas par vous, je ne la puis bien prendre. J'attends Vaginer et la Fourcade pour savoir de vos nouvelles. Ils seroient bien venus, s'ils m'apportoient la nouvelle que vous venez ou que vous m'envoyez quérir.

« Nous avons ici ma belle-sœur, la duchesse de Bavière, qui est une fort honnête princesse et de fort gaie humeur. Elle eût bien désiré que vous

ayiez à venir ici; c'eût été ce pendant qu'elle y est. Elle n'y demeurera guère. Je finiray cette lettre, vous suppliant très-humblement, mon cher roy, de m'aimer toujours, et que l'absence ne m'éloigne point de votre bonne grâce; car sans cela je ne voudrois pas vivre.

« Je boirai des eaux que j'ai fait venir de Béarn: je commenceray demain. Je verrai si cela me fera plus tôt vous donner un petit page ou une petite fille pour servir celle que vous aurez. Mais j'ai bien opinion que je n'en aurai point, que je n'aie l'honneur de vous voir; car on dit qu'il faut être contente pour en avoir, et je ne le puis être sans cela. Adieu, mon cher roy. »

Enfin, une dernière lettre de Catherine, empreinte d'une profonde et tendre mélancolie, termine la correspondance de la sœur et du frère, et semble annoncer leur séparation prochaine.

« J'ay été si malade, tous ces jours, que j'ay été contrainte de demeurer ici deux jours, ayant tant de faiblesse, que dès que je me lève, je m'évanouis et ay la fièvre; toutefois je ne laisserai de

partir demain pour aller à Bar, où Monsieur mon beau-père m'attend; de là, mon cher roy, je vous manderay comme je me serois portée. Je me persuade que vous n'aurez pas désagréable que petite sœur vous fasse ressouvenir d'elle et de son immuable affection, service très-humble et obéissance qu'elle vous a vouée pour tout le reste de sa vie.

« Ah! mon cher roy, que je ressens votre absence! Je crois que la cruelle douleur que je ressentis en vous disant ce mot d'adieu est cause du mal que j'ay; je prie Dieu que je puisse dans peu de temps avoir l'honneur de vous voir; cependant honorez-moi toujours de la continuation de votre bonne grâce, et me permettez qu'en finissant cette lettre, n'ayant plus de force pour l'allonger, je vous donne le bonsoir, mon cher et brave roy. »

Catherine avait lutté depuis sa première jeunesse contre les symptômes d'une maladie de poitrine; cette fâcheuse disposition s'était manifestée à plusieurs reprises par de violentes atteintes qu'elle n'avait surmontées qu'avec peine. Le climat de Pau, malgré sa douceur, avait souvent été

trop sévère pour elle. On voit, par ses correspondances et celles de son frère, que sa santé était d'une délicatesse extrême, et que des souffrances peu ordinaires ne lui avaient pas été épargnées[1]. Ces circonstances ne l'empêchaient pas de conserver, à quarante-deux ans, l'espoir de devenir mère, et les longues tristesses de sa vie l'attachaient à cette pensée comme à sa dernière chance de bonheur. Un médecin lorrain, ou plutôt un empirique de ce pays, lui conseilla de suivre dans ce but un traitement de sa façon [2], auquel la malheureuse duchesse joignit, comme on l'a vu, l'usage plus salutaire des eaux de Béarn. Le résultat de ce traitement fut d'amener dans sa santé un changement attribué à un commencement de grossesse. Les souffrances qu'elle endura à cette époque, et les longues syncopes auxquelles elle devint sujette, excitèrent l'inquiétude de sa famille et des personnes qui l'entouraient. Au lieu d'accepter leurs conseils, elle les repoussa, dans la crainte de nuire

1. Dans une de ses lettres, elle parle d'une migraine qui dura quatorze mois.

2. Voy. Palma Cayet, *Chronologie septenaire*, L'Étoile, *Journal de Henri IV*, t. II. De Thou, *Hist.*, t. XIV.

à l'état dans lequel elle croyait enfin se trouver. Henri IV, effrayé des récits que l'on faisait de la situation de sa sœur qui s'aggravait de jour en jour, lui envoya l'un des premiers médecins de Marie de Médicis. Celui-ci reconnut avec douleur que les symptômes qui avaient abusé la duchesse étaient ceux d'une hydropisie, augmentée par le régime qu'elle persistait à suivre. Il indiqua plusieurs moyens capables de retarder les progrès de la maladie. Catherine les rejeta, et descendit rapidement vers la tombe, charmant encore ses amis et sa famille par la grâce de son esprit, en même temps qu'elle les attendrissait par son courage et sa résignation [1]. Elle acceptait avec une pieuse reconnaissance les consolations de ses dames calvinistes, mais loin de repousser les prières du duc de Bar, elle s'y associait, et désira même que des invocations en sa faveur et pour l'enfant qu'elle croyait porter fussent faites à la sainte Vierge dans toutes les églises de Lorraine. Elle s'éteignait ainsi, soutenue et consolée par les deux croyances entre lesquelles flottait son âme, et

1. Chronique de Lorraine.

peut-être éclairée par cette foi catholique dont elle était si digne d'être la pieuse et croyante fille. Au commencement de février 1604, une lente et cruelle maladie se déclara. A de profonds évanouissements succédaient des accès de délire et d'affreuses convulsions. Plusieurs fois on la crut morte, et cette triste nouvelle arriva au Louvre, où l'on parvint à la dérober au roi, malade d'un accès de goutte. Enfin, dans la matinée du 13 février, la duchesse de Bar rendit à Dieu son âme fervente et pure, bénissant d'un dernier geste de reconnaissance et d'amour son époux agenouillé près d'elle, heureuse de mourir absoute par l'Église catholique, et fidèle aux souvenirs et aux serments de son enfance.

C'était au château de Sans-Soucy, aujourd'hui la Malgrange, que sa dernière maladie l'avait atteinte. Le doute entoure le lieu de sa tombe. Palma-Cayet assure que, selon le vœu qu'elle avait exprimé, ses restes furent ramenés en France et déposés près de ceux de Jeanne d'Albret, dans la cathédrale de Vendôme. Une autre version affirme que la sœur de Henri IV reçut là

sépulture dans le parc même de Sans-Soucy, exilée du tombeau des ducs de Lorraine à cause de la religion qu'elle avait professée; on ajoute même que les débris du monument, plus que modeste, qui lui fut élevé existaient encore en 1840.

La douleur de Henri IV, en apprenant la mort de Catherine, est racontée par le Journal de l'Estoile. Sully, et plusieurs personnages parmi lesquels se trouvait le comte de Soissons, s'étaient réunis pour le préparer à recevoir la nouvelle attendue depuis quelques jours. Il les éloigna, voulant, dit-il, rester seul avec Dieu et ses regrets; et, s'enfermant dans sa chambre, il se jeta sur le lit « pour pleurer plus librement et adoucir sa douleur par la liberté de soupirer. » — « J'aimois ma sœur si chèrement, écrivait-il le lendemain à M. de Beaumont, son ambassadeur en Angleterre, que je ne pouvois faire perte plus grande et plus sensible; elle avoit été compagne de toutes mes aventures bonnes et mauvaises, et avoit plus constamment supporté celles-ci qu'elle n'a eu le loisir de participer aux autres. C'est

mon très-grand regret, lequel durera aussi longtemps que le souvenir qui me sera éternel des signalées preuves que j'ai faites, en tout temps, de son affection très-entière et très-cordiale. »

Les regrets de Henri étaient fondés. Il perdait dans sa sœur sa plus digne et sa plus fidèle amie. Elle lui rappelait les souvenirs de sa vaillante jeunesse, de ses jours de danger, de triomphe et d'amour. A elle encore se rattachaient ses vastes desseins, ses hautes prévoyances politiques. Il l'avait, en plus d'une occasion, sacrifiée à son patriotisme; et, le premier moment de douleur écoulé, il avait trouvé constamment en elle l'obéissance et l'attachement. Pour lui, Catherine avait le mérite du dévouement le plus complet et le plus désintéressé; pour nous, elle a la sublime auréole des femmes qui ont rempli sur la terre la mission de foi et d'amour qu'elles ont reçue du christianisme avec l'existence. Puisse-t-elle, entourée de ce doux prestige, occuper dans nos annales la place élevée que, durant sa vie, elle tenait auprès du prince qu'elle appelait avec tant de grâce et de vérité son *cher et brave roy!*

Trois années avant sa mort, et pendant un de ses voyages en France, la duchesse de Bar avait vu se conclure un mariage dont elle avait suivi les négociations avec un intérêt mélancolique. C'était celui du comte de Soissons, qui s'unissait à la jeune et spirituelle fille du prince de Conti. Après ce mariage, le comte quitta la cour et se retira dans son château de Blandy, en Brie, où la chasse devint sa principale occupation. C'est là qu'il apprit la mort de Catherine en 1604, et, en 1610, celle de Henri IV; il y mourut lui-même le 1er novembre 1612, conservant, dit-on, jusqu'au tombeau, un profond attachement pour le souvenir de la sœur du roi. Il laissa deux enfants: un fils, auquel il transmit son nom, son esprit distingué et son caractère aventureux; et une fille, qui épousa un prince de Savoie, et fut la mère du célèbre prince Eugène.

En terminant l'histoire de Catherine de Bourbon, nous avons à craindre d'avoir rappelé avec trop d'étendue les événements souvent racontés de l'existence de Henri IV, et surtout d'avoir insisté trop vivement sur sa sévérité envers sa sœur.

Mais rien de ce qui touche à un tel homme ne saurait être indifférent, et Henri IV, sacrifiant sa sœur aux intérêts de la France, prend à nos yeux une grandeur plus imposante et plus nationale encore. Si d'ailleurs il courba le cœur et la personne de Catherine sous sa volonté toute-puissante, on reconnaîtra qu'il sut, avec une pieuse et loyale abnégation, respecter en elle la liberté de conscience et l'inflexibilité de la pensée.

APPENDICE

I

LETTRE DE CATHERINE DE NAVARRE
AU CAPITAINE D'INCAMPS

Gouverneur du château de Lourdes

Cappitaine Incamps,

Combien que je suis asseurée du soing et diligence qu'avez à bien conserver et garder le château de Lourdes, selon le commandement que le Roy monsieur mon frere vous a donné, et de rechef réitéré, au dernier voyage qu'il a fait en ce pays, toutesfois affin de vous ramentevoir la volonté de mon dit frere, j'ai bien voulu vous escripre cesle-cy, et vous prier par ycelle de vous tenir

tousiours sur vos gardes, de peur qu'aucune embusche ou surprise, puisse être exécutée sur ledit château par aucuns turbulans et séditieux, procureurs du mal et non du bien. En ce faisant ung chacun sera incité à croire que vous estes très fidelle exécuteur de votre charge. — Sur ce, je prie Dieu, cappitaine Incamps, qu'il vous veuille tenir en sa garde.

Vostre bonne amye,

CATHERINE DE NAVARRE.

De Pau, ce XVIIIe jour de juing 1582.

II

COMMISSION DE LA PRINCESSE CATHERINE

De par Madame, sœur unicque du roy.

A nostre cher et bien amé le cappitaine Incamps, commandant au château de Lourdes, salut : Il auroit cy devant esté ordonné pour la garde et seureté dudit chasteau, vingt cinq soldats en garnison qui y auroient esté entretenus et soudoyés par long temps et jusques à ce

qu'on a pensé que les troubles venoient à prendre quelque fin tant en ceste souveraineté qu'en la comté de Bigorre, et à présant qu'au lieu de cesser ils s'augmentent toujours par la malice desbordée de ceux qui tiennent le party de la ligue, qui ne taschent qu'à surprendre et envahir les villes, chasteaux, places et forteresses tenues par les bons et fidelles subjets du roy nostre très honoré seigneur et frère, il est nécessaire, pour le bien de son service, soulaigement et conservation de ses subjets, de remettre au présent estat la dite garnison; à ceste cause, nous vous ordonnons par ces présentes de incontinant faire aller audit chasteau le nombre complet de soldats que cy devant avoient acoustumé d'y estre mis pour y tenir garnison, au payement et solde desquels sera cy-après pourveu ainsy que cy devant a esté fait. De ce faire nous avons donné et donnons plain pouvoir, authorité, mandement et commission spécialle par ces présantes.

CATHERINE DE NAVARRE.

Par Madame,

DE LAFONT.

Donné au château de Pau, le 1er jour de juing l'an mil cinq cens quatre-vingtz et dix.

III

LETTRE DE CATHERINE AU CAPITAINE INCAMPS

Cappitaine Incamps,

Je delibere de partir de ceste ville pour m'acheminer en France et aller desuite à Tholose, de lundy prochain en huict jours, qu'il me faut vous dire que ne faillez d'assembler et faire tenir prest autant d'arquebusiers à cheval que pourrez, et avec yceulx vous rendre, le dimanche vint-cinquième du present mois, au lieu de Sauvatgnon ou autre village des environs, ou estant je vous feray entendre ce qu'il faudra que vous faictes. A tout je prie Dieu, cappitaine Incamps, qu'il soit vostre garde.

Vostre bonne amye,

CATHERINE [1].

A Pau, ce sabmedy, XVIII octobre 1592.

IV

A M. DE SAINT-GENIÈS

Monsieur de St Geniès, mes subjects du lieu de Riscles se sont venus plaindre à moy de ce que Beauregard, qui est à M. de Castelno, vostre gendre, les menace d'aller

1. *Chronique du château de Lourdes*, par M. de Lagrèze.

loger audict lieu avec ses trouppes, ce que je trouve si très estrange, que je ne puis vous sceller que si cela advient que je chercheray toutes les occasions que je pourré pour me vanger de ce desplaysir. Le dict sieur de Castelno se doibst constanter d'y avoir esté par cy devant et de ce qu'il a tué de mes dicts sujets, et aussy de ce que luy en ay escript. Et oultre ce, doibt croire que j'ay bien le moyen d'empescher qu'on ne ruine mes subjects. Et pour ce que vous êtes vieux et scavez avec quelle discrétion on doibt se gouverner avec personnes de ma quallité, j'ay bien voulu vous donner adviz de cecy, m'asseurant que ne le tairez audict sieur de Castelno. Et qu'il ne trouve estrange, si ses gens vont au dict Riscles, si je les en fais retirer par force et traitter en ligueurs, puisqu'ils mesprisent mes commandements ès biens qui m'appartiennent. Sur ce je prie Dieu, Monsieur de St Géniès, qu'il vous tienne, etc.

Vostre bien affectionnée et plus asseurée amye.

De Pau, ce vie jour de janvier 1592.

P. S. autog. — Je vous escrys comme à mon amy et vous prie de faire ce que doibt en prudent beau-père: c'est de faire que son gendre respecte ce qu'il doibt. Car, oultre ce que je suis, je luy ay fait office d'amie; mais il me le reconnoît mal.

V

AU CONNÉTABLE DE MONTMORENCY [1]

Novembre 1595.

Mon cousin, je ne vous ay voullu rien mander de mon partement jusques à ce que j'en fusse résolue. Je pars anuit et vas coucher à Louvre, et demain à Senlis, où, selon que vous m'avés promis, j'espere de vous voir. Mandés-moy ce qui en sera. Croyés, mon père, que je me resjouis infiniment de vous voir, comme une des personnes du monde que j'aime et estime le plus, et de qui j'espère de meilleurs offices. Aymés-moy donc, mon père, et croyés que je vous rendray autant d'amytié que si j'étois vostre propre fille. Permettés que je bayse les mains à madame la connestable[2] et que, par ce mot, je l'asseure du desir que j'ay de la servir, et que, finissant cette

1. Henri Ier, duc de Montmorency, fils du connétable Anne de Montmorency et de Madeleine de Savoie de Tendes. Connétable depuis 1593. Mort en 1514. Il avait rendu d'importants services à Henri IV, qui l'appelait son compère.

2. Louise de Budos. Déjà mère de Charlotte-Marguerite, mariée en 1509, au prince de Condé, la connétable venait d'accoucher à Chantilly, de Henry de Montmorency, filleul de Henri IV, le même qui périt sur l'échafaud, le 30 octobre 1633, dernier de la branche cadette de sa maison et de la première branche ducale des Montmorency. Le connétable auquel les lettres de Catherine de Bourbon sont adressées, perdit Louise de Budos peu d'années après, et se remaria à Laurence de Clermont-Montoison.

? 9°

lettre, vous y trouviés un serment que je vous fais encore un coup, de vous aymer comme peu, à quy je bayse les mains et vous donne le bonsoir.

VI

A MON COUSIN M. LE CONNÉTABLE

Mon cousin, je suis contraincte de me plaindre à vous des outrages que les habitants de vostre terre de Montmorency, et nommément le juge d'icelle, font à une povre femme du lieu mesme, à cause de la relligion dont elle fait profession depuis longtemps. Cette femme s'appelle Laurence Terrier, qui, apres s'estre veue traîner par les cheveux dans votre dicte terre de Montmorency, avec tous les diffames et injures qu'on se peult imaginer en un peuple qui n'est retenu de l'authorité de son juge et supérieur, a esté enfin contraincte d'abandonner sa maison et quatre petits enfants qu'elle a, pour se retirer en ceste ville, afin d'y vivre avec plus de seureté, et d'y rechercher quelque support contre les violences de vos subjectz; lesquels sont mesme si malicieusement effrontez de dire que le traitement qu'ils ont fait à ceste povre femme

est de vostre propre commandement, et suivant vostre intention de ne souffrir aucun huguenot dans vostre dicte terre. Et pour ce que je sçay, mon cousin, que vostre vollonté est toute autre, j'ay bien voullu vous en escrire, pour vous suplier bien affectueusement de faire sentir à vos dicts subjects le tort qu'ils vous font d'employer vostre authorité pour favoriser leurs propres passions et outrages, leur défendant au reste (et nommément à vostre juge de Montmorency) de plus molester la dicte Laurence Terrier, mais au contraire, la laisser vivre en paix en sa maison, et luy rendre bonne justice en touttes ses affaires. Vous m'obligerez beaucoup par ce plaisir que la pitié de cette povre femme affligée et mon debvoir me font requérir de vous, mon cousin, auquel je prie Dieu donner en santé heureuse et longue vie.

P. S. autog. — Je vous prie de favoriser cette povre femme contre les injures qu'on luy fait injustement. Vostre bien affectionnée cousine et parfaite amye,

CATHERINE.

De Paris, ce XIIIe j. d'octobre 1599.

VII

A MON COUSIN M. LE CONNÉTABLE

Mon cousin, je suis extrêmement marrye contre vous, de ce que vous me voullés recevoir en estrangère chês vous; cela me fait croire que vous ne m'aymês pas comme je m'étois promise. Je vous suplie vivre plus librement avec moy, et ne vous mettés en nulle peine pour ce qui me touche; car je serai assés pourveu que vous me témoignés par un bon visage que je ne vous fasche point de passer chés vous. Je n'ignore point les incommodités que la guerre apporte, bien marrye que vous les ayés ressenties. J'espère d'estre demain à Paris, ou j'auray ce bien de vous voir. Je crois que mes affaires m'y retiendront un jour ou deux plus que je ne pensois. A demain donc. Cependant aymés-moi et me croyés du tout disposée à vous aymer et servir.

CATHERINE.

VIII

A M. DE FONTRAILLES[1]

Monsieur de Fontrailles, je suis bien ayse de voir que l'esloignement des lieux ne diminue point l'affection que vous me portés, et que la mémoire de la feue royne, ma mère, vous la nourrit. Croyés, je vous prie aussi, que j'hérite de la bonne volonté qu'elle vous portoit, et qu'en tout ce qui vous touschera et aux vostres, je vous rendray office de vraye amie. Ce porteur vous dira toutes nouvelles de deçà. Pour la fin, je vous prye de croire et d'asseurer tous les gens de bien que, quelque chose qui puisse arriver, soit prospérité ou adversité, je ne changeray jamais la profession que je fais de suyvre la vraye religion. Et sur ceste vérité, je me recommande bien fort à vous, et suis vostre affectionnée et asseurée amye.

CATHERINE.

1. Michel d'Astarac, baron de Marestang et de Fontrailles, sénécha d'Armagnac.

IX

A MADAME DE MONTGLAT

Gouvernante des enfants de France

Madame de Montglat, ayant ouy des rumeurs de guerre, et trouvant de jolies petites armes, j'ay cru qu'il les falloit envoyer à M. le Dauphin[1], mons. mon neveu, pour s'opposer aux mauvais desseins de ceux qui veullent brouiller. Je les luy envoie pour sa foire de saint Nicolas, et ay commandé à M. de Pardaillan de les vous porter de ma part, avec celle-cy, pour les luy offrir et conserver, et de savoir particulièrement de ses nouvelles.

1. Depuis Louis XIII.

X

A M. DU PLESSIS-MORNAY

Juillet 1594.

Monsieur Du Plessis, je suis très ayse de ce que vous avez si bonne opinion de ma constance, en laquelle je veux tellement persévérer que vous, ni tous ceulx qui font mesme profession n'y seront trompés. C'est sur ce sujet que j'adresse à Dieu mes pryères; et vous pouvés croire que j'y employe les plus belles heures du jour et de la nuit. Je ne doute point que le changement dont vous oyés parler ne vous attriste [1]. Pour moy, j'en porte eüng tel ennuy, que je ne vous le puis représenter. Mais j'espère que Dieu, qui jusques icy nous a rendu tant de témoignages de sa bonté, ne vous délairra point, ni particulièrement celuy qui, pour le bien de son peuple, ne craint de relascher quelque chose de sa conscience, laquelle je m'asseure que Dieu lui rendra après l'assoupissement de ses confusions aussy par nos larmes et pryères. Si vous ne vous hastés, l'assemblée et la bataille, s'il en doibt donner, seront finies. Vostre présence en l'une et en l'autre ne seroit plus requise. Quoi qu'il arrive, croyés, monsieur Du Plessis, que je serois toujours vostre. bien humble et affectionnée amye.

CATHERINE.

1. La conversion du roi.

XI

A M. DU PLESSIS

1594.

Monsieur Du Plessis, je n'ai voullu laisser aller Vicose, sans vous asseurer par mes lettres combien je vous suis toujours amye. Il vous contera toutes nouvelles de deçà et des miennes, plus que je ne vous sçaurais escrire. Je vous dirois ce seul mot que vous asseuriés, quoique l'on die que l'on m'ait veue à la messe, que je n'y ai esté de faict, ni de pensée. Je me réserve à y aller que vous soyés pape, comme disoit M. le prince de Conty. Asseurés-vous donc et tous les gens de bien que je suis toujours très résolue en ma religion. Dieu me veuille continuer ceste saincte vollonté, et me donne le moyen de vous témoigner que je vous suis, et à madame du Plessis, vostre bien affectionnée amye.

CATHERINE.

XII

BREF DU PAPE CLÉMENT VIII

ENVOYÉ AU DUC DE BAR A L'OCCASION DE SON MARIAGE

Comme nous vous aimons paternellement, et que nous désirons ardemment votre vraye gloire, nous ne pouvons nullement consentir à une chose par laquelle la splendeur de votre très-illustre famille seroit obscurcie. Le zèle de l'honneur de Dieu, le devoir de notre charge pastorale, et le danger auquel vous nous exposez, nous contraignent de crier : Il n'est pas permis, il n'est pas expédient. Il est bien vrai, comme vous nous l'écrivez, que Dieu nous a donné la puissance, mais il nous l'a donnée pour édifier et non pour détruire; pour sauver les âmes, mais non pour les perdre; pour la conservation de la foi catholique, et non pour sa destruction. Car y a-t-il personne qui ait quelque connoissance des affaires du monde, qui ne voye le danger manifeste auquel la foi catholique est exposée dans la province de Lorraine, si la peste de l'hérésie est introduite dans votre maison, qui a toujours été le rempart et le boulevard de la foi? La connoissance que nous avons de votre piété, nous fait espérer que vous ne ferez rien d'indigne de vous et de vos prédécesseurs. Quant à

nous, nous ne donnerons jamais notre dispense apostolique pour ce mariage, auquel vous ne devez jamais entendre, tant que cette dame sera hors de l'Église et ne fera profession de la foi catholique. Car où Dieu est offensé, rien ne peut prospérer ! Il ne sert de rien de gagner tout le monde, si l'on se perd soi-même. Il ne nous convient pas d'user avec vous de paroles dures, nous qui n'en devons dire que de salutaires... Êtes-vous donc si aveuglé que vous alliez de gaîté de cœur vous perdre, vous et les vôtres ? Où est votre vertu, où est votre prudence ? Où est la crainte de Dieu qui vous a comblé de tant de biens? Avisez bien une et deux fois à ce que vous allez faire : on ne se moque point de Dieu. Gardez-vous de bien le courroucer et de ruiner votre maison, dont vous ébranlez vous-même les fondements. Ne vous attendez point que nous dispensions jamais de notre autorité apostolique un tel mariage. Car nous ne le ferons jamais : nous souffririons plutôt que notre corps soit déchiré et écartelé, membre pour membre. Et si vous passez outre (ce qu'à Dieu ne plaise), nous protestons de nouveau et pour toujours que nous n'avons rien omis envers vous de tout ce que notre devoir exigeoit, et que nous sommes innocents de ce péché. Ainsy votre sang retombera sur votre tête.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — TYP. A. POUGIN, 13, QUAI VOLTAIRE. — 3536

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER ...

Bibliothèque des Dames et des Demoiselles

MARIE-THÉRÈSE ET MARIE-ANTOINETTE

PAR Mme D'ARMAILLÉ, NÉE DE SEGUR

... édition. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr ...

LA REINE MARIE LECKZINSKA

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR Mme D'ARMAILLÉ

...uxième édition. 1 vol. in-12. . . . . 2 fr.

CHARLOTTE DE LA TREMOILLE

COMTESSE DE DERBY

PAR Mme DE WITT, NÉE GUIZOT

... vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

ISABELLE AUX BLANCHES MAINS

Chronique bretonne, suivie de

L'ANNEAU DE LA CHATELAINE

PAR Mlle GAB. D'ÉTHAMPES

1 vol. in-12. . . . . 3 fr.

ANNE SÉVERIN

PAR Mme AUGUSTUS CRAVEN, NÉE LA FERRONNAYS

Onzième édition. 1 vol. in-12 . . . . 4 fr.

ADÉLAIDE CAPECE MINUTOLO

PAR LA MÊME

Cinquième édition. 1 vol. in-12 . . . . 2 fr.

MÉMOIRES D'UNE SOEUR DE CHARITÉ

PAR Mme GAGNE (ÉLISE MOREAU)

1 vol. in-12. . . . . 3 fr.

Paris — Imprimerie Viéville et Capiomont ...

